



HAL
open science

Une contribution à la connaissance des revenus totaux des familles d'agriculteurs : résultats d'un dépouillement particulier d'une enquête CERC sur les revenus de l'année 1978

Jean-Louis Brangeon, Guénhaël Jegouzo, Bernard Roze

► To cite this version:

Jean-Louis Brangeon, Guénhaël Jegouzo, Bernard Roze. Une contribution à la connaissance des revenus totaux des familles d'agriculteurs : résultats d'un dépouillement particulier d'une enquête CERC sur les revenus de l'année 1978. [Rapport de recherche] Inconnu. 1991, 99 p. hal-01929024

HAL Id: hal-01929024

<https://hal.science/hal-01929024>

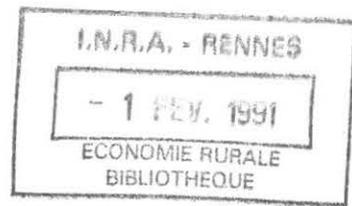
Submitted on 7 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



I N R A
Station d'Economie et Sociologie Rurales
65, rue de Saint-Brieuc - 35042 RENNES CEDEX

Jean-Louis Brangeon, Guenhaël Jégouzo, Bernard Roze

**UNE CONTRIBUTION
A LA CONNAISSANCE DES REVENUS TOTAUX
DES FAMILLES D'AGRICULTEURS :
RESULTATS D'UN DEPOUILLEMENT PARTICULIER
D'UNE ENQUETE CERC
SUR LES REVENUS DE L'ANNEE 1978**

Janvier 1991

Pour commander le présent document, s'adresser à :

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Station d'Economie et Sociologie Rurales
65, rue de Saint-Brieuc - 35042 RENNES CEDEX

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :
I.N.R.A., Régie Centre de Rennes.

Prix de l'exemplaire : **100 F** (prix TTC, port compris).

ISBN : 2 7380 0316 8

VUE D'ENSEMBLE

Dans un domaine où les données microéconomiques sont rares ou médiocres à cause de la sous-évaluation, l'enquête nationale que le CERC a effectuée sur les revenus totaux des familles d'exploitants agricoles en 1978 s'avère la moins mauvaise des sources comme le montre une comparaison avec d'autres. Aussi l'avons-nous reprise - bien que non récente, limitée à une seule année et à un échantillon restreint (2897 questionnaires exploités) - en vue de trouver des éléments de réponse aux questions suivantes : si au sein de "l'agriculture principale" (celle des familles d'exploitants agriculteurs à titre exclusif ou principal), distinguée de "l'agriculture de retraite" ou "de complément", il existe un grand nombre de "bas" ou "très bas" revenus agricoles - ce qui est souligné depuis longtemps par les économistes ruraux - n'existe-t-il pas aussi de nombreux "faibles" ou "très faibles" revenus totaux par tête, ce qui n'a jamais pu être établi jusqu'à présent ? Dans quelle mesure la modicité des revenus tirés de l'activité agricole se trouve-t-elle compensée par les autres revenus familiaux (revenus d'activité non agricole, revenus de propriété, transferts sociaux) ? Combien de familles d'agriculteurs à titre exclusif ou principal ont un revenu total par tête inférieur à tel seuil retenu pour délimiter la pauvreté économique ?

Dorénavant il est d'usage, en économie rurale, de souligner l'importance des revenus non agricoles des familles agricoles. Avec l'enquête CERC on dispose, pour la première fois en France, d'une base de données permettant de préciser la portée de ce phénomène. On peut comparer revenu de l'exploitation et revenu de la famille, apprécier la part du premier dans le second, examiner la composition des revenus qui ne proviennent pas de l'activité agricole, déterminer quelle relation s'établit entre ces revenus et la position socioprofessionnelle des agriculteurs.

Une mise au point préalable est cependant nécessaire (1ère partie) sur la portée des évaluations utilisées et l'approche retenue en termes de groupes socioprofessionnels. Une démarche est proposée pour cerner de telles données, qui consiste à décomposer le sujet en trois points : quels titulaires de revenus i.e. quelles familles agricoles ? quelle notion de revenu total ? quelle fiabilité des estimations ? Dans l'enquête CERC aussi il existe une sous-évaluation et les marges d'erreur varient selon les familles, ce qui rend plus légitime la comparaison de moyennes de groupes que l'examen des distributions. L'étude de l'inégalité et de la concentration n'a pas paru possible ; mais l'attention portée à la pauvreté ne saurait faire oublier que l'agriculture a aussi ses riches.

L'analyse relevant de l'économie de la répartition personnelle des revenus, les groupes considérés sont les catégories socioprofessionnelles constituées d'abord en fonction de la profession principale des chefs d'exploitation, puis, au sein de l'agriculture

principale, selon la taille économique des exploitations (avec trois strates : basse, moyenne, haute, elles-mêmes subdivisées en sous-strates) ; les conventions et limites de ce classement sont exposées.

Les résultats quant au niveau et à la composition des revenus totaux des familles agricoles (dans l'hypothèse de l'unicité de caisse) font l'objet de la 2ème partie de ce compte rendu. Trois conclusions principales s'en dégagent :

1. Quand on met l'accent sur les bas revenus, ceux des exploitations et ceux des familles, distinguer l'agriculture principale de l'agriculture de retraite et de complément fait apparaître une opposition marquée. Alors que les déficits ou les bas revenus d'exploitation sont spécialement nombreux en agriculture de retraite et de complément, les revenus familiaux par UC (unité de consommation) y sont plus élevés. Ceci tire en particulier à conséquence sur l'appréciation de l'ampleur des disparités géographiques de revenus quand elle est faite en termes de niveau de vie.

2. En agriculture principale, le revenu familial total diffère aussi généralement du revenu de l'exploitation (alors que le RICA ne mesure que celui-ci) car 13 % des familles ne disposent que de cette seule ressource. Au sein des familles à revenu multiple, une sur deux (mais 78 % en strate basse et seulement 15 % en strate haute) a un revenu agricole inférieur à son/ses autre(s) revenu(s). Quand on groupe familles à revenu unique et familles à revenu multiple, ce n'est qu'un peu plus de la moitié (55 %) qui, en agriculture principale, dépendent plus, pour leur niveau de vie, du revenu tiré de l'activité agricole que des autres ressources. Cette diversification des sources de revenu ne s'avère pas d'autant plus grande que la strate de l'exploitation est plus basse, même si le poids relatif des revenus autres qu'agricoles augmente quand la strate s'abaisse. La redistribution est d'abord horizontale et les revenus de propriété s'accroissent, en fréquence et importance, quand la strate s'élève. Dès lors, les déficits et médiocres revenus agricoles de la petite et très petite paysannerie, i.e. de la strate basse, sont loin d'être assez souvent et/ou assez fortement compensés par les autres ressources.

3. Même si l'on retient de fortes marges de sous-évaluation, le taux de pauvreté économique (fraction des familles ayant un revenu total par UC inférieur d'au moins 50 % au revenu moyen dans l'ensemble de la population) apparaît relativement important en agriculture principale : 32 % (soit 285 171 familles) en appliquant aux résultats CERC une hypothèse de sous-estimation moyenne de - 20 % ; il est encore de 25 % (220 960 familles) dans une hypothèse d'extrême prudence de - 40 %. Jusqu'à présent on pouvait se demander si les nombreux revenus médiocres des familles (ou ménages) d'agriculteurs à titre exclusif ou principal s'expliquaient par une sous-évaluation ; dorénavant on sait que même si on tient compte de celle-ci, beaucoup d'entre elles ne disposent que de piètres ressources, même si par ailleurs les revenus familiaux ne sont pas inférieurs à la ligne de pauvreté chaque fois que les revenus de l'exploitation sont bas. Cette pauvreté

agricole, si fréquente malgré la présence des revenus non agricoles, se concentre en strate basse et en strate moyenne inférieure, 85 % des familles leur appartenant : il s'agit là des groupes cibles d'une politique plus orientée vers des transferts directs, le cas (non saisi dans l'enquête CERC) des "agriculteurs en difficulté" pour cause de cessation de paiement étant à mettre à part. Parmi les petites ou très petites unités de production (celles de moins 20 équivalents-hectares de blé) beaucoup (52 %) appartiennent encore à l'agriculture principale : les familles rattachées à ces exploitations à titre principal ne disposent ni de revenus non agricoles aussi fréquents et/ou importants que dans l'agriculture secondaire ni des montants de revenus agricoles qui peuvent être atteints dans les exploitations plus grandes de l'agriculture principale. Mais au moins la moitié des familles de petits agriculteurs à titre principal ne sont pas pauvres.

Les taux de pauvreté calculés - qui le sont ainsi pour la 1ère fois en France - peuvent surprendre par leur ampleur. Ils sont à interpréter en fonction des conventions et hypothèses d'estimation ; le revenu total est plus ou moins complet : plusieurs postes n'ont pas été ici pris en compte. D'autre part, dans la mesure où la pauvreté est liée à un déficit de l'exploitation agricole, elle peut n'avoir qu'un caractère provisoire, les déficits agricoles étant souvent de courte durée. Il convient, enfin, de ne pas perdre de vue que la pauvreté économique est moins intense, en même temps que moins visible, à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'agriculture.

On ne saurait extrapoler tels quels à la période récente les résultats CERC de l'année 1978. Si la crise du revenu agricole a persisté, les autres revenus se sont développés. Le taux de pauvreté économique a-t-il augmenté ou diminué en France au sein de l'agriculture principale, compte tenu de la croissance des revenus par tête dans l'ensemble de la population, compte tenu aussi des nouvelles aides financières aux agriculteurs ? De nouvelles investigations sont nécessaires pour aller vers des évaluations à la fois plus récentes, plus fiables, moins ponctuelles. Mais il faut compter avec les nombreux et importants obstacles qui s'opposent à une transparence accrue des revenus des agriculteurs.

OVERVIEW

In a field where microeconomic data are scarce or mediocre because underevaluation, the national survey that the CERC has conducted with total incomes of farming families in 1978 turns out to be the least bad of sources compared with other surveys. Therefore, we have chosen to use it - although not recent and limited to a single year and to a restricted sample (2897 exploited questionnaires) - in order to come up with possible responses to the following questions : if within the "principal agriculture" (families of holders whose principal or exclusive occupation is agriculture) as distinguished from "retirement farming" and "complementary farming", there is a great number of "low" or "very low" farm incomes - what has long been emphasized by agricultural economists - are there not also many "low" or "extremely low" total incomes per capita, what has never been possible to demonstrate to date ? To what degree is the low amount of farming income compensated by other family incomes (non-farm-earned incomes, property incomes, welfare payments) ? How many farming families, with farming as an exclusive or principal occupation, have a total per capita income below a given threshold so as to define economic poverty ?

Henceforward it is usual, among rural economists, to stress upon the extent of agricultural families' non-farming incomes. With the CERC inquiry we have, the first time in France, a microdata base which allows to clarify the level of this phenomenon. We can compare farm's income and family's income, estimate part of the first in the second, examine the composition of non-farming incomes, establish what is relation between these incomes and the farmers' socioprofessional position.

Nevertheless a preliminary corrective statement is necessary (first part) on the significance of utilized estimations and the adopted approach of socioprofessional groups. A method is suggested to define such data, which consists in breaking down the subject into three main points : who are the income earners i.e. which farm families ? How is total income defined ? What is the reliability of estimates ? In CERC survey also there is an underevaluation and margins of error vary with the families, what makes more legitimate the comparison of group averages instead of distribution assessment. The study of inequality and concentration has not seemed possible ; but attention payed to poverty must not lead to forget that agriculture has also her rich.

Analysis being a matter for personal income distribution economics, the groups under consideration are the socioprofessional categories constituted first according to the principal occupation of farm holders, and subsequently, within the category of principal agriculture, according to economic size of holdings (with three strata : low,

medium, high, themselves subdivided in three substrata) ; the conventions and limits of this classification are put forward.

Findings regarding level and composition of farm families' total incomes (in supposing the unicity of cashbox in each family) are the subject of report's second part. Three main conclusions are drawn :

1. When emphasis is placed on low incomes, those of holdings and those of families, distinction between three agricultures : principal, retirement and complementary, shows a clear contrast. Whereas deficits or low farm incomes are especially numerous within retirement and complementary agriculture, family incomes per UC (consumer unit) are higher. This especially acts upon the assessment of extent of geographic disparities income when it is conducted in terms of living standards.

2. In principal agriculture, total family income also differs generally from farm income (whereas FADN only measures this) : 13 % of all families have this single resource. Half of multiple income families (but 78 % in low stratum and only 15 % in high) have a farm income lower than others incomes. When we put together unique income families and multiple income families, only a little more than half (55 %) are, in principal agriculture, more dependent on farming income than on non-farming, for their standard of living. This diversification of income sources is not more developed when the size of holdings is lower, even if the relative part of non-farming incomes increases when the stratum decreases. Redistribution is mainly horizontal and property incomes increase, in frequency and size, when the stratum increases. Consequently, the deficits and meagre farm incomes of small or very small peasantry are far from compensated often enough, and/or highly enough, by other resources.

3. Even if there are high underevaluation margins, the economic poverty rate (proportion of families with total income per UC below 50 % of the average income of the whole population) appears relatively substantial in principal agriculture : 32 % (285,171 families) if applying to CERC results a mean underevaluation's hypothesis of - 20 % ; it is still 25 % (220,960 families) with an extreme caution's hypothesis of - 40 %. Until now, one might wonder if the frequently low incomes of farming families (or households) relying principally or exclusively on agriculture were explained by an underestimation ; from now we know that, even if this parameter is taken into account, many of the afore-mentioned farming families are endowed with meagre resources ; but family incomes are not necessarily below the poverty line whenever farm incomes are low. This farm poverty, so frequent in spite of non-farming incomes, is concentrated in the low stratum and in the lower middle level : they are the target groups of policy-making which is more oriented toward direct payments, the case (not treated in the CERC survey) of farmers in financial difficulty because suspension of payment having to be set aside. Among small or very small production units (those below 20 hectares-

equivalents of wheat) a great deal (52 %) still belong to farming as a main occupation : the families working in these farms have neither non-farming incomes as frequent and/or high as in "secondary agriculture", nor the size of farm incomes earned in larger holdings of principal agriculture. But at least half of the small peasantry families are not below the poverty line.

Estimated poverty rates - for the first time in this way, in France - can surprise because of their extent. They are to be interpreted according to estimation criteria and hypotheses ; total income is more or less complete : several items have not been accounted for. On the other hand, inasmuch as poverty is linked to a deficit in the farm holding, it can be only temporary, since these deficits are often temporary. At last, it must be pointed out that economic poverty is less strenuous and less visible inside agriculture than outside.

It is not possible to extrapolate as such the 1978 CERC results for the recent period. Although the farm income crisis persisted, the other incomes expanded. Has economic poverty rate increased or decreased in France, within principal agriculture, considering the growth of per capita income in whole population, considering also new financial aids to farmers ? Further investigations are necessary to obtain measurement more recent, more reliable and not limited to one year. Nevertheless, numerous and sizeable obstacles are opposed to best accounting transparency in farmers' incomes.

INTRODUCTION GENERALE

Dans quel programme de recherche s'insère ce dépouillement de l'enquête faite par le CERC sur les revenus totaux des familles agricoles en 1978

1. La PAC esquisse une orientation vers un soutien des revenus moins fondé sur une politique des prix, plus relié à des aides directes et ciblées (mesures en faveur des petits producteurs) attribuables en fonction du revenu total du ménage (cf. les "programmes d'aides au revenu agricole", PARA, institués en 1989)¹. Dans ce contexte, la Commission des Communautés Européennes souhaite faire évoluer le RICA en élargissant la mesure au revenu total des ménages agricoles et en y intégrant un sous-échantillon de petites exploitations (Rapport de la Commission au Conseil sur le Réseau d'Information Comptable Agricole, 25 avril 1990, 8p.; p.5). Elle manifeste son intention de développer l'étude des petites exploitations car si celles-ci "*ont peu d'impact économique*", "*elles sont très importantes sur le plan social*".

Or, nous avons en cours une recherche sur les revenus totaux des ménages d'agriculteurs, le champ étant celui des agriculteurs à titre exclusif ou principal, groupe majoritaire sauf dans certaines régions. Notre hypothèse générale est qu'au sein de l'agriculture française il existe, en permanence, non seulement un grand nombre de "*bas*" ou "*très bas*" revenus agricoles (ce qui est l'un des aspects centraux du "problème agricole") et ce malgré une importante politique de soutien des prix - ce qui est souligné depuis longtemps par les économistes ruraux, ce qui se confirme pour la période récente - mais aussi, et ce malgré la politique de redistribution, de nombreux "*faibles*" ou "*très faibles*" revenus totaux par ménage et par tête, ce qui n'a jamais pu être établi jusqu'à présent. Un objectif est ainsi de calculer un taux de pauvreté agricole, la pauvreté économique se définissant par un niveau très faible de revenu total par tête, niveau

¹ Pour une vue d'ensemble sur le soutien des revenus non lié à la production ou aux facteurs de production, voir OCDE, 1990. - Réformer les politiques agricoles : les restrictions quantitatives de la production, le soutien direct des revenus, Paris, 92 p.

inférieur à tel seuil établi pour l'ensemble de la société, celui souvent retenu étant moins de la moitié du revenu moyen ou médian².

Bien que les revenus autres qu'agricoles soient à prendre en compte, un lien paraît devoir être établi entre la récurrence des faibles revenus totaux des ménages et la persistance d'unités de production de modeste dimension ayant à leur tête des agriculteurs à titre principal³. Pourtant de bas revenus agricoles existent aussi, le RICA le montre, dans de moyennes et grandes exploitations et la compensation par des revenus autres peut dans ce cas également ne pas avoir lieu.

2. Quels enseignements comporte à ces points de vue l'enquête faite par le CERC sur les revenus globaux de l'année 1978, auprès d'un échantillon d'environ 3000 exploitants, agriculteurs à titre exclusif, principal ou secondaire^{4 5} ? Les données permettent-elles de classer les familles en fonction de leur groupe socioprofessionnel d'appartenance ? Dans quelle mesure la modicité des revenus tirés de l'activité agricole se trouve-t-elle compensée, au cours de l'année considérée, par les autres revenus familiaux, dans la population des agriculteurs à titre exclusif ou principal ? Combien parmi ceux-ci ont un revenu total inférieur à tel seuil retenu pour délimiter la pauvreté économique ?

Sans doute cette source apparaît-elle maintenant un peu ancienne et comporte-t-elle bien des limites, ne serait-ce que par son caractère ponctuel, et la cessation de paiement des "agriculteurs en difficulté" n'est pas saisie. Mais elle représente la tentative la plus poussée qui ait été faite jusqu'à présent au niveau microéconomique pour améliorer l'évaluation des revenus familiaux agricoles. Une telle expérience est l'occasion d'une mise au point à ce sujet. D'autre part, alors qu'il ne saurait être question de transposer tels quels à aujourd'hui les résultats chiffrés de 1978, les tendances décelées qui ont un caractère structurel peuvent servir à étayer des hypothèses pour la période récente. Il ne faudrait même pas exclure que les revenus familiaux actuels des agriculteurs soient parfois équivalents à ceux d'il y a douze ans car si les revenus autres qu'agricoles ont pris plus d'importance, la crise du revenu agricole a pu s'aggraver pour certaines catégories de producteurs : ceux de viande bovine ou ovine, les petits producteurs de lait contraints de réduire leurs livraisons à la suite des quotas instaurés en 1984.

² Pour une présentation récente des problèmes théoriques et pratiques liés à la définition et la mesure de la pauvreté, cf. Atkinson et Tooke 1989, pp.8-39.

³ A cet égard une différence importante s'établit entre l'agriculture française et l'agriculture allemande.

⁴ CERC, 1985. - Les agriculteurs et leurs revenus, 1. familles et exploitations agricoles, documents du centre d'étude des revenus et des coûts (78), 4ème trimestre, 108 p.

CERC, 1986. - Les agriculteurs et leurs revenus, 2. composition et emploi des revenus, documents du centre d'étude des revenus et des coûts (79), 1er trimestre, 130 p.

⁵ Les données ont été mises à notre disposition par le CERC. Le dépouillement particulier n'aurait pu être réalisé sans sa collaboration.

Selon deux évaluations récemment publiées l'une par le CERC (ouvrage de 1989, p.169-170), l'autre par l'INSEE (Assemat 1990), le groupe agricole serait la catégorie professionnelle qui a le plus de pauvres, l'année considérée étant 1984. Mais compte tenu des sources utilisées (enquête fiscale, budgets familiaux), une question se pose : existe-t-il de faibles revenus chroniques chez les agriculteurs ou bien leurs revenus totaux sont-ils constamment sous-évalués ? L'enquête du CERC ne permet-elle pas d'améliorer nos connaissances à cet égard, même si elle ne peut répondre sur le caractère chronique ?

Seulement de manière partielle, comme on le voit en présentant cette source originale de données microéconomiques sur les revenus des agriculteurs (1ère partie). Les nouveaux résultats que l'on a cherché à en extraire par rapport à ceux déjà publiés par le CERC sont établis en fonction du groupe socioprofessionnel de familles ; ils se rapportent à l'examen des revenus autres qu'agricoles dont disposent les familles, à l'analyse de la liaison entre bas revenu par exploitation et faible revenu familial par tête, à la mesure du taux de pauvreté économique en agriculture.

1ère PARTIE

LA SOURCE

INTRODUCTION : Comment se situe l'enquête CERC parmi les sources relatives aux revenus totaux des ménages ou familles agricoles

A. LES EVALUATIONS HABITUELLES

1. La moyenne pour la France entière

Les comptes de ressources des ménages établis par l'INSEE indiquent pour la population des ménages d'agriculteurs exploitants quel est le revenu total par ménage et par unité de consommation (U.C.), en moyenne dans la France entière. En effet, le compte national des revenus du secteur institutionnel des ménages est décontracté pour aboutir à des évaluations pour 8 catégories socioprofessionnelles (les ménages étant classés en fonction de la CSP d'appartenance de leur personne de référence) dont celle des agriculteurs exploitants. Ces estimations macroéconomiques ont été publiées pour six années : 1956, 1962, 1965, 1970, 1975 et 1979 et sont en cours pour 1984 et les années suivantes⁶.

Ces données permettent un examen de l'évolution dans le temps⁷ du montant et de la structure du revenu total des ménages agricoles. Elles peuvent servir à comparer les revenus des agriculteurs et ceux des autres groupes socio-professionnels. Mais, comme il a été souvent souligné, elles ne disent rien de la dispersion autour de la moyenne alors que la moyenne agricole est particulièrement peu significative.

2. Dispersion autour de la moyenne et distribution des ménages ou familles par tranches de revenu total

Elles ne sont pas connues de manière fiable bien que des microdonnées par ménage soient fournies selon la CSP du chef de ménage par les enquêtes fiscales et des enquêtes de ménages comme celles des budgets familiaux. Un éclairage partiel est aussi donné par une opération du SCEES appelée "Analyse".

⁶ Pour la méthode de décontraction et les hypothèses de calcul retenues en 1979, voir Les Collections de l'INSEE, M 116, décembre 1985. Pour une analyse critique plus générale voir Vert, 1986. Pour une tentative d'élaboration d'un compte régional, cf. Aubert (D.), Brangeon (JL.), 1971.- Etude de comptabilité régionale : des comptes de la branche agricole aux ressources du compte d'affectation des ménages agricoles en Bretagne, INRA-Rennes, série Travaux de recherche, 11, avril, 100 p.

⁷ En prenant des hypothèses sur le degré d'homogénéité des séries et sur les marges d'erreur.

21. Les enquêtes fiscales de l'INSEE

Les déclarations d'impôt sur le revenu (IRPP) font l'objet, à intervalles variables, d'un dépouillement statistique par CSP de ménage, à partir d'un échantillon de logements et de foyers fiscaux. Sept enquêtes fiscales ont eu lieu jusqu'à présent (1956, 1962, 1965, 1970, 1975, 1979, 1984) auxquelles il faut ajouter plusieurs enquêtes spécifiques relatives aux revenus fiscaux des agriculteurs (ERFA de 1971, 1975, 1979, 1984). Rappelons les 3 raisons pour lesquelles cette source ne fournit qu'une connaissance très insuffisante des revenus totaux des ménages⁸ :

- Le revenu fiscal n'est pas égal au revenu familial total (différence de champ), certains postes étant exonérés d'impôt⁹ dont les intérêts¹⁰ et les prestations familiales. Mais ces dernières ainsi que le minimum vieillesse peuvent être calculés approximativement sur barème¹¹. Ajoutons que, comme le relève le CERC (ouvrage cité de 1989, p.159) à propos de la non déclaration au fisc des revenus de transfert non imposables qui ne sont pas décelables par les caractéristiques sociodémographiques du ménage, celle-ci "*conduit à classer parmi les plus pauvres des ménages qui le sont sans doute moins*".
- Le revenu déclaré n'est pas toujours le revenu effectivement perçu soit parce que ce dernier n'est pas connu^{12, 13}, soit parce qu'il est frauduleusement minoré. Ceci vaut aussi pour les salaires (travail au noir) et pas seulement pour les revenus d'activité non salariée et les revenus de propriété. Des redressements partiels pourraient être effectués mais il faudrait supposer que la marge d'erreur est identique selon les déclarants, hypothèse trop incertaine.
- Tous les ménages ne font pas de déclaration. Les redressements effectués pour ces ménages constituent, eux, un facteur de surestimation¹⁴.

Les distributions des ménages selon le montant de tel revenu (soit d'un revenu partiel, soit de la somme de plusieurs) telles qu'elles sont publiées¹⁵ ne sont pas fiables, sauf peut-être pour les salaires hors travail au noir. Mais la source fiscale peut fournir une information au moins partielle sur la présence ou l'absence de tel revenu non

⁸ Canceil (G.), 1984. - Les revenus fiscaux des ménages en 1979, Economie et Statistique (166) mai, pp.39-53, p.40-41.

⁹ Pour des précisions, cf. Les Collections de l'INSEE, M127, décembre 1987, p.19-24.

¹⁰ Pour les zones d'ombre relatives aux revenus de propriété et aux plus-values, cf. Chassard (Y.), Concialdi (P.), 1989. - Les revenus en France, Paris, La Découverte, 127 p., p.50.

¹¹ Pour les erreurs de majoration ou de minoration, cf. Canceil (G.), 1989. - Les revenus fiscaux des ménages en 1984, Les Collections de l'INSEE, M139, mai, p.22.

¹² On ne rappellera pas ce que sont les bénéficiaires agricoles déclarés au titre de l'IRPP. La sous-estimation moyenne par rapport au revenu "réel" est importante mais décroît. Fait moins connu : les bénéficiaires forfaitaires surévaluent les résultats d'un certain nombre d'exploitations.

¹³ Si l'application en agriculture de la législation sociale suppose, elle aussi, que soient connus les revenus professionnels et les revenus familiaux totaux, on se contente en réalité d'indicateurs et de forfaits.

¹⁴ Canceil, article cité de 1984, p.40.

¹⁵ Dans le n° 166 précité d'Economie et Statistique les ménages sont répartis par tranches de revenu par ménage ; pour la dernière enquête cf. Les Collections de l'INSEE M139, mai 1989.

agricole ; dans les ERFA, ces fréquences peuvent être croisées avec des caractéristiques de l'exploitant et de l'exploitation.

22. Les enquêtes dites budgets familiaux de l'INSEE

Les revenus totaux des ménages sont déclarés dans ces enquêtes (réalisées pour la 1ère fois en 1956-1957 et 1963-1964 ; faites chaque année de 1965 à 1972 ; reprises en 1978-1979, 1984-1985, 1989). La fiabilité n'est pas plus grande que dans la source fiscale. Les déclarations sont fortement sous-estimées¹⁶ ; la sous-estimation globale s'élevant à environ 20 % du revenu théorique des ménages calculé dans le cadre de la Comptabilité Nationale, à champ comparable. En outre, l'appariement des deux enquêtes, celle des revenus fiscaux et celle des budgets, fait apparaître des écarts dans les déclarations et donc les distributions (Assemat, Glaude, 1989). Pourtant ces données sont utilisées pour publier des chiffres sur les revenus "*faibles*", compris entre 50 et 60 % du revenu médian ou "*très faibles*", inférieurs à la moitié de la médiane (Assemat 1990). S'agissant de l'effectif sondé des ménages d'agriculteurs il n'est que d'environ 500 en 1984.

23. Un éclairage partiel du SCEES : le revenu "global" de l'opération "Analyse"¹⁷.

Par rapport aux sources précédentes :

- Le champ diffère, l'unité statistique étant l'exploitation et la famille qui lui est rattachée, sans se limiter au cas où la profession principale du chef d'exploitation est celle d'agriculteur.
- Les revenus considérés sont moins nombreux. Sont pris en compte le revenu de l'exploitation, le revenu d'activité non agricole et les pensions de retraite¹⁸. Sont exclus les revenus issus des activités para-agricoles exercées au sein de l'exploitation, les revenus de propriété et les prestations familiales.
- L'estimation se fait de manière indirecte que ce soit pour le revenu agricole ou les "revenus extérieurs". Pour chaque exploitation un compte de résultat est calculé sur la base d'une décontraction de comptes globaux de l'agriculture au prorata de données physiques de structure (par ex., proportionnellement au nombre d'animaux détenus). Au revenu agricole sont ajoutés les "*revenus extérieurs*" : à chaque personne de la famille ayant une profession extérieure ou une retraite, est affecté un montant moyen de rémunération ou de prestation. Ces comptes individuels par exploitation et famille ne

¹⁶ Moutardier (M.), 1989. - Les budgets des ménages en 1984-1985, Les Collections de l'INSEE, M136, mai, 225 p., p.81.

¹⁷ Pour une présentation développée, se reporter à :

- Greiner (P.), Sebillotte (J.), 1972. - Classification des exploitations agricoles suivant leur résultat brut d'exploitation en 1967, Economie Rurale (93), juillet-sept, pp.85-95,
 - SCEES, 1984. - Analyse 1979, note méthodologique, série SSCR, n°57, septembre.

¹⁸ Le contenu de ce poste est à préciser.

sont pas considérés en eux-mêmes mais sont regroupés pour calculer des résultats moyens par catégories d'exploitations constituées en fonction de la localisation géographique, de l'orientation de production, de la surface utilisée, de la formation du chef d'exploitation... Quelle qualité ces estimations ont-elles ? De nombreuses hypothèses de calcul sont introduites.

De telles "analyses" ont été faites pour les années 1967, 1970, 1975, 1977, 1979, 1981, 1983, 1985, 1987 et sont en cours pour 1988. Le résultat ne pouvant être une distribution des unités domestiques selon un montant de trois de leurs revenus, on ne peut, à partir de là, connaître les familles ayant de faibles revenus pour l'ensemble groupé des trois postes considérés. L'opération ne fournit-elle pas tout au moins un éclairage de la dispersion autour de moyennes établies à l'échelon national, départemental ou régional ? Les disparités qui peuvent être mises en évidence sont celles entre des revenus moyens de catégories d'exploitations ou familles. Elles sont sous-évaluées par rapport aux inégalités réelles dans la mesure où en appliquant des normes pour décontracter les comptes globaux, on obtient des revenus standard. Au total, il y a là un calcul simplifié d'un revenu familial partiellement total, qui donne un aperçu de quelques disparités spécifiques.

Mentionnons trois autres investigations qui dans le passé ont concerné les divers revenus des agriculteurs :

- la tenue par les Centres de Gestion à la fois de comptes de l'exploitation et de comptes de ménage ; cette pratique est devenue très rare en France après 1980 ;
- une enquête faite en 1965 par le Centre de Recherche et d'Etude sur l'épargne (CREP) en Eure et Loir et Ille et Vilaine¹⁹ ;
- une opération de raccordement entre diverses sources statistiques pour l'année 1970, sur un champ d'étude couvrant approximativement les ménages d'agriculteurs exploitants²⁰.

B. L'ENQUETE CERC comme tentative la plus poussée d'évaluation des revenus familiaux des agriculteurs

On va en préciser le champ et la méthode. Celle-ci est originale car elle combine des évaluations issues de comptes d'exploitations, des déclarations faites par les agriculteurs, un dépouillement de données fiscales (non seulement de l'IRPP mais de la TVA) et un calcul sur barème.

¹⁹ Brangeon (J.L.), Léon (Y.), Rainelli (P.), 1969.- Résultats d'une enquête sur le financement en 1965 des exploitations agricoles en Ille et Vilaine et Eure et Loir, INRA-Rennes et CREP.

²⁰ Butault (J.P.), 1983.- Revenu, consommation, épargne des familles agricoles et conditions de reproduction de la force de travail et des moyens de production sur les exploitations selon leur dimension économique, Economie Rurale, 153, janv.-fév. pp.29-36. Cette recherche est présentée par son auteur comme exploratoire.

La grande question est de savoir si le résultat est une base de microdonnées permettant de connaître la distribution des familles par classes de revenu total. Il n'en est pas ainsi : la marge d'erreur peut être forte au niveau individuel et inégalement élevée d'une famille à l'autre. Mais il nous a semblé possible de retenir des hypothèses suffisamment étayées pour qu'une estimation du nombre des faibles revenus familiaux soit proposable²¹.

Finalement, il n'existe aucune estimation entièrement satisfaisante de la distribution des ménages ou familles d'agriculteurs par classes de revenu total. La sous-évaluation prévaut et les marges individuelles d'erreur sont mal connues.

L'information est-elle meilleure dans les pays étrangers ? La mesure des revenus totaux des familles agricoles dans les Etats membres de la CEE et quelques pays de l'OCDE est décrite par Hill dans son ouvrage de 1989 et son rapport Eurostat de la même année ; mais ce bilan ne précise pas entièrement quels ménages ou familles et quels revenus sont concernés, ni quelle est la fiabilité des estimations.

Plan :

- Section 1, rappel des définitions de l'enquête CERC et des conditions d'évaluation
- Section 2, un dépouillement particulier sur la base d'un classement des familles agricoles en groupes socioprofessionnels.

²¹ Le CREDOC a réalisé la même année une enquête sur l'ensemble des revenus perçus par les ménages non agricoles en 1978 (n=3800). L'interview a été la méthode utilisée sans que les déclarations soient la seule source d'information. Les agriculteurs avaient été exclus parce qu'ayant des revenus trop difficiles à connaître. La sous-estimation des résultats obtenus varie selon le type de revenu. Cf. Hatchuel, 1985-1986.

Section 1. Rappel des définitions et conditions d'évaluation

1. Quelles familles ?

Les familles considérées sont celles rattachées aux exploitations : il y a une famille agricole chaque fois qu'il y a une exploitation agricole ou plusieurs qui fonctionnent conjointement.

11. Les exploitations - qui sont les unités observées - n'ont pas de définition explicite comme dans les enquêtes SCEES mais la notion est la même ou très proche²² ; elle est donc très large. On ne retient pas seulement les unités de production agricole dont le chef est agriculteur à titre exclusif ou principal. Ne sont exclues que les exploitations qui ne sont pas familiales (soit 1 % du total des exploitations SCEES). Par ailleurs, si l'enquête couvre le territoire métropolitain, deux départements (Corse et Haute-Savoie) ne sont pas inclus. Enfin, il faut relever que les plus petites exploitations sont sous-représentées à cause en particulier de refus plus fréquents de répondre ou de questionnaires incomplets.

12. Précisions relatives aux familles associées aux exploitations

- Le chef de famille n'est pas désigné explicitement ; on a supposé qu'il s'agit du chef d'exploitation, celui-ci étant la personne qui déclare assumer la responsabilité de la gestion courante. Quand plusieurs générations d'adultes travaillent sur l'exploitation, la personne choisie comme chef d'exploitation a-t-elle été, le plus souvent, la plus âgée ? On retrouvera cette question ultérieurement. Autre éventualité : quand c'est le conjoint féminin qui a été déclaré chef d'exploitation (un peu plus de 50 mille cas), il ne constitue peut-être pas pour autant la personne de référence de la famille (cf. les résultats trouvés dans les classifications INSEE).

- Les membres de la famille sont, comme dans les enquêtes SCEES, non seulement les personnes vivant avec le chef mais (ce qui est une différence avec la notion de ménage de l'INSEE) les personnes apparentées (ou alliées au 1er degré) qui travaillent dans l'exploitation sans cohabiter avec le chef²³. Il s'agit donc d'une notion large de famille (6 % d'entre elles correspondant à plusieurs ménages au sens INSEE), point important à relever car en moyenne le montant du revenu familial augmente quand s'accroît le nombre de personnes par famille. Ainsi le nombre d'unités de consommation (UC) est plus élevé par famille dans l'enquête CERC (2,88) qu'il ne l'est par ménage dans

²² cf. CERC, 1985, p.97-98 ; 3,5 % des unités enquêtées sont formées de 2 exploitations au sens où le SCEES définit celles-ci.

²³ Pour d'autres précisions, cf. CERC, 1985, p.98.

la population des agriculteurs à titre exclusif ou principal de l'enquête fiscale de 1979 (2,72)²⁴.

- La famille est considérée comme une unité de mise en commun des revenus de tous les membres. Cette hypothèse d'unité de caisse est habituelle, même si parfois (par ex. en RFA) on ne retient que les revenus du chef de famille et de son conjoint. La mise en commun supposée est-elle ou non effective ? On ignore dans quelles familles elle l'est et dans quelles autres elle ne l'est pas. Ch. Cordellier propose la distinction suivante : *"Plus les familles vivent difficilement et plus il y a effectivement mise en commun des ressources, tandis que plus elles vivent dans l'opulence et moins l'hypothèse du pot commun des ressources entre générations d'adultes différentes a de chance d'être vérifiée"*²⁵. On peut aussi se demander si l'hypothèse d'unité de caisse est plus vraie quand l'unité d'analyse est le ménage au sens INSEE et non pas la famille au sens CERC ou SCEES. La cohabitation est, en effet, un facteur de mise en commun des ressources et des dépenses²⁶, mais une partie du revenu agricole peut aller à des travailleurs apparentés qui ne cohabitent pas. Chaque fois que l'hypothèse d'unité de caisse n'est pas exacte, on surévalue le montant et le degré de diversification des revenus dont peuvent effectivement disposer les chefs de familles, leurs conjoints et leurs personnes à charge. En faisant comme si elle est toujours exacte, on est conduit à créer une marge de surévaluation dans le montant du revenu par famille ; par UC il y a tantôt surestimation et tantôt sous-estimation.

2. Quels revenus ?

Le revenu total mesuré est celui perçu par les familles de chefs d'exploitation au cours de l'année 1978. Sa composition est donnée par l'encadré ci-après.

²⁴ Source : Les Collections de l'INSEE, M 116, décembre 1985, p.17.

²⁵ Les revenus des familles d'agriculteurs en 1978 : composition et disparités, in Income Disparities among Farm Households and Agricultural Policy, edited by coordination Y.Léon, L. Mahé, Wissenschaftsverlag Vauk, Kiel, 1987, pp.217-236, p.221.

²⁶ Nous n'avons pas traité à part les 6 % de familles avec plusieurs ménages faute d'information sur la gestion de leurs ressources.

<p>Composition du revenu total des familles mesuré par le CERC</p>
--

<p>revenu brut de l'exploitation agricole (RBE) - amortissement économique = revenu net de l'exploitation (RNE) + revenu d'activité non agricole (salaires, bénéfices) + revenu de propriété (loyers, fermages, revenus de placements mobiliers) + transferts sociaux (prestations familiales, presta- tions vieillesse) = revenu total de la famille avant impôt</p>

21. Le revenu agricole est le résultat net d'exploitation (RNE)

- Les produits comprennent outre les recettes issues des ventes de produits agricoles, la variation des stocks (y compris du cheptel de souche), l'autoconsommation (évaluée au prix à la production), les indemnités et subventions d'exploitation, les intérêts statutaires des coopératives mais aussi les produits des activités para-agricoles (marges sur produits transformés et ventes directes, prestations de service, travaux occasionnels réalisés hors exploitation, cueillette, chasse, pêche, agri-tourisme). L'auto-équipement est exclu.

- Les dépenses d'exploitation²⁷ incluent les charges sociales des travailleurs salariés et non salariés. La seule dépense non réelle est l'amortissement économique (du bâtiment, du matériel et des plantations). Les règles de répartition entre exploitation et famille des dépenses mixtes ne sont pas précisées, alors que les conventions choisies peuvent faire varier un peu la part relative du revenu de l'exploitation dans le revenu total de la famille.

On rappellera que cette notion de RNE, qui est conforme à la définition du revenu donnée par Hicks, fait l'objet de critiques quand on cherche à connaître la part des recettes allant à la consommation finale et à l'autofinancement des investissements²⁸ :

"- La variation de stocks est considérée comme une composante du produit et donc du revenu. Or, une part importante de cette formation de stock n'est, en fait, jamais monétairement réalisable par les agriculteurs, du moins à court terme.

²⁷ Pour les taxes, les conventions sont conformes à la comptabilité nationale : recettes évaluées hors taxes, consommations intermédiaires évaluées TVA incluse, pseudo recette correspondant à la TVA déductible sur C.I. ou au remboursement forfaitaire de TVA.

²⁸ Butault (J.P.), 1985. - Quel revenu disponible ? Les Collections de l'INSEE, E95, juin, pp.55-64, p.56.

- Le coût de la capitalisation est chiffré par l'amortissement qui résulte toujours d'un calcul forfaitaire contestable et qui ne constitue pas une "sortie" monétaire effective." Il faudrait tenir compte aussi d'une augmentation éventuelle du fonds de roulement.

Une insuffisance du calcul CERC tient à ce qu'il est limité à une année - ce qui est déjà une opération difficile - alors qu'au niveau individuel la variation peut être forte d'une année à l'autre, tout au moins dans plusieurs orientations de production (fruits, vin, viande porcine, aviculture).

Notons, enfin, qu'au cours de l'année considérée la conjoncture agricole a été moins bonne qu'en 1979 mais meilleure qu'en 1977 ou 1980. Surtout 1978 fait partie des années de la crise du revenu agricole commencée en 1974. La reconnaissance officielle des "agriculteurs en difficulté" se fera plus tard ; mais lors de son assemblée générale de mars 1978, la Caisse Nationale du Crédit Agricole s'alarmait déjà du surendettement et des menaces de faillite pesant sur certains types d'exploitations (Blogowski et al. 1983, p.13)²⁹.

22. Les revenus primaires autres qu'agricoles sont tous retenus : salaires nets, bénéfices non agricoles nets, revenus de propriété (les revenus fonciers étant comptabilisés nets des frais réels justifiés, et pouvant donc être négatifs).

23. Les revenus sociaux comprennent les prestations familiales (allocations familiales, complément familial, allocation logement ; mais en l'absence d'une énumération exhaustive, on ne sait pas si elles ont été toutes prises en compte) et les prestations vieillesse, poste regroupant les retraites, l'allocation du FNS, les pensions d'invalidité ou d'ancien combattant, l'IVD. Les prestations de santé sont, elles, exclues de même que divers postes de transferts : prestations du risque emploi, indemnités d'assurances, dons et aides.

Au total, la plupart des ressources monétaires (hors revenus exceptionnels) et plusieurs de celles en nature sont prises en compte. Elles sont calculées par famille et par unité de consommation, le nombre d'UC étant estimé par application de l'échelle d'Oxford.

Par rapport à d'autres évaluations, il apparaît qu'il ne s'agit ni d'un revenu disponible, les impôts directs n'étant pas déduits, ni d'un revenu élargi qui comprendrait :

- les gains et pertes en capital ;
- l'équivalent revenu issu du patrimoine (Hill 1989a, p.180 sq.) ; ce point sera repris en 2ème partie, section 4 ;

²⁹ L'accroissement net des dettes agricoles au cours de l'année 1978 a été également souligné dans les analyses du CERC. Cf. Cordellier (C.), 1987. - Revenu, épargne agricole et prélèvement privé, l'exemple de l'année 1978, Economie Rurale, 182, pp. 50-57.

- l'ensemble de la production domestique ; en particulier les loyers fictifs correspondant à l'auto-logement ne sont pas estimés ;
- les services fournis à titre gratuit ou quasi-gratuit par les collectivités publiques ;
- les biens d'environnement.

3. Quelle fiabilité des estimations de revenus ?

Alors que le CERC a pris la précaution de publier surtout des revenus moyens par groupes de familles et d'exploitations, notre souhait aurait été de considérer des résultats individuels. La fiabilité des estimations faites est-elle suffisante à cet égard ?

- Non seulement le taux de sondage est faible (environ 2 pour 1000 ; 2897 questionnaires exploités devant représenter 1 284 mille exploitations) mais il a fallu extrapoler à un taux plus élevé les résultats des petites unités (cf. supra) ; l'erreur aléatoire est ainsi plus forte pour ce groupe, ce qui est une cause de biais.
- S'agissant de la qualité de l'évaluation du revenu agricole, le CERC a calculé qu'à définition égale, son RBE par exploitation (issu d'une part de l'interrogation directe, avec ou sans accès à des comptabilités d'exploitation, d'autre part de redressements à l'aide des déclarations fiscales de TVA)³⁰ est en moyenne inférieur de 13 % à celui publié par le SCEES. Les résultats du CERC sont moindres à la fois pour la production agricole finale au sens SCEES (- 9 %) et pour les consommations intermédiaires (- 12 %) ; par contre les valeurs coïncident à 1 % près pour le poste frais d'exploitation, même si la charge de l'endettement à court terme et des emprunts calamités a été, elle, sous-estimée. L'écart dans les revenus varie (allant de 0 à 17 % et peut-être plus) selon les orientations de production et les tailles économiques des exploitations : *"Plus la taille économique d'une exploitation est importante, plus est forte la probabilité qu'en soit sous-estimé le revenu"*. Faut-il retenir qu'il en résulte des biais importants dans la distribution des revenus individuels ? Les évaluations du SCEES comportant elles aussi une marge d'erreur, une incertitude demeure et celle-ci est encore plus grande pour le RNE. On ne peut en tout cas considérer que dans l'opération CERC les revenus des petites ou très petites exploitations - qui ont une forte probabilité d'être bas - sont comparativement moins mal évalués. Leurs conditions d'estimation ont été souvent moins satisfaisantes en l'absence de comptabilité ou d'assujettissement à la TVA. Les conditions de validation du RBE ont pu être aussi moins bonnes dans la mesure où les données SCEES prises comme référence proviennent rarement pour cette catégorie d'exploitations de la meilleure source qu'est le RICA.

³⁰ Pour des développements voir Cordellier, 1986. Ce document décrit les conditions dans lesquelles les recettes et dépenses déclarées lors de l'enquête dans les exploitations ont été corrigées, à la hausse ou à la baisse, à l'aide des déclarations faites au titre de la TVA.

- Les revenus autres qu'agricoles proviennent d'un dépouillement des déclarations fiscales au titre de l'impôt sur le revenu, complété par des calculs sur barème (pour certains revenus sociaux) et les résultats des interviews. Les insuffisances de la source fiscale ont été rappelées supra. Les "revenus fiscaux" n'ayant pas été systématiquement redressés par le CERC, une sous-évaluation existe pour les revenus de propriété et les bénéficiaires non agricoles³¹.

On retiendra au total - mais ceci sera à préciser ultérieurement - que l'enquête CERC sous-estime le revenu de nombreuses familles, qu'il existe une sous-évaluation moyenne, que la marge d'erreur peut varier beaucoup d'une famille à l'autre pour trois raisons : connaissance inégale du revenu agricole selon qu'une comptabilité est tenue ou non, poids variable pour chaque famille des revenus non agricoles mieux connus et moins connus, erreur aléatoire plus forte pour les petites exploitations. En conséquence, on commencera par l'examen des revenus moyens par catégories de familles en supposant que les erreurs se compensent. En tout état de cause il est exclu d'établir des résultats détaillés et précis sur la base de données dont la fiabilité reste incertaine, même si elle est nettement meilleure que dans les autres sources disponibles en ce domaine.

Section 2. Un dépouillement particulier sur la base d'un classement des familles agricoles en groupes socioprofessionnels

L'enquête CERC n'est pas limitée, on l'a vu, aux ménages d'agriculteurs au sens strict, celui de l'INSEE, mais couvre toutes les exploitations - les familiales tout au moins - quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle principale du chef. On a donc cherché à retrouver le sous-ensemble agricole qui est notre champ privilégié d'analyse et à le situer par rapport aux autres catégories de population agricole.

³¹ Pour les coefficients d'erreur relatifs à ces postes, tels qu'ils ont été calculés à champ identique de l'enquête INSEE Revenus fiscaux de 1979 et des Comptes Nationaux, voir Canceil (G.) et al., 1987. - Les revenus fiscaux des ménages en 1979 (et principaux résultats de 1975), Les Collections de l'INSEE, M 127, décembre, 207 p., p.32. Notons aussi que contrairement à l'INSEE, le CERC présente des revenus de propriété après déduction forfaitaire.

1. Le classement socioprofessionnel des familles agricoles

Rappelons qu'en économie de la répartition personnelle, l'unité pertinente d'analyse est le ménage. Dans les comptes nationaux, les ménages, qui constituent un secteur institutionnel, sont classés en catégories définies par la profession exclusive ou principale de leur chef ou personne de référence, variable liée à la position dans la hiérarchie économique et sociale ainsi qu'au comportement dans l'utilisation du revenu. On sait que les ménages d'agriculteurs exploitants sont donc, au sens INSEE, ceux dont le chef est, à titre exclusif ou principal, un actif agricole non salarié. C'est ainsi que dans l'enquête sur les revenus fiscaux des ménages, ceux des ménages qui perçoivent un bénéfice agricole (1 122 mille en 1979) se trouvent répartis par cet organisme en neuf catégories socioprofessionnelles :

- la principale étant celle des ménages d'agriculteurs exploitants (807 mille soit 72 %)
- l'une étant constituée de ménages d'inactifs (155 mille soit 14 %)
- les sept autres correspondant à des ménages d'actifs non agricoles (pour un total de 160 mille soit 14 %).³²

Pour se rapprocher de cette classification, pour différencier les unités domestiques qui tirent en principe l'essentiel de leurs moyens d'existence de l'exercice de l'activité agricole, on a voulu classer les familles agricoles du CERC en catégories définies elles aussi par la profession exclusive, ou principale de leur chef. Nous avons ainsi distingué trois grands sous-ensembles (tableau 1 de correspondance avec la nomenclature INSEE) :

- celui des familles agricoles dont le chef est agriculteur à titre exclusif ou principal. Il s'agit du sous-ensemble le plus proche - sans que l'on puisse préciser le degré de proximité - de la catégorie INSEE des ménages d'agriculteurs exploitants. Il constitue "*l'agriculture principale*"
- celui des familles dont le chef est agriculteur à titre secondaire et actif non agricole, ou salarié agricole, à titre principal, et qui forme "*l'agriculture de complément*"
- celui des familles dont le chef est agriculteur à titre secondaire et retraité à titre principal, ou "*agriculture de retraite*".

Une seconde subdivision est à effectuer car dans sa plus récente nomenclature de Professions et Catégories Socioprofessionnelles, l'INSEE répartit les ménages d'agriculteurs en fonction de la dimension économique de l'exploitation : agriculteurs sur petite, moyenne, grande exploitation. Toujours dans un but de rapprochement avec ce qui se fait en économie de la répartition - et pour établir une cohérence avec nos travaux antérieurs - nous avons constitué 3 strates au sein de l'agriculture principale.

³² Source : Les Collections de l'INSEE, M127, décembre 1987, p.87.

2. Les conventions de la classification en trois sous-ensembles ; des familles agricoles au sens CERC aux familles d'agriculteurs au sens strict

Les chefs d'exploitation (comme les autres personnes travaillant dans l'exploitation) ont été interrogés sur l'éventuel exercice d'une profession hors de l'exploitation mais sans que soit précisée la question du caractère principal ou secondaire de chaque emploi exercé. Aussi a-t-il fallu prendre des conventions pour déterminer les catégories socioprofessionnelles de rattachement.

- Ont été considérés comme **retraités à titre principal** d'une part tous les chefs d'exploitation âgés de 65 ans ou plus³³, d'autre part les moins de 65 ans bénéficiant d'une pension de retraite. Mais on a tenu compte du fait que quand il existe dans une famille plusieurs membres susceptibles d'être classés chef - plusieurs adultes masculins étant actifs agricoles - la qualité de chef est souvent attribuée au plus âgé. Il apparaît bien que dans une telle hypothèse l'exploitation se rapproche, par sa dimension économique et le niveau de ses revenus agricoles, d'une unité d'agriculture principale. Aussi, les 58 cas sondés de ce type ont-ils été rattachés à l'agriculture principale. Notons que, dans ce genre de situation, l'agriculteur non retraité est assez souvent un célibataire. Un autre cas de figure, mais rare, est celui où l'adulte non retraité a une profession non agricole qui l'occupe pour la part majeure de son temps : la famille a été maintenue, par convention, en agriculture de retraite.

- Ont été classés **actifs non agricoles à titre principal** les chefs d'exploitation répondant à trois conditions : avoir moins de 65 ans, exercer une profession non agricole à l'extérieur de l'exploitation (ou celle de salarié agricole, d'entrepreneur de travaux agricoles ou forestiers, de pêcheur), consacrer à cette profession au moins 1500 heures de travail par an (ce qui est proche d'un temps plein non agricole) ou, à défaut, un temps égal ou supérieur au temps d'activité agricole (ce dernier étant parfois égal à zéro). Le groupe le plus nombreux est celui des ouvriers (près de la moitié), mais certains de ces actifs non agricoles sont en haut de l'échelle sociale (chefs d'entreprise, cadres supérieurs).

- Tous les autres chefs d'exploitation ont été considérés comme **agriculteurs à titre exclusif ou principal**.

Sur la base de cette tripartition (qui est à interpréter sans oublier les conventions retenues pour l'établir ; des informations plus précises auraient été nécessaires pour l'améliorer), les 1285 mille familles agricoles de l'enquête CERC se classent en 891 mille

³³ Dans les enquêtes INSEE, des actifs agricoles âgés de 65 ans ou plus se déclarent à titre principal non pas retraités mais agriculteurs et font donc partie de la population des ménages agricoles. On trouve là l'une des raisons pour lesquelles notre "agriculture principale" ne correspond pas entièrement à la catégorie INSEE dont on veut se rapprocher, celle de la population des agriculteurs exploitants.

(69 %) familles d'agriculteurs, 159 mille (13 %) familles d'actifs non agricoles et 235 mille (18 %) familles de retraités. S'agissant des personnes, 76 % appartiennent à l'agriculture principale, 12 % à l'agriculture de complément et 12 % à l'agriculture de retraite. Comme beaucoup de familles rattachées aux exploitations agricoles ne sont pas des familles d'agriculteurs, la classification proposée aura une forte incidence sur l'examen des revenus familiaux.

Sauf pour le groupe des actifs non agricoles à titre principal, les chiffres auxquels conduit l'enquête CERC sont peu différents, en ordres de grandeur, de ceux établis antérieurement (Jégouzo 1984, p.20 sq.) à partir du RGA 1979³⁴ : sur 1254 mille familles-exploitations, 806 (64 %) relevant de l'agriculture principale, 200 (16 %) de l'agriculture de complément, 248 (20 %) de l'agriculture de retraite.

La classification effectuée recoupe-t-elle la distinction, très souvent utilisée en économie de la production, entre unités à temps complet et unités à temps partiel ? Toutes les exploitations à temps complet ne sont pas associées à une famille d'agriculteurs : près d'une fois sur cinq (18 %) il n'en est pas ainsi (tableau 2). Inversement, seulement les 3/4 des exploitations à temps partiel correspondent à des familles d'actifs non agricoles ou de retraités³⁵. Notons en particulier qu'un peu moins de la moitié seulement des familles de retraités ont des exploitations à temps partiel. Le groupe des familles d'agriculteurs est le plus homogène car 9 sur 10 de celles-ci ont une exploitation à temps plein.

Si l'on suit notre classification, il apparaît que l'activité agricole a un poids économique nettement plus réduit dans les sous-ensembles de l'agriculture de complément ou de retraite. Moins de facteurs sont utilisés par exploitation et moins de produits obtenus. Le produit d'exploitation s'élève en moyenne à 136 937 F en agriculture principale contre 36 339 F en agriculture de complément et 31 653 F en agriculture de retraite. Globalement, la production finale est issue à 90 % de l'agriculture principale qui fait travailler 82 % des UTA telles que celles-ci sont évaluées dans l'enquête, et occupe 88 % de la surface agricole utilisée.

Les agricultures de complément et de retraite sont le plus souvent composées d'exploitations de faible MBS (91 % de moins de 8000 unités de compte européennes et 81 % de moins de 4000). Pourtant beaucoup d'exploitations de faible MBS appartiennent encore en 1978 à l'agriculture principale : 38 % en dessous de 4 000 UCE, 82 % de 4 000 à moins de 8 000, environ la moitié (52 %) de l'ensemble des moins de 8 000.

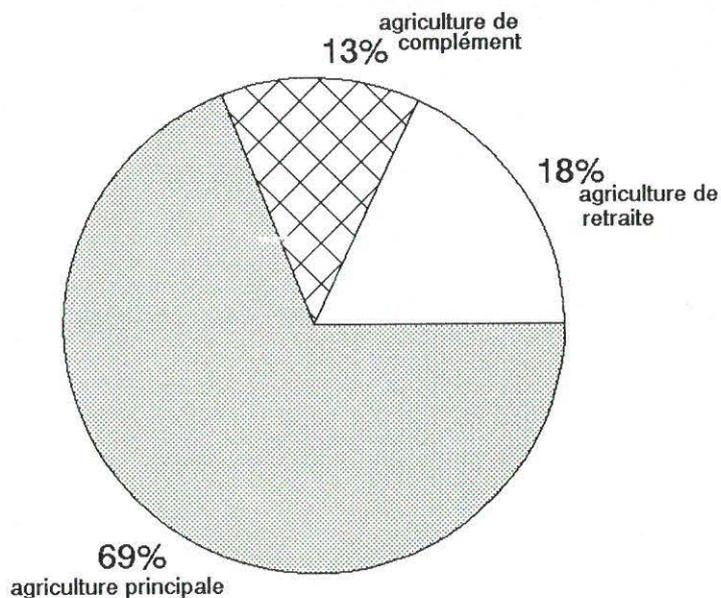
³⁴ Les écarts ont des origines multiples : définitions différentes des unités observées dans les enquêtes, taux différent de sondage, différence de date, convention différente de classement des exploitants de 65 ans ou plus.

³⁵ Si l'on se réfère à la définition internationale des exploitations de "full-time" et de "part-time", agriculture de complément et agriculture de retraite relèvent du part-time de classe II.

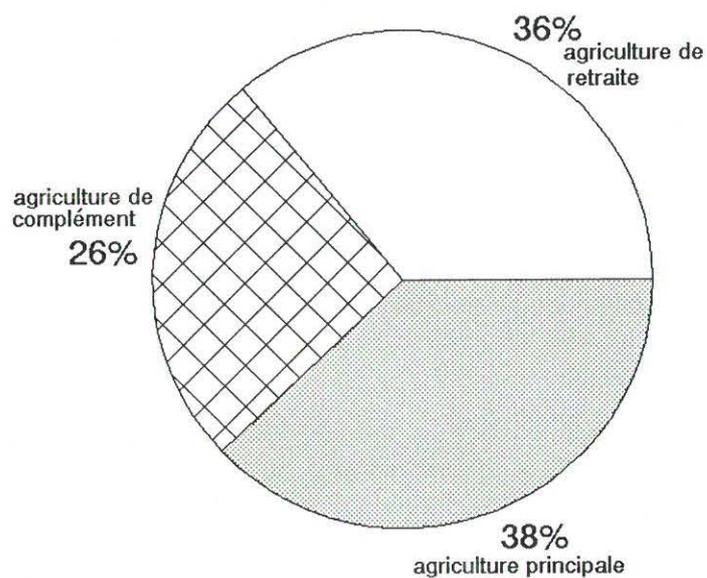
Le poids numérique de chacune des trois agricultures varie selon les régions, selon les orientations dominantes de production. Mais la trop faible taille de l'échantillon ne permet pas de chiffrer précisément ces phénomènes. On peut néanmoins relever quelques situations typées : la moitié au moins des exploitants sont des agriculteurs à titre secondaire d'une part en Rhône Alpes, Provence Côte d'Azur, Alsace, d'autre part en viticulture ordinaire, en production ovine et caprine.

Figure 1. Les trois agricultures

- *ensemble des exploitations agricoles*



- *exploitations ayant une marge brute standard (MBS) de moins de 4000 unités de compte européennes*



3. Les trois strates au sein de l'agriculture principale

Les seuils retenus pour dépouiller l'enquête CERC se réfèrent au produit d'exploitation, à la moyenne de celui-ci (138 mille) et au 8ème décile (194 mille). Sont considérées comme petites les exploitations qui ont un produit inférieur à la moitié de la moyenne, soit moins de 70 mille en arrondissant ; comme moyennes celles de 70 000 F à moins 200 000 F.

Chaque strate est elle-même subdivisée pour tenir compte de l'hétérogénéité interne, d'où une classification en 6 catégories d'exploitations, et en même temps de familles :

Petites exploitations

- les plus petites = moins de 35 000 F de produit d'exploitation
- les moins petites = de 35 000 à moins 70 000 F

Moyennes

- inférieures = de 70 000 à moins 140 000 F
- supérieures = de 140 000 à moins 200 000 F

Grandes

- inférieures = de 200 000 à moins 300 000 F
- supérieures = 300 000 F ou plus

La strate basse (ou "petite paysannerie") comprend 41 % des exploitations et familles de l'agriculture principale, la strate moyenne 40 %, la haute 19 % (tableau 3)³⁶. En nombre de personnes, la répartition est : 34 %, 42 % et 24 %.

On peut rapprocher ces résultats de ceux issus du RGA 1979 et basés sur une répartition des exploitations selon la marge brute standard (cf. Jégouzo 1984). Le poids de la strate basse s'avère ici beaucoup plus important (41 % contre 28 %) mais le chiffre établi à partir du RGA avait été conçu comme une évaluation minimale, le seuil fixé étant de 6 000 UCE ; au seuil de 8 000, le % de petits paysans s'élevait à 40 p.100.

Selon que le critère de partition est la MBS (seule donnée généralement disponible) ou le produit d'exploitation, la classification change-t-elle beaucoup ? L'enquête CERC indique que si la corrélation entre ces 2 variables est forte, les strates en termes de produit ne se confondent pas entièrement avec celles selon la MBS. Il existe un peu plus de petites exploitations en termes de MBS : 393 mille en dessous de 8000. La plupart des petites exploitations en produit le sont aussi en MBS, surtout en dessous de 35 000 F. Mais un nombre plus élevé de petites en MBS ne le sont pas en produit.

³⁶ Les effectifs sondés sont par ordre croissant de rang : 251 et 337 (soit 588 pour la strate basse), 516 et 347 (soit 863), 321 et 599 (soit 920).

320 mille, soit le plus grand nombre, sont classées en strate basse selon les deux critères.

D'ailleurs les groupes constitués à l'aide des données CERC de 1978 et du RGA 1979 se ressemblent :

- Chaque fois la structure socioprofessionnelle varie selon la classe d'âge de l'exploitant (tableau 3), ce qui résulte d'un effet d'âge et de génération. Plus le chef d'exploitation est âgé, plus les positions basses sont fréquentes (et les plus basses proportionnellement plus nombreuses), moins grand est le poids de la grande ou très grande agriculture.
- L'échelle plus réduite de l'activité agricole est corrélée avec plusieurs caractéristiques socio-démographiques des exploitants et de leurs familles : non seulement l'âge mais le sexe de l'exploitant (plus de femmes en strate basse) l'état matrimonial de celui-ci (plus de célibataires masculins, plus de femmes sans conjoint), la taille de l'unité domestique (nombre plus élevé de personnes par famille en strate moyenne et haute).
- Enfin, si la petite paysannerie est présente, chaque fois, dans toutes les orientations de production, dans toutes les régions, son poids relatif diffère d'une orientation à l'autre, d'une zone à l'autre. L'enquête CERC ne permet pas à cet égard de donner de résultats complets, les effectifs sondés étant trop souvent trop faibles. Tout au moins est-il sûr que la strate basse est surreprésentée lorsque prédomine la viticulture ordinaire ou la production de viande bovine ou en élevage ovin et caprin. Elle est de même plus nombreuse dans les 6 régions suivantes où elle constitue plus de la moitié de l'agriculture principale : Midi-Pyrénées, Languedoc Roussillon, Rhône-Alpes, Auvergne, Aquitaine, Limousin.

Au terme de ce classement des familles agricoles en groupes socioprofessionnels, il faut conclure qu'on ne saurait lui accorder plus de valeur qu'il ne peut en avoir - même s'il existe beaucoup de cas simples et faciles à traiter - et cela pour plusieurs raisons :

- Le chef d'exploitation est supposé être chef de famille.
- Classer l'activité agricole comme profession principale ou secondaire est difficile quand l'agriculteur a 65 ans ou plus, quand des deux professions exercées l'une domine par la durée annuelle du travail et l'autre par le revenu.
- Il existe des familles où des deux adultes susceptibles d'être chef d'exploitation et chef de famille, l'un est retraité à titre principal, l'autre actif agricole à titre exclusif ou principal.
- Il existe des familles où des deux conjoints susceptibles d'être chef d'exploitation et/ou chef de famille, l'un est actif non agricole à titre principal, l'autre actif agricole à titre exclusif ou principal. Il faut souligner ici que la frontière entre l'agriculture principale et l'agriculture de complément est difficile à établir quand le chef d'exploitation est une

femme mariée dont le mari est un actif non agricole à titre exclusif ou principal. Ce type de situation est très rare en strate moyenne ou haute mais concerne 28 260 familles de petits paysans. Lors d'une vérification faite après coup, il est apparu que la plupart de ces cas auraient sans doute dû être classés en agriculture de complément compte tenu de la faiblesse de l'activité agricole qui se marque dans l'échelle de production, le temps de travail consacré à l'exploitation, le revenu qui en est tiré. La situation extrême est celle où 1) l'exploitant féminin classé actif agricole à titre exclusif ne consacre que quelques centaines d'heures de travail à l'exploitation, 2) son mari est actif non agricole à titre exclusif, 3) le temps total de travail par exploitation est inférieur à 1000 heures. Environ 20 mille exploitants ont été ainsi classés sans doute en trop dans la strate la plus basse de l'agriculture principale.

- Alors que la position socioprofessionnelle à l'intérieur de l'agriculture principale est établie en fonction de la taille économique de l'exploitation, d'autres éléments peuvent déterminer la place dans la hiérarchie, par exemple le type de profession non agricole exercée par l'épouse³⁷. Si l'exploitant est un petit paysan et que son épouse a un emploi de cadre, l'appartenance à la strate basse traduit mal la réalité ; mais l'éventualité évoquée est rare, on l'a vérifié.

- Le groupe socioprofessionnel saisi à une date donnée n'est qu'un point sur une courbe. Pour interpréter ce point, il faudrait savoir sur quelle trajectoire il se situe (mobilité antérieure, projets et préparatifs d'évolution ultérieure).

- La marge d'erreur relative à la taille économique de l'exploitation peut être assez forte.

³⁷ Vallet (L.A.), 1986.-La profession de la femme mariée dans la position sociale de la famille, Revue Française de Sociologie, octobre-décembre, pp.655-696.

Tableau 1. Correspondance entre les catégories de ménages de l'INSEE et nos catégories de familles agricoles

ménages	catégories socioprofessionnelles (CSP) constituées en fonction de la profession principale de la personne de référence du ménage									
	CSP1			CSP2	CSP3	CSP4	CSP5	CSP6	CSP7 et 8	
familles rattachées aux exploitations agricoles	agriculteurs exploitants:			artisans	cadres	profes-	employés	ouvriers	inactifs	
	sur petite exploi-	sur moyenne exploi-	sur grande exploi-	commerçants chefs d'entre-	professions intellec- tuelles supérieures	sions intermé- diaires		(dont ouvriers agri- coles)	(dont retraités)	ensem- ble
familles dont(-petite le chef est (exploi- agriculteur (tation à titre (-moyenne exclusif (ou principal (-grande AGRICULTURE PRINCIPALE	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////
familles dont le chef est à titre principal un actif non agricole AGRICULTURE DE COMPLEMENT				//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////
familles dont le chef est à titre principal un inactif ou un retraité AGRICULTURE DE RETRAITE									//////////	
ENSEMBLE										

////////// zones de correspondance

Tableau 2 - Classement socioprofessionnel des familles et distinction exploitations à temps complet-exploitations à temps partiel

	agriculture de retraite		agriculture de complément		agriculture principale		ensemble	
	nombre	% en colonne	nombre	%	nombre	%	nombre	%
exploitations à temps complet	124 347	53	55 850	35	818 944	92	999 141	78
nombre								
% en ligne	12		6		82		100	
exploitations à temps partiel	111 146	47	102 962	65	72 095	8	286 203	22
nombre								
% en ligne	39		36		25		100	
ensemble	235 493	100	158 812	100	891 039	100	1 285 344	100

Tableau 3 - Agriculture principale : répartition des exploitations-familles en trois strates

	Ensemble		selon l'âge du chef d'exploitation							
	nombre	%	<35 ans générations 1944 ou après		35 à 44 G.1934 à 1943		45-54 G.1924 à 1933		55 ou plus G.1923 ou avant	
			nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Petites exploitations										
- moins de 35 000 F de produit d'exploitation	185 717	21					69 216	20	80 551	31
- de 35 000 à <70 000	179 265	20					73 760	21	57 758	23
- total	364 982	41	30 892	25	52 805	32	142 976	41	138 309	54
Moyennes										
- de 70 000 à <140 000	235 277	26	34 168	28	43 375	26	95 127	24	62 607	24
- de 140 000 à <200 000	121 041	14	18 386	15	26 441	16	47 987	17	28 227	11
- total	356 318	40	52 554	43	69 816	42	143 114	41	90 834	35
Grandes										
- 200 000 à <300 000	86 185	10	18 114	15	20 534	12	33 083	10	14 454	6
- 300 000 ou plus	83 554	9	19 772	16	23 818	14	27 722	8	12 242	5
- total	169 739	19	37 886	31	44 352	26	60 805	18	26 696	11
Total général	891 039	100	121 332	100	166 973	100	346 895	100	255 839	100

2ème PARTIE :

LES RESULTATS

PAR GROUPES SOCIOPROFESSIONNELS

Un phénomène doit être immédiatement souligné (section 1) car il commande beaucoup d'autres résultats : la fréquence des revenus agricoles négatifs. Apparaît-il, à l'examen des résultats moyens, que ces déficits ou les bas revenus agricoles sont autant compensés par d'autres revenus familiaux en agriculture principale qu'en agriculture de complément ou de retraite (section 2) ? Dans la mesure où la compensation est insuffisante en agriculture principale, quelles sont les strates où se localisent les faibles revenus familiaux moyens (section 3) ?

Enfin (section 4), au-delà de ces comparaisons internes entre groupes socioprofessionnels - faites en supposant que la marge moyenne d'erreur est égale ou proche d'un groupe à l'autre - nous avons tenté un calcul du nombre de familles ayant un revenu total inférieur à tel seuil de pauvreté pris comme terme externe de référence. Il a été en effet possible d'estimer approximativement ce qu'est la sous-évaluation moyenne dans l'enquête CERC. A partir de là plusieurs hypothèses ont été prises pour avancer des estimations du nombre de familles agricoles pauvres en 1978.

Section 1. Un premier constat : la fréquence des revenus agricoles négatifs

Près d'un quart (23 %) des exploitations ont de tels revenus, ce qui a été souligné dans le compte rendu du CERC (vol.2, p.26-27). Les déficits nets apparaissent particulièrement nombreux dans l'agriculture de complément (42 %), l'agriculture de retraite (34 %), et la plus petite paysannerie à titre exclusif ou principal (40 %). Près d'un agriculteur à titre exclusif ou principal sur six (17 %) a un revenu net d'exploitation négatif, mais la fréquence diminue beaucoup quand la taille économique de l'exploitation est plus élevée (tableau 4). Aussi, près de la moitié des exploitations en déficit se trouvent-elles localisées dans l'agriculture secondaire.

Fréquents dans l'enquête CERC, les revenus agricoles négatifs ne le sont-ils pas anormalement ? Des nombres aussi élevés apparaissent dans les enquêtes du SCEES : selon le SIIFF de 1981³⁸, année de conjoncture agricole médiocre mais peu différente de

³⁸ Landre (Ph.), 1984. - Distribution des revenus agricoles selon le SIIFF 81, Cahiers de Statistique Agricole (3/6), mai-juin, pp.23-34. Le Système Intégré d'Investigation sur les Flux Financiers (SIIFF) repose à la fois sur le RICA et l'Enquête Recettes et Dépenses des Exploitations Agricoles ou ERDEXA (n = 13 564 pour 1981).

celle de 1978, 24 % des exploitations sont en déficit. En 1982, pourtant une bonne année, le pourcentage ne s'abaisse qu'à 20 %³⁹.

S'ils sont nombreux, les déficits nets mesurés par le CERC restent souvent faibles. Beaucoup se situent à moins de 10 000 F, sinon moins de 5 000 F (tableau 5). Il en est ainsi particulièrement là où ils sont les plus fréquents, ce qui ne surprend pas puisque d'importants revenus négatifs n'apparaissent que dans les unités de plus grande taille. A cet égard aussi, les données issues de l'enquête CERC rejoignent celles du SIIF telles que ces dernières sont connues pour l'année 1981⁴⁰. En agriculture principale, le déficit moyen de 1978 est de 14 350 F dans la strate basse, 24 580 F dans la moyenne et 83 860 F dans la haute.

Une question essentielle est de savoir si, pour les différentes exploitations déficitaires, le déficit de 1978 est provisoire, accidentel ou conjoncturel ou s'il présente un caractère plus durable sinon structurel. Tout au moins l'enquête CERC indique-t-elle qu'à peu près une fois sur deux, le revenu net négatif s'accompagne d'un revenu brut positif. Les revenus bruts négatifs⁴¹ sont, comme les déficits nets, plus fréquents mais moins grands en agriculture secondaire et dans la strate basse de l'agriculture principale.

Ne pas amortir son capital peut s'envisager si l'agriculteur est âgé et n'a pas de successeur. Mais au sein de l'agriculture principale, la fréquence des déficits n'apparaît pas d'autant plus élevée que l'âge est élevé : elle varie peu, en effet, selon la classe d'âge même si s'esquisse une courbe en U. Les jeunes sont tout autant concernés ; ils le sont même plus au sein de la strate basse.

Une première cause de revenu négatif est l'erreur d'évaluation. Ceci est relevé souvent quand ce sujet est abordé. Rappelons aussi que lors du passage du bénéfice forfaitaire au bénéfice réel en régime fiscal, il est toléré que l'exploitation soit en déficit, tolérance qualifiée de prime au réel.

D'autres déficits sont conjoncturels et sont liés à l'irrégularité des revenus individuels relevée supra. De plus, les phases d'investissement peuvent entraîner des périodes de charges financières très lourdes.

Les déficits prolongés peuvent avoir, eux aussi, plusieurs explications. Telle étude américaine⁴² soutient l'idée qu'il s'agit parfois d'un moyen de payer moins d'impôt. Les dépenses de production agricole sont alors en réalité des dépenses de consommation. Il en est de même lorsque le but de l'activité agricole n'est pas le profit ; encore faut-il

³⁹ SCEES, *Graph-Agri 1985*, p.40.

⁴⁰ Article cité de Landre, p.27.

⁴¹ Relevons que la fréquence des RBE négatifs est du même ordre dans l'enquête CERC (12 % de l'ensemble des exploitations) et dans l'enquête effectuée par le SCEES la même année sur les Recettes et les Dépenses des Exploitations Agricoles (ERDEXA) : 11 % des unités de cet échantillon ayant un "Résultat" négatif (RBE dans l'optique commercialisation) ; source : série SSCR, n°47, septembre 1983, pp.105 à 111.

⁴² Strickland (R.P.), 1983. - The negative income of small farms, *Agricultural Economics Research* (35/1), USDA, pp.52-55.

alors que l'agriculteur dispose d'autres ressources. Mais en agriculture principale, le déficit structurel s'identifie essentiellement à un manque durable de rentabilité d'exploitations appelées à disparaître ; les familles peuvent survivre en consommant leur capital.

Le RICA fait-il apparaître que les déficits nets se répètent pendant plusieurs années ? Ce réseau couvre essentiellement, on le sait, des exploitations de moyenne et grande dimension ; les petites unités à temps complet y sont peu ou pas du tout représentées.

Soit les 3517 exploitations appartenant au RICA à la fois en 1979, 1980 et 1981. Sur 571 unités qui ont été déficitaires (RNE négatif ou nul, cotisations sociales des non salariés déduites) au moins l'une de ces trois années, la plupart (399 soit 7 sur 10) ne l'ont été que durant un exercice. Les déficits ont rarement (47) duré trois ans. Ainsi les revenus agricoles négatifs seraient le plus souvent provisoires même au sens de "qui dure un an", encore plus au sens de "qui dure deux ans" ; en est-il de même dans la petite paysannerie ?

Si, revenant à l'enquête CERC, on élargit l'examen à l'ensemble des revenus agricoles bas ou très bas, qu'observe-t-on ? Il a été souvent montré que ceux-ci sont très nombreux. Ils sont souvent, en effet, inférieurs au minimum (SMIC) que perçoit un salarié travaillant l'année entière à temps complet, qu'ils soient calculés par exploitation à temps complet ou par actif agricole à temps complet et alors même que le nombre d'unités de travail engagées à temps plein dans l'activité agricole a tendance à être sous-évalué.

Comme l'enquête CERC sous-estime souvent le RNE, on pourrait s'attendre à y trouver un nombre de bas revenus encore plus élevé que d'habitude. Tel n'est pas le cas. En agriculture principale, 45 % des exploitations dites à temps complet ont un RNE inférieur à 20 000 F, seuil proche du niveau atteint en 1978 (20 498 F) par le SMIC net (cotisations sociales déduites)^{43, 44} pour un temps complet. Une fréquence aussi élevée n'apparaît-elle pas dans les enquêtes du SCEES ? Cette fois aussi, des résultats relatifs aux exploitations à temps complet - mais sans isoler l'agriculture principale - sont disponibles non pour 1978 mais pour 1981⁴⁵ : 49 % des exploitations ont, au cours de cette année, un RNE inférieur au SMIC net (30 000 F).

Ceci laisse présumer que l'enquête CERC ne surestimerait pas la fréquence de l'ensemble des bas ou très bas revenus agricoles, que s'il existe beaucoup de revenus agricoles bas ou très bas ce n'est pas principalement parce qu'ils sont sous-évalués.

⁴³ Le rapprochement entre un revenu agricole en termes de RNE et le SMIC net ne saurait faire oublier que la protection sociale des agriculteurs est moindre (absence d'indemnités journalières, moindre couverture de l'invalidité, congé de maternité plus réduit, retraite moindre avec cependant des exceptions pour le conjoint).

⁴⁴ Si l'on se réfère à l'évolution du prix du PIB marchand, 1 franc 1978 = 2,2 francs 1989.

⁴⁵ article cité de Landre, p.30.

D'ailleurs le CERC a indiqué, on l'a vu, qu'il sous-estimait davantage les revenus agricoles les plus élevés. Sans doute l'ERDEXA et le SIIFF donnent-ils pour le RBE un résultat inférieur d'environ 10 % à celui du compte national de l'agriculture⁴⁶ ; mais le RNE rapproché du SMIC par salarié est celui calculé par exploitation et non par travailleur non salarié.

⁴⁶ Greiner (P.), Portier (M.), 1983. - Recettes, dépenses et revenus des exploitations agricoles en 1981, résultats du SIIFF 1981, Cahiers de Statistique Agricole, novembre, pp.67-85 ; p.71.

Tableau 4. % d'exploitations ayant un revenu agricole net négatif : variations au sein de l'agriculture principale selon la strate

strate basse		strate moyenne		strate haute		Total
la plus petite	la moins petite	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
40	16	12	9	6	8	17

Tableau 5. Le montant des déficits agricoles selon les groupes socioprofessionnels

	en agriculture de retraite	en agriculture de complément	en agriculture principale			total
			en strate basse	en strate moyenne	en strate haute	
% d'exploitations déficitaires ayant un déficit de :						
< -5000 F	62	51	45			26
- 5000 F à < -10000 F	18	14	22	38		15
- 10000 F à < -20000 F	20	35	33	21	24	17
- 20000 F ou plus				41	76	42
	100 n=79165	100 n=66043	100 n=102746	100 n=40311	100 n=12050	100 n=155107

Section 2. Montant moyen et structure du revenu familial : comparaison entre agriculture principale, agriculture de complément et agriculture de retraite

1. La moyenne du revenu familial par UC

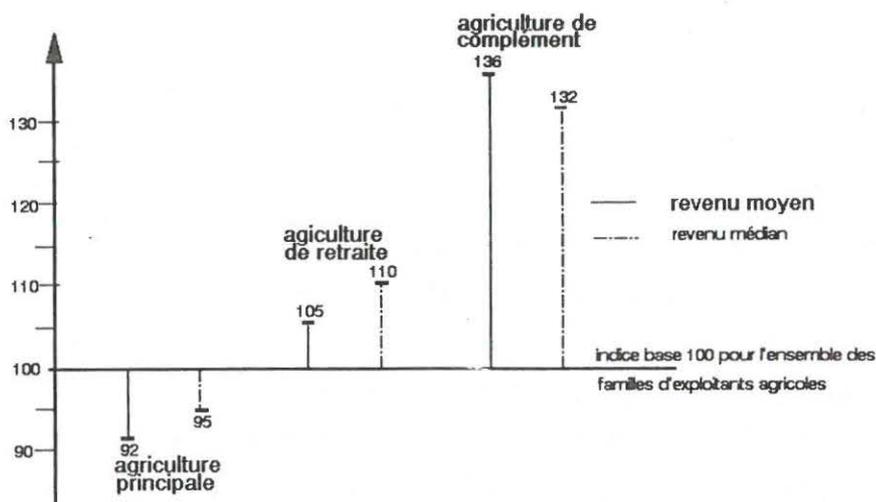
Elle est plus élevée en agriculture de complément (31 534 F) et en agriculture de retraite (24 361 F) qu'en agriculture principale (21 417 F) ; les médianes se situant à 25 169 F, 20 350 F et 17 573 F.

Sur une base 100 pour les familles d'agriculteurs à titre exclusif ou principal, l'indice du revenu moyen est à 113 pour les familles de retraités et 147 pour les familles d'actifs non agricoles. On observe aussi que par rapport à l'ensemble des trois agricultures regroupées, le revenu par UC est inférieur en agriculture principale de 8 points, supérieur en agriculture de retraite de 5, en agriculture de complément de 36 (figure 2). Un moindre revenu familial lorsque l'activité agricole est la profession exclusive ou principale du chef d'exploitation a été constaté aussi aux Etats-Unis, tout au moins en 1984 (Ahearn et al., 1985, p. 1090).

Alors que les familles d'agriculteurs proprement dits disposent d'un revenu familial par UC un peu inférieur à celui des ménages d'ouvriers (22 750 F), les familles d'exploitants retraités à titre principal se placent un peu au-dessus, tandis que les familles d'exploitants actifs non agricoles à titre principal dépassent les ménages d'employés (29 800 F) et ne sont pas éloignés des ménages de cadres moyens (36 400 F)⁴⁷. Remarquons que les ménages d'ouvriers, d'employés, de cadres contiennent un certain nombre de familles d'exploitants agricoles à titre secondaire.

⁴⁷ Pour les chiffres permettant un tel rapprochement et les limites de la signification de celui-ci dans une optique de niveau de vie, cf. CERC, vol.2, p.69-70. Les chiffres fournis pour les catégories non agricoles sont d'origine fiscale et n'ont pas été redressés. Tout au moins la marge de sous-évaluation peut-elle être supposée peu différente selon la CSP. L'estimation CERC du revenu familial des agriculteurs est en effet meilleure que celle de l'enquête fiscale (cf. infra). Pour l'inégalité de sous-évaluation dans l'enquête fiscale, cf. Les Collections de l'INSEE, M 127, déc.1987, p.32.

Figure 2. Disparités entre les trois agricultures dans le revenu familial par UC



Les comptes des ressources des ménages établis à l'échelon national par l'INSEE montrent que le revenu disponible (au sens d'impôts directs déduits) par ménage est plus élevé chez les agriculteurs exploitants qu'en moyenne dans l'ensemble de la population (pour 1979, Gombert 1985, p. 17). Cet écart a été plusieurs fois souligné (Hill 1989a, p. 100 et 107). Ceci pourrait laisser penser que les revenus totaux sont relativement élevés dans l'agriculture principale. Mais si les revenus sont supérieurs à la moyenne par ménage, ils deviennent inférieurs quand on les calcule par UC (- 21 % en 1979, en revenu net des amortissements des entreprises), ce qui est nécessaire dans une optique de niveau de vie.

Selon l'enquête CERC, par rapport à l'agriculture principale, l'agriculture de complément a, à la fois, un revenu familial plus élevé et un moindre nombre d'UC par famille. L'agriculture de retraite a un revenu familial moindre mais beaucoup moins d'UC.

Au total, alors que le revenu de l'exploitation agricole est moindre en agriculture secondaire (tableau 6), le revenu total de la famille calculé par UC est, lui, supérieur : la compensation par les autres ressources familiales joue très nettement quand la famille a une autre source principale de revenu.

2. La source principale de revenu familial

L'hypothèse est ici que la marge d'erreur ne varie pas selon le type de revenu, ce qui n'est pas exact. Relevons notamment que la sous-évaluation du revenu familial dans l'enquête CERC concerne essentiellement le revenu agricole, cette appréciation résultant d'une comparaison avec les données des comptes INSEE de revenus de ménage pour l'année 1979⁴⁸. Il s'en suit que les résultats CERC conduisent en général à sous-estimer la part du revenu de l'exploitation dans l'ensemble du revenu de ménage.

Néanmoins, comme on le supposait dans la classification des familles par catégories socioprofessionnelles, la source principale de revenu est bien le revenu agricole (57 %) en agriculture principale. Il s'agit du revenu d'activité non agricole (84 %) en agriculture de complément, des prestations vieillesse (46 %) en agriculture de retraite (figure 3 et tableau 6).

Le revenu agricole ne représente qu'une part particulièrement faible du revenu familial en agriculture de complément (3 %) et en agriculture de retraite (17 %). Ceci est à relier au grand nombre de déficits agricoles précédemment souligné et ne résulte pas seulement d'un artefact statistique. L'activité serait exercée autant pour des raisons de mode de vie et d'entretien du patrimoine que pour des motifs de rentabilité. Tout au moins la survie de ces formes d'agriculture est ainsi souvent très dépendante des autres ressources familiales.

Si la part des revenus non agricoles est bien moindre en agriculture principale qu'en agriculture secondaire, elle s'avère relativement élevée (43 %). Les chiffres CERC permettent ainsi de situer la portée des revenus non agricoles attribués à l'agriculture : si on considérait l'ensemble des familles associées aux exploitations agricoles, on serait conduit à constater que plus de la moitié (56 %) de leurs revenus globaux provient, en moyenne, de revenus autres que ceux fournis par l'exploitation ; si on se limite au champ de l'agriculture principale, on redescend en dessous de la barre des 50 %. Alors que les familles de l'agriculture de complément et de retraite représentent 31 % du nombre total de familles agricoles, elles perçoivent 46 % de la masse totale des revenus non agricoles, mais seulement 6 % du revenu agricole.

⁴⁸ Les Collections de l'INSEE, M 116, déc. 1985, p.17-18.

Figure 3. Part du revenu de l'exploitation dans le revenu total de la famille selon le type d'agriculture

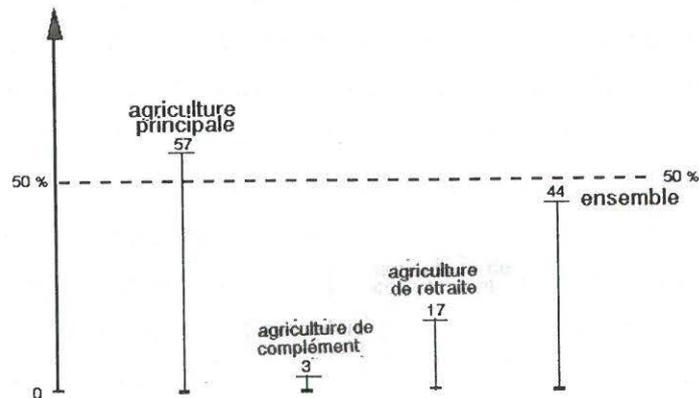


Tableau 6. Montant moyen du revenu familial total et de ses composantes (en F) : comparaison entre les 3 agricultures.

	agriculture principale		agriculture de complément		agriculture de retraite		ensemble	
<u>Revenu par famille</u>		%		%		%		%
revenu net d'exploitation	35 666	57,5	2 092	2,8	7 563	16,8	26 369	43,7
revenus d'activité non agricole								
salaire	12 262	19,8	45 493	62,2	9 250	20,5	15 816	26,2
bénéfices	3 599	5,8	16 244	22,2	4 164	9,2	5 265	8,8
total	15 861	25,6	61 737	84,4	13 414	29,7	21 081	35,0
revenus de propriété	1 756	2,8	2 327	3,2	2 870	6,4	2 031	3,4
revenus sociaux :								
prestations familiales	3 661	5,9	2 983	4,1	279	0,6	2 958	4,9
prestations vieillesse	5 077	8,2	4 041	5,5	20 953	46,5	7 857	13,0
total	8 738	14,1	7 024	9,6	21 232	47,1	10 815	17,9
revenu familial total	62 021	100	73 180	100	45 079	100	60 296	100
<u>Revenu familial par UC</u>								
nombre d'UC par famille		2,88		2,62		1,85		2,66
revenu total par UC		21 417		31 534		24 361		23 206

3. Conséquences pour l'appréciation de l'ampleur des disparités géographiques de revenu en agriculture

La forte différence entre revenu de l'exploitation et revenu de la famille, surtout en agriculture secondaire mais aussi en agriculture principale, l'inégal poids relatif de l'agriculture de complément et de retraite selon les départements et régions, ont une forte incidence sur l'appréciation de l'importance des disparités géographiques de revenu quand on se situe dans une optique de niveau de vie. L'ampleur varie en effet selon le type d'agriculture considérée et surtout selon le type de revenu pris en compte. Prolongeons à cet égard ce qu'a dit le CERC en 1986, (vol 2, p.61-62), le fait essentiel étant que les disparités sont bien moindres selon le revenu familial par UC que selon le revenu agricole par exploitation (alors même que par ailleurs celles-ci sont moindres que selon le revenu agricole par travailleur).

Les écarts entre les extrêmes se réduisent, sans que la compensation soit totale, à la fois par abaissement des niveaux les plus élevés et relèvement des plus bas. Comme le montre la figure 4, l'éventail se resserre nettement⁴⁹. La variation du nombre d'UC par famille selon les régions est l'un des facteurs du regroupement des points autour de la moyenne nationale. Si ceci vaut pour l'ensemble des 3 agricultures regroupées, la tendance est encore plus marquée pour l'agriculture principale.

Ainsi, selon que la disparité régionale considérée est celle du revenu agricole par exploitation dans l'ensemble des 3 agricultures ou celle du revenu familial par UC au sein de l'agriculture principale, l'appréciation que l'on a des inégalités géographiques est nettement modifiée. Toutefois, certaines régions se trouvent en permanence en tête (Ile de France, Champagne, Picardie, Haute-Normandie) et d'autres toujours en queue (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Auvergne, Limousin). D'autres modifient leur rang selon le type de revenu : dans le champ de l'agriculture principale, Poitou-Charentes passe en dessous de la moyenne nationale en termes de revenu familial par UC, tandis que Languedoc Roussillon passe au-dessus. On ne précisera pas davantage l'importance des compensations selon les régions, la qualité des estimations n'étant pas suffisante compte tenu des erreurs aléatoires.

⁴⁹ Les données fournies servent à illustrer l'idée soutenue. Mais leur qualité n'est pas telle qu'elles puissent donner une bonne évaluation des disparités géographiques quelles que soient celles considérées.

Figure 4. Disparités régionales dans les revenus par exploitation
et les revenus par famille

classement des régions selon
le revenu agricole par exploitation
(en indice base 100 pour la France entière)

classement des régions selon
le revenu familial total par U.C.
(en indice base 100 pour la France entière)

champ : agriculture principale et secondaire

champ : agriculture principale



*Régions exclues : Corse (hors échantillon) Franche Comté
Pays de la Loire, Provence Côte d'Azur
(chiffres non significatifs)*

Section 3. Montant moyen et structure du revenu familial : comparaison entre strates à l'intérieur de l'agriculture principale

La question principale est ici de savoir quelles sont les strates où se localisent les faibles revenus familiaux moyens. La réponse à cette question va s'organiser autour de plusieurs interrogations.

Il faut partir d'un premier fait maintes fois établi : le montant du revenu agricole est corrélé positivement à la taille économique de l'exploitation. Cette liaison se trouve largement confirmée dans l'enquête CERC. On relève en particulier que 79 % des unités à temps complet de la strate basse ont un revenu net d'exploitation inférieur au SMIC annuel net d'un salarié à temps plein, que 65 % des unités à temps complet ayant un tel revenu agricole bas ou très bas appartiennent à la strate basse et 87 % à l'ensemble strate basse + moyenne inférieure.

Le montant des autres revenus de la famille pourrait être, lui, inversement proportionnel à l'importance de l'échelle de production agricole. Ceci apparaît sur la base de résultats relatifs à l'ensemble groupé des 3 agricultures⁵⁰. Cette tendance vaut-elle aussi pour la seule agriculture principale ?

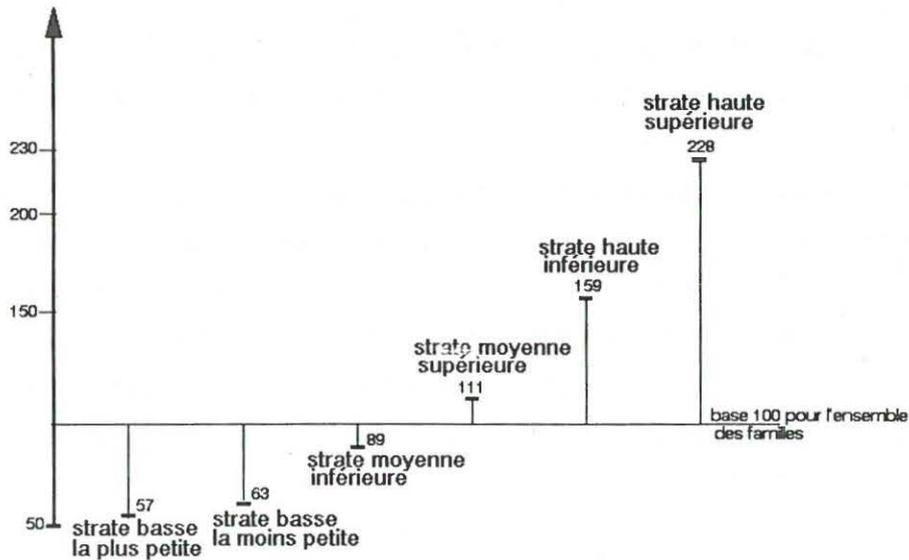
1. Les disparités en termes de revenu familial par UC selon la strate

Les écarts s'avèrent importants puisque le revenu par UC est près de deux fois inférieur à la moyenne dans les strates basses, près de deux fois supérieur dans les strates hautes (figure 5 et tableau 7)⁵¹ ; dans chaque cas, la médiane est de peu inférieure à la moyenne. Ceci vaut dans l'hypothèse où la marge d'erreur est peu différente d'une strate à l'autre ; mais la sous-estimation du revenu agricole net peut être inégale selon les strates et on va voir que les revenus non agricoles les plus mal évalués tiennent une place variable aux divers niveaux de la hiérarchie. Rappelons aussi qu'il s'agit de disparités avant impôts directs.

⁵⁰ Cf. CERC, volume 2 du compte rendu de l'enquête, p.12 "... les disparités de revenu selon la taille économique se réduisent très sensiblement si l'on considère le revenu global... : son montant est quasi-stable... jusqu'à 20 équivalents hectares de blé (soit 8 000 uce de MBS) et sa progression est assez modérée entre 20 et 100 ehb". Page 18 "... le contraste saisissant entre l'importance des disparités de revenu agricole et la relative uniformité du montant des ressources dont les agriculteurs et leurs familles disposent pour vivre".

⁵¹ Dans le cadre des classifications adoptées en RFA - qui sont différentes de celles retenues ici - il apparaît aussi que les "revenus disponibles" les plus faibles se rencontrent dans les petites exploitations de full-time. Source : Hill, 1989b, p.66-67.

Figure 5. Indices du revenu familial moyen par unité de consommation (UC) en agriculture principale



Cette observation d'une relation entre le niveau du revenu par UC et la strate d'appartenance de la famille - identifiée à la dimension économique de l'exploitation - est à rapprocher d'une conclusion avancée aux Etats-Unis en 1975 par D.K. Larson (p. 663 ; cf. aussi Hill 1989a, p. 148). Selon cet auteur, l'idée d'un revenu de la famille agricole étroitement lié à la taille de l'exploitation n'est plus valable car à classe économique égale, le niveau de revenu est très inégal. Il poursuit en affirmant que cette taille n'est plus un bon indicateur du bien-être des familles alors qu'elle est encore utilisée comme tel par les responsables politiques.

Cette conclusion est à relativiser car l'importance de la corrélation entre revenu familial total et taille économique de l'exploitation dépend de plusieurs facteurs :

- le nombre de classes distinguées et les critères de stratification utilisés. Chez Larson la dimension économique de l'exploitation n'est pas croisée avec la catégorie

socioprofessionnelle du chef d'exploitation. Or, s'agissant des unités de plus faible taille de l'enquête CERC, la disparité dans le revenu par UC est forte entre agriculture de complément et agriculture de retraite d'une part, petite paysannerie à titre principal d'autre part. A taille économique égale de l'exploitation, il existe une influence très marquée de la catégorie socioprofessionnelle d'appartenance.

- la période considérée, compte tenu de l'instabilité des revenus agricoles et de la relative fréquence des revenus négatifs. Une moyenne sur plusieurs années serait plus significative et pourrait faire intervenir les changements de classe.

- la qualité des évaluations de revenu et l'ampleur des variations dans les marges individuelles d'erreur.

Compte tenu de ces réserves, s'agissant de l'agriculture principale de l'échantillon CERC et de sa décomposition en six strates, il apparaît que la dispersion autour du revenu moyen par UC est très forte au sein de chaque strate. Les coefficients de variation atteignent, en effet, des niveaux élevés : par ordre croissant de strate, l'écart-type est de 125 % de la moyenne, de 74 %, 75 %, 73 %, 65 % et 119 %. L'inégalité intraclasse est la plus grande aux deux extrémités de l'échelle. Il existe ainsi des zones de recouvrement des distributions propres à chaque strate. Pourtant les fréquences de bas revenus et celles de revenus élevés varient beaucoup selon les classes retenues⁵². Il est probable qu'il en serait encore plus ainsi pour des moyennes pluri-annuelles.

Si les écarts sont bien moindres pour le revenu de la famille que pour le revenu de l'exploitation (tableau 7), leur ampleur reste grande. C'est que, dans l'hypothèse de l'unicité de caisse, les revenus autres qu'agricoles par UC ne sont que faiblement plus élevés en strate basse (10 520 F) qu'en strate moyenne (8 520 F) ou haute (8 113 F). Cette situation a une triple explication.

D'une part, si le nombre d'UC est inversement proportionnel à la taille⁵³, les écarts restent limités.

D'autre part, les revenus sociaux par famille sont d'un montant presque identique d'une strate à l'autre. Les familles des grandes exploitations perçoivent moins de prestations vieillesse mais plus de prestations familiales. Ceci est lié aux variations de la structure par âge et par état matrimonial des chefs d'exploitation en fonction de la taille économique de l'exploitation. En outre, considérée sous l'angle des prestations, la redistribution par les transferts sociaux est d'abord horizontale ; ceci serait à préciser mais l'information disponible ne permet pas d'apprécier la place des prestations sans condition de ressources.

⁵² On retrouvera ceci lors de l'évaluation de la pauvreté.

⁵³ L'une des raisons est que le nombre de familles à plusieurs ménages est d'autant plus grand que la strate est plus élevée (3 % en strate basse, 7 % en moyenne inférieure, 10 % en moyenne supérieure, 14 % en haute inférieure, 21 % en haute supérieure ; la moyenne étant de 8 %).

Les revenus primaires non agricoles ne sont-ils pas tout au moins plus importants dans la petite paysannerie ? Ceci se vérifie pour les très petites unités, qui se classent en tête pour les revenus d'activité non agricole⁵⁴. Ce groupe mis à part, les revenus primaires non agricoles calculés par famille sont moindres dans les moins petites exploitations que dans les moyennes, et dans les moyennes que dans les grandes. Par UC la courbe s'aplatit. C'est que les revenus de la propriété augmentent quand les familles sont installées sur des exploitations plus importantes⁵⁵.

Quant aux salaires et bénéfices non agricoles, ils ne sont pas moindres quand l'échelle de l'activité agricole s'accroît. Mais les apporteurs de ces revenus sont proportionnellement plus souvent des chefs d'exploitation et des conjoints d'exploitants quand l'exploitation est de taille moindre : sur 100 personnes (exploitants compris) ayant une profession hors de l'exploitation (comme salarié agricole ou comme actif non agricole), 44 sont les exploitants eux-mêmes ou leurs conjoints en strate basse contre 23 en strate moyenne ou haute et 33 en moyenne dans l'ensemble de l'agriculture principale. Si les activités extérieures sont ainsi le plus souvent le fait des enfants du chef d'exploitation ou autres membres apparentés même dans la petite paysannerie, les revenus correspondants risquent moins souvent en strate basse d'être des revenus individuels non disponibles pour la consommation du noyau familial agricole que constituent l'agriculteur, son épouse, les inactifs à leur charge et les autres actifs agricoles. Et dans plus de la moitié des familles de strate basse dont au moins un membre exerce une profession non agricole, celui-ci est l'exploitant ou son conjoint. Il faut ajouter que les salaires apportés aux familles agricoles par les fils et filles ne le sont le plus souvent que provisoirement car les enfants ne cohabitent avec leurs parents qu'en attendant de prendre leur autonomie (vie en couple ou mariage)⁵⁶.

Si le degré auquel s'opère une compensation entre bas revenu agricole et revenus autres dépend du montant de ceux-ci, ce montant dépend lui-même de la fréquence de perception d'un ou plusieurs revenus autres⁵⁷.

⁵⁴ Cette tendance est accentuée par l'inclusion dans cette strate de familles qui auraient dû être rattachées à l'agriculture de complément (cf. fin de la 1ère partie).

⁵⁵ Mais pour relever la variété des situations possibles, notons que sur 1016 cas sondés de familles avec revenu de propriété, 51 ont déclaré au fisc un montant négatif (de - 211 F à - 143 595 F).

⁵⁶ Par ailleurs, il arrive parfois que des enfants d'origine agricole qui n'habitent plus chez leurs parents les aident si ceux-ci ont des difficultés financières.

⁵⁷ La structure des revenus de ménage dépend de la structure sociodémographique des ménages ; reste à savoir de quoi dépend celle-ci.

2. Le degré de diversification des revenus dans l'agriculture principale

Parmi les facteurs qui l'influencent, trois tiennent aux conditions de mesure :

- Il s'agit d'abord de la définition de l'unité domestique considérée et de l'adoption de l'hypothèse d'unicité de caisse. Ainsi les familles de l'enquête CERC de 1978 étant, on l'a vu, définies plus largement que les ménages de l'enquête INSEE sur les revenus fiscaux de 1979⁵⁸, à champ supposé proche : celui de l'agriculture principale, plus nombreuses sont les premières à percevoir un revenu d'activité non agricole (38 % un salaire et 12 % un bénéfice non agricole contre 28 % et 7 %)^{59, 60}. Mais l'écart est de sens opposé pour les revenus de propriété (34 % contre 40,5 %) car le CERC n'en a pas affecté aux retraités et actifs non agricoles non identifiés dans son enquête fiscale.
- Comme l'éventualité de l'existence de tel revenu non agricole varie selon l'étape du cycle de vie familiale et/ou professionnelle, le résultat établi à telle date ne sera pas le même selon que l'on raisonne à âge égal du chef de famille et d'exploitation ou tous âges confondus.
- Enfin, le nombre de combinaisons possibles varie avec le nombre de revenus catégoriels pris en compte : il s'élève à 16 en distinguant comme on l'a fait cinq revenus partiels (tableau 8). D'où une répartition très dispersée des familles en fonction du nombre de leurs revenus catégoriels ; mais compte tenu des effectifs sondés, beaucoup de cases ne présentent pas un résultat significatif.

Les situations où le revenu de l'exploitation s'identifie au revenu de la famille sont très minoritaires : environ une famille sur huit (13 %). Contrairement à ce que l'on aurait pu croire, il en est ainsi plus souvent dans les strates basse et moyenne qu'en strate haute. Ainsi, alors que le RICA ne mesure en France que le revenu des exploitations agricoles, la très grande majorité des familles rattachées à ces exploitations ont d'autres sources de revenus, quand bien même on ne considère que l'agriculture principale.

La proportion de familles sans transferts sociaux (ni prestations familiales ni prestations vieillesse), qui est en moyenne de 38 %, s'élève à 43 % en strate basse, s'abaisse à 37 % en strate moyenne et 28 % en strate haute. Mais la perception d'une prestation vieillesse est près de deux fois plus fréquente en strate basse qu'en strate haute (42 % contre 22 %, la moyenne générale étant de 35 %). Il en est ainsi parce que les petits paysans sont plus souvent célibataires et que ceux-ci cohabitent fréquemment avec leurs ascendants : les familles des exploitants masculins célibataires âgés de 35 à 54 ans bénéficient deux fois sur trois d'une prestation vieillesse. Or c'est ce type de

⁵⁸ On a vu supra que les familles à plusieurs ménages sont plus nombreuses en strate haute. Ceci peut influencer la variation selon la strate du degré de diversification des ressources.

⁵⁹ Source pour 1979 : Les Collections de l'INSEE, M 127, pp.87-89. En 1984 les fréquences de l'enquête fiscale sont de 33 % et 10 % : elle restent inférieures à celles de l'enquête CERC de 1978 bien qu'il y ait progression dans le temps.

⁶⁰ Pour les problèmes posés par ces différences, cf. l'annexe à la section.

transfert social qui serait le plus susceptible de contribuer à améliorer le niveau de vie du groupe domestique - sauf si le minimum vieillesse n'est pas dépassé, ce qui est fréquent - les prestations familiales ayant, elles, la réputation de ne pas couvrir le coût des enfants ; encore faudrait-il mettre à part l'allocation logement et les autres prestations sous condition de ressources, les bas revenus et les charges de famille étant alors plus compensés, sauf s'il n'est pas tenu compte des revenus réels dans l'attribution.

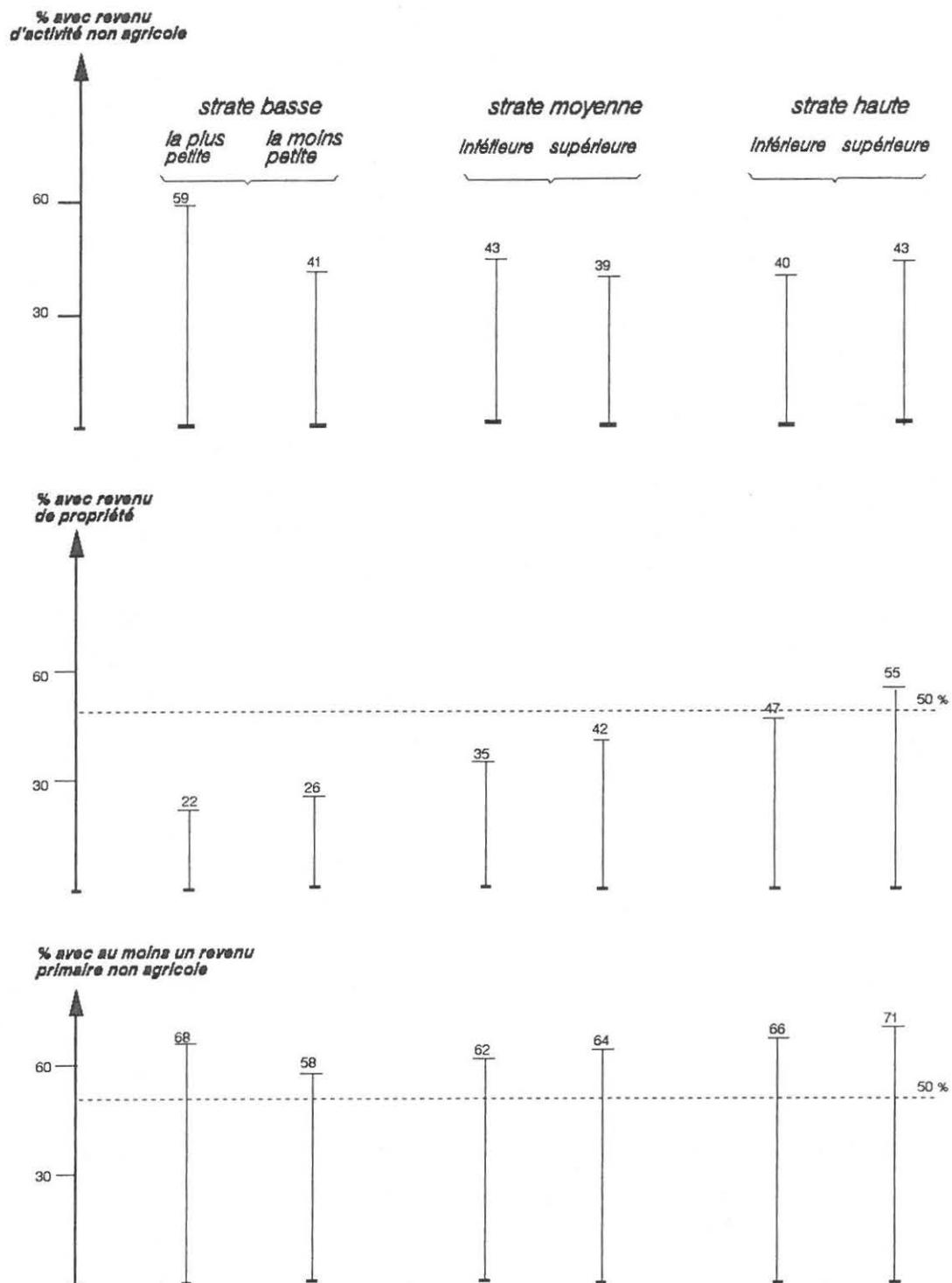
Si au total le degré de diversification des sources de revenu est élevé, cela est dû principalement à l'obtention fréquente (64 %) d'un revenu primaire non agricole et celui-ci a un rôle compensatoire plus affirmé. A peu près la moitié (45 %) des familles ont un revenu d'activité non agricole, fréquence qui varie peu selon les strates distinguées, la strate basse faisant pourtant exception avec un taux nettement plus élevé (figure 6). Mais si une famille sur trois a un revenu de propriété, il en est ainsi beaucoup moins souvent quand la place dans la stratification s'abaisse, bien que les petits paysans soient plus souvent plus âgés. C'est que si dans chaque strate, la fréquence ainsi d'ailleurs que le montant augmentent avec l'âge, pour un âge donné l'une et l'autre s'élèvent avec la strate. Le nombre de titulaires d'un revenu de propriété est moindre en strate basse à 55 ans ou plus qu'en strate moyenne inférieure en dessous de 45 ans ; le montant moyen d'un tel revenu est moindre chez les petits paysans de 55 ans ou plus que chez les moins de 45 ans de la strate haute. Faudrait-il supposer que plus la situation est basse, plus fréquents sont les avoirs aux revenus non imposables ? La supposition inverse serait, tout aussi bien, à tester.

Globalement, même dans l'agriculture principale, le nombre de familles bénéficiaires d'un ou plusieurs revenus primaires non agricoles est toujours important, puisque dépassant la moitié dans toutes les strates. Si la variation de la fréquence selon la strate est inattendue par rapport à ce qui est souvent affirmé - il est vrai pour l'agriculture au sens large⁶¹ - elle s'avère identique à celle issue de certains résultats de l'enquête fiscale de 1979 (Jégouzo 1987, p. 288)⁶²

⁶¹ Cf par exemple Greiner (P.), 1989. - Le revenu des agriculteurs, Le grand Atlas de La France rurale, Paris, INRA-SCEES, éd de Monza, pp.182-183 ; p.182, à propos des "revenus extérieurs". "... la perception de tels revenus - et en particulier le recours à une activité extérieure - sont d'autant plus fréquents que la taille des exploitations est réduite et le revenu agricole faible".

⁶² Dans les données de 1979, les salaires et bénéfices non agricoles sont seulement ceux de l'exploitant et du conjoint.

Figure 6. Proportions de familles ayant un revenu non agricole au sein de l'agriculture principale



3. La structure du revenu familial selon la strate

On retrouve ici les conséquences d'une part de la forte corrélation qui existe entre le montant du revenu agricole et la classe économique de l'exploitation, d'autre part de la fréquence des déficits agricoles. C'est parce que les résultats de l'activité agricole sont souvent mauvais sinon négatifs dans les unités de petite taille que les autres revenus de la famille y prennent une si grande place. Le poids relatif des revenus autres qu'agricoles s'avère ainsi surtout déterminé par le degré de rentabilité de l'exploitation agricole.

- Poids du revenu agricole dans l'ensemble du revenu primaire (tableau 9).

Il atteint la barre des 50 % dès le niveau supérieur de la strate basse pour s'élever jusqu'à 88 % dans la plus haute. La plus petite strate a une situation très particulière du fait d'un revenu agricole moyen négatif.

Seuls les revenus fiscaux étant saisis au titre de la propriété, leur part est moins faible dans la réalité qu'il n'apparaît dans l'enquête.

Un fait majeur est l'importance des revenus d'activité non agricole en strate basse. A cet égard, cette strate, et surtout la plus petite, tend à se rapprocher de l'agriculture de complément. Une grande différence les sépare néanmoins puisque le montant des salaires et bénéfices non agricoles dans l'agriculture de complément dépasse de trois fois celui de la plus petite paysannerie, de près de cinq celui de la moins petite. N'ayant ni les importants revenus d'activité non agricole de l'agriculture de complément ni les montants de revenus agricoles atteints dans les strates plus élevées de l'agriculture principale, la petite paysannerie est au dernier niveau de l'échelle des revenus.

- Poids du revenu de l'exploitation dans le revenu total de la famille.

La strate basse se distingue nettement des autres non seulement par le montant moyen du revenu familial mais par la structure de celui-ci : la part du revenu agricole est faible et c'est ici que la part des revenus sociaux est la plus forte (tableau 9). A partir de la strate moyenne inférieure, le revenu tiré de l'exploitation atteint la moitié du revenu total dont dispose la famille. Mais même en dehors de la petite paysannerie les revenus autres qu'agricoles n'ont jamais une place minime.

L'appréciation est plus diversifiée quand on considère les résultats individuels. Une première distinction est alors à faire entre familles à revenu unique et familles à revenu multiple. Dans le premier cas, selon que le revenu agricole est négatif ou positif, il va représenter tout le revenu négatif ou tout le revenu positif de la famille (tableau 10).

S'il y a revenu multiple, la part du revenu agricole est négative quand l'exploitation est déficitaire, ce déficit s'accompagnant ou non d'un revenu total négatif ou positif, le revenu non agricole n'étant jamais, quant à lui, négatif.

Quand le revenu agricole est positif, son poids relatif dans le revenu total est très inégal puisque situé entre 0,01 % et 100 % (tableau 11). Au sein de l'ensemble des familles à revenu multiple, une sur deux a un revenu agricole inférieur à ses autres revenus. La proportion s'élève à 78 % en strate basse, ce qui souligne à nouveau que la petite paysannerie dépend beaucoup pour son niveau de vie des revenus autres qu'agricoles bien que pratiquant l'agriculture à titre principal. En strate moyenne, 40 % encore des familles à revenu multiple ont un revenu agricole moindre que les autres ressources ; une telle situation n'est plus le fait que de 15 % des familles en strate haute.

Quand on groupe familles à revenu unique et celles à revenu multiple, le revenu agricole l'emporte sur les autres (soit parce que ceux-ci n'existent pas soit parce qu'ils ont un montant moindre) 55 fois sur 100 en moyenne, 86 en strate haute, 65 en strate moyenne et seulement 33 en strate basse. Cette prédominance est risquée dans la mesure où elle peut être source de revenu total négatif.

Une autre question importante est de savoir dans quelle mesure la présence des revenus autres qu'agricoles est cause et/ou conséquence de l'économie de l'exploitation⁶³. Si le revenu agricole sert moins à financer la consommation quand il existe des revenus autres, ceux-ci peuvent contribuer à faciliter l'investissement agricole. Mais l'affectation à des activités non agricoles des facteurs productifs disponibles peut contribuer à réduire le revenu issu de l'exploitation agricole.

Compte tenu de la place prise par les revenus non agricoles, la hiérarchie des revenus totaux doit être distinguée de celle des revenus par exploitation. Pourtant celle-ci contribue pour beaucoup à celle-là comme le montre une régression itérative liant les variations du revenu total par UC aux variations par famille du revenu agricole, du revenu d'activité non agricole, du revenu de propriété et des prestations vieillesse. Toutes strates confondues, le coefficient de détermination partielle est nettement plus élevé pour le revenu agricole (0,77) que pour les trois autres ressources (tableau 12)⁶⁴. En outre, c'est quelle que soit la strate que le revenu agricole est le plus explicatif de la variabilité du revenu total. Mais le poids relatif du revenu d'activité non agricole est important aussi au bas de l'échelle et jusqu'en strate moyenne inférieure.

⁶³ Pour quelques constatations et réflexions à ce sujet, cf. Vert 1987, p. 385 sq et Jégouzo 1987, p. 282 sq.

⁶⁴ Cette hiérarchie est confirmée par l'importance relative des coefficients de régression partiels centrés réduits qui indiquent l'effet propre de chaque variable dans un système de mesure standardisé. Ils sont en effet respectivement de 0,84, 0,25, 0,10 et 0,06 (valeurs significatives à 0,01).

*
* *
*

Au sein de l'agriculture principale, les disparités entre strates dans le revenu familial par UC s'avèrent importantes. Contrairement à ce qui se passe quand on n'isole pas l'agriculture de retraite et l'agriculture de complément, le revenu de la famille lui-même (mais rapporté à l'UC), et non pas seulement le revenu agricole, est nettement décroissant avec la classe économique de l'exploitation. L'effet correcteur attendu des revenus autres qu'agricoles ne joue pas toujours (36 % des familles n'ayant pas de revenu primaire non agricole) ou n'est pas suffisant pour limiter les disparités, le revenu agricole étant trop faible et/ou les autres revenus étant eux aussi trop faibles. En effet, le montant moyen par UC des revenus autres qu'agricoles n'est pas très supérieur quand la strate s'abaisse. La diversification des sources de revenu familial s'avère importante à tous les niveaux de la hiérarchie - il existe des facteurs à la fois de surestimation et de sous-évaluation - et n'est pas d'autant plus fréquente que la classe économique de l'exploitation est plus petite.

Mais par ailleurs, compte tenu des très bas niveaux de revenu agricole obtenus dans les petites unités, la part du revenu de l'exploitation dans le revenu de la famille est bien d'autant plus élevée que l'on s'élève dans la hiérarchie agricole. Si en moyenne, les revenus autres qu'agricoles apparaissent comme ayant un poids relatif élevé dans le revenu total des familles d'agriculteurs à titre exclusif ou principal, cette moyenne est tirée vers le haut par la strate basse.

Annexe à la section 3. Problèmes posés par les résultats relatifs au nombre de familles ayant un revenu d'activité non agricole

Dans l'enquête par interview, un tableau était à remplir sur les activités extérieures à l'exploitation exercées en 1978. Les entretiens dans les familles ayant eu lieu de fin 1979 à début 1980, et repris pour un certain nombre dans le courant de 1980, il est possible que les réponses fournies à ce sujet l'aient été non pas pour 1978 mais pour une situation existante à la date de l'enquête. Dès lors on aurait dans les résultats des personnes apparaissant avec une activité extérieure alors que celle-ci

n'existait pas en 1978 et inversement des familles dont tel membre avait une activité extérieure en 1978 sans en avoir lors de l'enquête.

Ces suppositions s'appuient sur les faits suivants. Quand, pour les familles étudiées, les questionnaires d'enquête ont été appariés avec leurs déclarations fiscales de l'année 1978, les services fiscaux n'ont pu identifier 477 personnes ayant selon les interviews une activité hors exploitation (compte-rendu CERC, vol. 2, p. 128)⁶⁵. Le CERC leur a attribué un revenu en leur affectant le salaire moyen ou le bénéfice fiscal moyen de leur catégorie. De fait les dépouillements des résultats indiquent qu'à peu près chaque fois qu'une famille a au moins l'un de ses membres avec activité extérieure, elle a un revenu d'activité non agricole⁶⁶.

Par contre, on trouve en agriculture principale 284 familles (en cas sondés, soit 84 300 en effectifs extrapolés) qui ont un revenu d'activité non agricole (selon la source fiscale ; dont 239 avec au moins 2 000 F) alors qu'aucun de leurs membres n'exerce d'activité extérieure (selon les réponses faites à l'interview). S'il y a eu un ajout pour la catégorie précédente, cette fois il n'y a pas eu correction en sens inverse.

Ne serait-ce pas là l'une des raisons pour lesquelles il existe beaucoup plus de familles agricoles CERC (dans le champ de l'agriculture principale) que de ménages agricoles INSEE (enquête revenus fiscaux de 1979) à avoir un revenu non agricole ?

Au total, il y aurait dans l'enquête CERC :

- trois facteurs de surestimation du degré de diversification des sources familiales de revenu : les conditions de calcul des salaires et bénéfices non agricoles, l'adoption pour toutes les familles de l'hypothèse de l'unité de caisse, la présence de 8 % (en agriculture principale) de familles à plusieurs ménages au sens INSEE ;
- trois facteurs de sous-estimation : les seuls revenus imposables de propriété étant considérés, le travail non agricole au noir et des ressources diverses (allocations de chômage, aides sociales et autres aides en argent) n'étant pas pris en compte.

⁶⁵ Pour un autre exemple de difficultés d'appariement individuel, cf. Assemat, Glaude 1989.

⁶⁶ à l'exception de cas où la profession hors exploitation correspond à une activité avec simple indemnité.

Tableau 7. Montant moyen du revenu familial total et de ses composantes (en F) : variation selon la strate au sein de l'agriculture principale

	strate basse			strate moyenne			strate haute			ensemble
	la plus petite	la moins petite	total	inférieure	supérieure	total	inférieure	supérieure	total	
revenu familial par UC	12 296	13 571	12 922	18 957	23 841	20 616	34 058	48 895	41 362	21 417
nombre d'UC par famille	2,32	2,69	2,51	2,88	3,23	3,00	3,33	3,57	3,44	2,88
revenu total par famille	28 853	35 910	32 319	51 438	71 139	58 130	103 684	165 384	134 056	62 061
dont :										
. revenu agricole (1)	-1 484	13 576	5 913	25 863	45 600	32 568	75 640	137 612	106 146	35 666
salaires (2)	15 220	10 716	13 008	12 309	12 354	12 324	10 891	10 149	10 526	12 262
bénéfices non agricoles (3)	5 165	2 402	3 807	3 252	1 710	2 728	5 468	4 475	4 979	3 599
. total (4)=(2)+(3)	20 385	13 118	16 815	15 561	14 064	15 052	16 359	14 624	15 505	15 861
. revenus de propriété (5)	1 791	324	1 071	1 301	2 217	1 613	2 731	4 358	3 532	1 756
prestations familiales (6)	1 725	2 800	2 253	3 592	5 146	4 120	5 316	6 149	5 726	3 661
prestations vieillesse (7)	6 436	6 092	6 267	5 119	4 112	4 777	3 638	2 641	3 147	5 077
. total (8)=(6)+(7)	8 161	8 892	8 520	8 711	9 258	8 897	8 954	8 790	8 873	8 738
. ensemble des revenus autres qu'agricoles (9)=(4)+(5)+(8)	30 337	22 334	26 406	25 575	25 539	25 562	28 044	27 772	27 910	26 355
revenus autres qu'agricoles par UC	13 076	8 303	10 502	8 880	7 909	8 520	8 422	7 779	8 113	9 151

Tableau 8. Des combinaisons variées de sources de revenus : répartition des familles de chaque strate selon la nature et le nombre de leurs revenus catégoriels (agriculture principale)

		strate petite	strate moyenne	strate haute	Total
Un revenu					
	Le revenu agricole (RNE)	51 419 14.09	48 036 13.48	12 463 7.34	111 918 12.6
Deux					
	RNE + RANA	74 967 20.54	39 864 11.19	8 651 5.10	123 482 13.9
	RNE + RP	16 718 4.58	22 574 6.34	12 667 7.46	51 959 5.8
	RNE + PF	21 669 5.94	40 616 11.40	35 169 20.72	97 454 10.9
	RNE + PV	48 049 13.16	25 518 7.16	3 401 2.00*	76 968 8.6
Trois					
	RNE + RANA + RP	15 621 4.28*	22 081 6.20	13 957 8.22	51 659 5.8
	RNE + RANA + PF	19 225 5.27	31 819 8.93	13 647 8.04	64 691 7.3
	RNE + RANA + PV	39 533 10.83	14 469 4.06*	3 398 2.00*	57 400 6.4
	RNE + RP + PF	4 246 1.16*	17 484 4.91	19 658 11.58	41 388 4.6
	RNE + RP + PV	21 586 5.91	22 372 6.28	7 542 4.44	51 500 5.8
	RNE + PF + PV	13 952 3.82*	17 556 4.93	3 080 1.81*	34 588 3.9
Quatre					
	RNE + RANA + RP + PF	6 894 1.89*	13 414 3.76	15 624 9.20	35 932 4.0
	RNE + RANA + RP + PV	14 373 3.94*	14 319 4.02	7 626 4.49	36 318 4.1
	RNE + RANA + PF + PV	8 641 2.37*	6 494 1.82*	3 078 1.81*	18 213 2.0
	RNE + RP + PF + PV	3 021 0.83*	14 233 3.99	5 248 3.09	22 502 2.5
Les Cinq revenus		5 068 1.39*	5 469 1.53*	4 530 2.67*	15 067 1.7
Ensemble		364 982 100	356 318 100	169 739 100	891 039 100

* moins de 30 cas sondés.

Légende :

RNE : Revenu Net d'Exploitation

RANA : Revenu d'Activité Non Agricole (salaire + bénéfices)

RP : Revenu de Propriété

PF : Prestations Familiales

PV : Prestations Vieillesse

Tableau 9. Structure du revenu familial (en %) : variations selon la strate au sein de l'agriculture principale

	strate basse			strate moyenne			strate haute			ensemble
	la plus petite	la moins petite	total	inférieure	supérieure	total	inférieure	supérieure	total	
Structure du revenu primaire										
revenu agricole	- 7,2	50,3	24,8	60,5	73,7	66,2	79,8	87,9	84,8	67,0
revenu d'activité non agricole	98,5	48,5	70,7	36,5	22,7	30,5	17,3	9,3	12,4	29,7
revenu de propriété	8,7	1,2	4,5	3,0	3,6	3,3	2,9	2,8	2,8	3,3
ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Structure du revenu total										
-Revenu primaire										
revenu agricole	- 5,1	37,8	18,3	50,4	64,1	56,0	73,0	83,2	79,2	57,5
revenu d'activité non agricole	70,6	36,5	52,0	30,2	19,8	25,9	15,8	8,9	11,6	25,6
revenu de propriété	6,2	0,9	3,3	2,5	3,1	2,8	2,6	2,6	2,6	2,8
total	71,7	75,2	73,6	83,1	87,0	84,7	91,4	94,7	93,4	85,9
-Transferts sociaux										
prestations familiales	6,0	7,8	7,0	7,0	7,2	7,1	5,1	3,7	4,3	5,9
prestations vieillesse	22,3	17,0	19,4	9,9	5,8	8,2	3,5	1,6	2,3	8,2
total	28,3	24,8	26,4	16,9	13,0	15,3	8,6	5,3	6,6	14,1
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 10. Revenu total unique ou multiple, revenu total positif ou négatif, revenu agricole positif ou négatif. Champ : agriculture principale

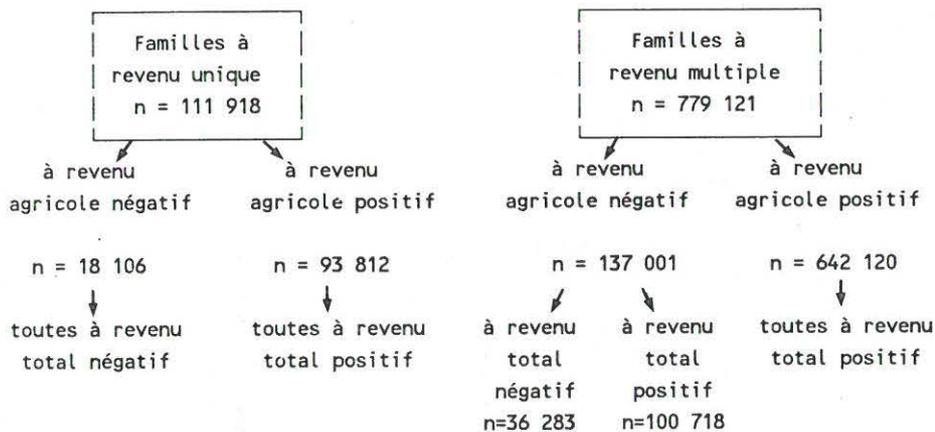


Tableau 11. Revenu unique ou revenu multiple, revenu agricole inférieur ou supérieur au revenu non agricole. Champ : agriculture principale (unités ventilées : familles)

	strate basse		strate moyenne		strate haute		Ensemble	
familles à revenu unique	51 419		48 036		12 463		111 918	
dont :								
- à revenu agricole et revenu total négatifs	12 041		5 226		839		18 106	
- à revenu agricole et revenu total positifs	39 378		42 810		11 624		93 812	
familles à revenu multiple	313 563 100		308 282 100		157 276 100		779 121 100	
dont :								
- à revenu agricole négatif et revenu total négatif	17 823 5,7		11 214 3,6		7 246 4,6		36 283 4,7	
- à revenu agricole négatif et revenu total positif	72 882 23,2		23 871 7,8		3 965 2,5		100 718 12,9	
- à revenu agricole positif et revenu total positif	222 858		273 197		146 065		642 120	
dont :								
. r = 0,01 à 0,49	153 891 49,1		89 236 28,9		13 214 8,4		256 341 32,9	
. r = 0,50 à 0,74	47 999 15,3		87 597 28,4		38 441 24,4		174 037 22,3	
. r = 0,75 à 0,99	20 528 6,6		96 072 31,2		94 183 59,9		210 783 27,1	
. r = 1	440 0,1		292 0,1		227 0,2		959 0,1	
Ensemble	364 982		356 318		169 739		891 039	

r : rapport du montant du revenu agricole de l'exploitation au montant du revenu total de la famille.

Tableau 12. Coefficients de détermination partielle et multiple dans un modèle de régression linéaire liant le revenu total par UC (y) au revenu net agricole par exploitation (x_1), au revenu d'activité non agricole par famille (x_2), au montant des prestations vieillesse par famille (x_3) et au revenu familial de propriété (x_4). Champ : agriculture principale

	r^2 $YX_1, X_2 X_3 X_4$	r^2 $YX_2, X_1 X_3 X_4$	r^2 $YX_3, X_1 X_2 X_4$	r^2 $YX_4, X_1 X_2 X_3$	R^2
Strate basse inférieure	0,76	0,72	0,21	0,08	0,86
Strate basse supérieure	0,66	0,49	0,27	0,08	0,77
Strate moyenne inférieure	0,63	0,49	0,09	0,09	0,74
Strate moyenne supérieure	0,62	0,11	(1)	0,08	0,65
Strate haute	0,78	0,07	0,002	0,03	0,78
Ensemble	0,77	0,23	0,02	0,04	0,79

Les R^2 sont significatifs à 0,01, les r^2 à 0,15.

(1) variable non significative.

Section 4. Le taux de pauvreté économique dans l'agriculture principale

Si au sein de l'agriculture principale, il existe non seulement des revenus agricoles bas ou très bas mais des revenus familiaux par UC nettement inférieurs à la moyenne, ces derniers se situent-ils pour autant en dessous de tel seuil de pauvreté économique ?

Un danger serait de considérer comme faibles ou très faibles des revenus qui en réalité sont sous-estimés. Ce risque apparaît dans l'utilisation de la statistique fiscale ou celle de l'enquête budgets familiaux. Selon ces sources, la catégorie socioprofessionnelle d'actifs ayant le taux de pauvreté le plus élevé serait celle des agriculteurs (cf. introduction).

S'agissant de l'enquête CERC, il faut commencer par essayer de déterminer de combien les résultats sont sous-évalués. L'estimation du nombre de familles pauvres engage des hypothèses qui sont à préciser. L'objectif est d'avancer des ordres de grandeur vraisemblables dans le cadre d'un certain nombre de conventions⁶⁷.

A. LES CONVENTIONS DE L'ESTIMATION

1. Un préalable : l'appréciation de l'importance de la sous-évaluation du revenu familial dans l'enquête CERC

Cette appréciation ne peut être qu'approximative : d'une part aucune source ne fournit de chiffres sûrs⁶⁸, d'autre part les estimations mises en parallèle ne se rapportent pas exactement aux mêmes populations.

11. La sous-évaluation est moins importante que dans l'enquête fiscale de 1979

Selon celle-ci, le revenu moyen par ménage d'agriculteur exploitant s'élève à 43 350 F⁶⁹, soit 15 937 F par UC. Ce chiffre ne comprend pas les revenus non imposables (dont les prestations familiales et l'allocation du Fonds National de Solidarité).

Selon l'enquête CERC, le revenu moyen par famille d'agriculteur à titre exclusif ou principal s'élève, dans le champ de revenu de l'enquête fiscale, à environ (le montant de l'allocation du FNS étant mal précisé) 56 000 F. Compte tenu d'une hausse des prix de 10 % de 1978 à 1979, le chiffre à comparer au précédent est de 61 600 F soit 21 388

⁶⁷ Nous remercions C. Cordellier pour ses nombreuses remarques critiques sur cette section 4.

⁶⁸ Pour une présentation critique du calcul par l'INSEE des ressources des ménages d'agriculteurs exploitants, cf. Vert, 1986.

⁶⁹ Source : Les Collections de l'INSEE, M127, déc. 1987, p.32

F par UC. A champ de revenu égal et par UC, le résultat CERC est ainsi supérieur de 34 % à celui de l'enquête fiscale.

En fait, ce calcul sous-estime l'écart en ne tenant pas compte de la hausse réelle des revenus de 1978 à 1979. Par exemple, estimé en moyenne par exploitation, l'Excédent Brut d'Exploitation de la branche agricole a augmenté de 13 % d'une année sur l'autre, d'où un gain net en francs constants.

12. Le degré de sous-évaluation par comparaison avec les résultats des comptes INSEE de ressources des ménages d'agriculteurs

A champ de revenu égal (il faut en particulier tenir compte de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties et des primes d'assurance qui ne sont pas classés par l'INSEE dans les dépenses de production des entreprises individuelles agricoles⁷⁰, et compte tenu de la hausse des prix de 10 % de 1978 à 1979, le revenu CERC s'établit à 73 230 F par unité domestique soit 25 426 F par UC, celui des comptes INSEE à 83 800 F soit 30 808 F par UC. La marge de sous-évaluation du montant par UC est de 18 % dans l'enquête CERC, en supposant que la réalité soit la moins mal saisie par les comptes INSEE, étant entendu que l'on sous-estime l'écart en ne tenant pas compte de la hausse des revenus réels de 1978 à 1979.

13. Par prudence, on considèrera que la sous-évaluation atteint 20 % dans l'enquête CERC. Il s'agit là d'une appréciation de la moyenne. Or, on a vu que la marge d'erreur peut varier d'une famille à l'autre et selon les tranches de revenu. La sous-estimation du revenu agricole brut est par exemple plus grande dans les exploitations plus grandes ; d'autre part, dans cette strate, les revenus de propriété qui sont très sous-évalués sont plus fréquents. Si la sous-évaluation dépasse la moyenne de 20 % en haut de l'échelle des revenus, on ne peut en déduire pour autant qu'au bas de celle-ci les moins 20 % ne sont pas atteints car les plus faibles revenus ont la réputation de faire partie des plus difficiles à mesurer et à cet égard, le CERC n'a pu disposer de moyens exceptionnels d'investigation.

Il paraît donc justifié de conserver une marge de 20 % pour les bas revenus. Ce taux de sous-évaluation peut être trop fort pour certaines familles compte tenu de la variabilité des degrés d'erreur et de l'existence de surévaluations⁷¹. En l'absence de moyens satisfaisants de validation, nous avons retenu deux principes : avoir une attitude

⁷⁰ Rappelons que l'autoconsommation est évaluée au prix à la production à la fois dans les comptes INSEE et l'enquête CERC.

⁷¹ Celles-ci sont supposées peu nombreuses. Grâce aux informations issues des déclarations de TVA, certaines minorations de dépenses de production agricole ont été corrigées (Cordellier 1986, p. 33-34). Pour la surestimation dans certaines familles des salaires et bénéfices non agricoles, cf. l'annexe de la section précédente.

de forte prudence quitte à minimiser le nombre de revenus très faibles, retenir plusieurs hypothèses de sous-estimation des revenus totaux. C'est ainsi qu'au - 20 % on a ajouté un - 40 %, ce second taux étant destiné à inclure le plus fort nombre de cas de sous-évaluation importante. On se donne ainsi le moyen de vérifier si on trouve encore de nombreux pauvres en agriculture en prenant une telle supposition de très forte sous-estimation moyenne. Mais cette application de taux uniformes de redressement a l'inconvénient de conduire à de mauvais classements : on ne peut éviter d'avoir de faux pauvres et de faux non pauvres.

2. Hypothèses quant au seuil de pauvreté

21. Est pauvre une famille dont le revenu total par UC est inférieur à la moitié du revenu moyen dans l'ensemble de la population, convention retenue par la CEE. On suppose qu'un faible revenu induit une faible consommation, donc une privation de bien-être⁷². Contrairement à ce qui se fait souvent, on ne choisit pas un seuil de pauvreté plus bas pour les agriculteurs car l'autoconsommation alimentaire est ici incluse dans leur revenu.

22. Le niveau de revenu, tel que défini et estimé dans l'enquête CERC, qui correspond à la moyenne dans l'ensemble de la population est d'environ 30 000 F. Dans l'enquête CREDOC de 1978 sur la population non agricole, le revenu disponible moyen par UC est de 28 000 F (Hatchuel, 1985-1986, p.52) mais il est sous-évalué.

Si la sous-évaluation moyenne des revenus familiaux par l'enquête CERC est de 20 %, les chiffres qui dans cette source correspondent au revenu moyen de référence, et à la moitié de celui-ci, sont de 24 000 et 12 000 F. Pour moins 40%, ils sont de 18 000 et 9 000 F. Notons que selon S. Milano, le RMI, qui est accordé pour cause de grande pauvreté⁷³, aurait été de 12 220 F pour une personne en 1979⁷⁴ ; le revenu 1978 du CERC qui y correspond est de 8 800 F. Au 1er juillet 1978, le minimum vieillesse pour une personne seule était, lui, de 12 000 F.

3. Remarques additionnelles sur la portée de nos estimations de pauvreté⁷⁵

31. Alors que la pauvreté est un phénomène multidimensionnel, seul le revenu est ici pris en compte. Relevons à ce propos que l'enquête dont on utilise les données n'avait pas pour but de cerner la pauvreté.

⁷² Cf. la littérature économique sur la pauvreté. Par ex, Hagenaars, 1986.

⁷³ Pour l'énumération des multiples postes composant ce revenu, se référer à la législation. Par rapport au champ de revenu de l'enquête CERC il y a des postes en plus et d'autres en moins.

⁷⁴ Mesurer la pauvreté, Solidarité Santé-études statistiques, sept-octobre 1989, pp.53-60.

⁷⁵ Pour une synthèse récente des divers problèmes méthodologiques posés par la mesure de la pauvreté, cf. Atkinson, Cazes, 1990.

32. Les chiffres ne concernent qu'une seule année. On ne sait si la pauvreté de 1978 est un état provisoire ou une situation durable et dans ce cas à quel degré ; on ignore comment se croisent durée et intensité. Dans une étude australienne - mais les données sont imparfaites - la pauvreté agricole s'avère généralement temporaire : au cours des 5 années de la période 1968-69 à 1972-73, seulement 4 % des familles ont été en permanence sous la ligne de pauvreté alors que 43 % l'ont été pendant une seule année (Vincent 1976)⁷⁶.

33. Le nombre d'UC par famille est évalué selon l'échelle d'Oxford. Le choix d'une autre échelle peut faire varier le nombre de pauvres.

34. Le revenu par UC estimé dans l'enquête CERC n'exprime pas entièrement la capacité de consommation, comme on l'a déjà indiqué supra :

a) Le financement du besoin de santé est, en principe, entièrement satisfait par ailleurs. Mais le manque à gagner lié à l'absence d'indemnités journalières peut être un facteur limitant de la demande de soins chez ceux qui ont des capacités de gain plus faibles.

b) Les services publics assurent la satisfaction d'autres besoins.

c) La production domestique n'est pas prise en compte sauf, on l'a vu, pour l'autoconsommation alimentaire, mais celle-ci n'est évaluée qu'aux prix à la production. L'auto-logement n'est pas estimé, alors qu'il est particulièrement fréquent en milieu agricole.

d) Le revenu n'est pas croisé avec le patrimoine alors que celui-ci est important en agriculture, comparativement aux catégories socioprofessionnelles de salariés, la différence se réduisant (d'une forte proportion probablement) quand les droits à la retraite sont inclus. Sans doute pourrait-on considérer que le revenu étant le rendement de la richesse, celle-ci se trouve prise en compte : le revenu agricole est pour partie le rendement du patrimoine professionnel agricole ; les biens fonciers et mobiliers de la famille procurent des revenus monétaires qui sont spécifiquement isolés. Mais il faudrait considérer aussi :

- les plus-values ou moins-values, au moins pour les transactions effectivement réalisées ;

- les services rendus par les biens d'usage domestique et ceci rejoint la production domestique précitée. On doit souligner à ce sujet que la mise en commun au sein de la

⁷⁶ Une étude relative à la pauvreté dans l'ensemble de la population aux Etats-Unis après 1965 en souligne aussi le caractère plus souvent provisoire que permanent, affirmation qui s'appuie en particulier sur les résultats du panel de l'Université de Michigan ; il est relevé d'autre part que les pauvres temporaires ont des caractéristiques qui se rapprochent de celles des non pauvres. Cf. Sawhill (I.V.), 1988.- Poverty in the U.S. : why is it so persistent ? Journal of Economic Literature (XXVI), september, pp.1073-1119.

famille de biens domestiques appartenant en propre à tel cohabitant contribue à élever le niveau de vie de l'ensemble des cohabitants même en l'absence de caisse commune pour les ressources monétaires. Surtout, comme l'ont suggéré Weisbrod et Hansen (1968), au revenu courant au sens de Hicks qui exprime la capacité nouvelle de consommer acquise au cours d'une période de référence, il y aurait à ajouter le pouvoir potentiel de dépense lié à la détention d'un patrimoine échangeable sur le marché. Encore faut-il supposer que le titulaire du patrimoine ne souhaite pas le transmettre à titre gratuit à des héritiers mais préfère transformer totalement ses actifs patrimoniaux en revenu avant la fin de sa vie. Le calcul alors effectué d'un "revenu de propriétaire" fait intervenir 3 paramètres : un montant net de capital échangeable sur le marché, une espérance de vie du propriétaire, un taux d'intérêt. Les applications faites en agriculture ont conduit à réduire le nombre d'agriculteurs classés comme pauvres (Hill, 1989a, p.181 pour une évaluation faite en Australie en 1975). En réalité, les agriculteurs désirent le plus souvent transmettre gratuitement un héritage à leurs descendants ; mais alors tout se passe comme s'ils se privaient volontairement d'un revenu, comme si leur pauvreté était choisie⁷⁷.

A l'époque où le prix de la terre était plus élevé et ne cessait d'augmenter, la prise en compte pour les agriculteurs d'un équivalent revenu issu du patrimoine présentait un intérêt tout particulier. Celui-ci n'a pas disparu mais s'avère moindre depuis que la terre a un prix réel sans cesse décroissant (1979) et là où sévit la mévente⁷⁸. Il faudrait, enfin, tenir compte du groupe des agriculteurs en difficulté pour cause de cessation de paiement⁷⁹.

Au total, ajouter les éléments non retenus au titre de la capacité totale de consommation contribuerait-il à améliorer la situation relative des agriculteurs au très faible revenu familial tel que celui-ci est défini dans l'enquête CERC ? Trois éventualités sont possibles (+, -, =), sans que l'on connaisse la plus probable.

Il faut cependant ne pas omettre une éventualité : celle où le très faible revenu total de l'année étudiée est un mauvais indicateur de pauvreté économique parce qu'il ne s'accompagne pas d'une très faible consommation (pour cause de désépargne...) ; on a alors une estimation par excès du taux de pauvreté. Ceci peut surtout survenir quand le revenu total n'est que provisoirement très bas. Mieux cerner la pauvreté économique

⁷⁷ C. Cordellier suggère l'idée que si les agriculteurs ne transmettaient pas gratuitement leur patrimoine à leurs descendants, ce serait ceux-ci qui seraient exposés à la pauvreté. Ces questions seraient à éclairer par une connaissance d'une part de l'usage que font les agriculteurs de leur patrimoine au temps de la retraite, compte tenu de la modicité des prestations de retraite agricole, d'autre part des conditions de la transmission intergénérationnelle du capital.

⁷⁸ Le patrimoine total de la famille n'est pas connu dans l'enquête CERC. La superficie de terre exploitée en faire valoir direct l'est mais non celle possédée sans être exploitée.

⁷⁹ Pour un état récent des études relatives à ce phénomène, faites en France et d'autres pays européens, cf. Blogowski (A.), Colson (F.), Léon (Y.), 1990. - Les exploitations en difficulté dans la CEE, INRA - Ministère de l'Agriculture et la Forêt, 101 p.

impliquerait de connaître sur plusieurs années à la fois le revenu, la consommation et le patrimoine (cf. la théorie du revenu permanent).

B. LES RESULTATS DE L'ESTIMATION

1. Que ce soit en valeur relative ou absolue, la pauvreté se localise surtout dans l'agriculture principale

Près d'un tiers des familles d'agriculteurs à titre exclusif ou principal apparaissent en dessous du seuil de pauvreté dans l'hypothèse H1, et un quart dans l'hypothèse H2 (encadré et tableau 13). Même l'estimation minimale fournit un taux élevé et un effectif important : 221 mille contre 285 mille en H1⁸⁰. Ces résultats sont à rapprocher de ceux de l'enquête précitée du CREDOC : 12 % des familles non agricoles (retraités inclus), soit 2 121 000, disposaient en 1978 d'un revenu par tête inférieur de moitié à la moyenne nationale (Hatchuel 1985-1986, p. 52).

Deux hypothèses de calcul du taux de pauvreté.

. H1, hypothèse où le revenu total par UC de l'année 1978 aurait été sous-évalué en moyenne de 20 % par le CERC. Le revenu de l'enquête CERC correspondant au seuil de pauvreté est alors de 12 000 F.

. H2, hypothèse extrême d'une sous-évaluation moyenne de 40 %. Le revenu seuil est alors de 9 000 F.

Une pauvreté aussi fréquente a-t-elle été observée dans d'autres pays ? Les évaluations sont rares et reposent sur des bases non comparables⁸¹. Voici les chiffres pour trois pays⁸² :

⁸⁰ Rappelons que sur la base d'un seuil qui est "moins de 50 % du revenu médian par UC", les taux de pauvreté s'élèvent, dans les ménages d'agriculteurs exploitants, à 43 % selon l'enquête fiscale de 1984 et 53 % dans l'enquête budgets familiaux de 1984-1985 (Assemat, Glaude, 1989, p. 7). La comparaison avec les résultats trouvés dans l'enquête CERC sur la base d'un seuil plus élevé puisque relatif au revenu moyen, laisse penser qu'ici le risque de surestimation est faible. Les deux auteurs cités soulignent bien que leurs deux sources sous-estiment trop le revenu des entrepreneurs individuels.

⁸¹ Pour un essai d'estimation de la fréquence en RFA de la pauvreté absolue (calculée par référence à un seuil d'attribution d'aides sociales) en milieu agricole, voir Plankl 1987 in Léon et Mahé eds.

⁸² Les évaluations issues de l'enquête CERC ne semblent pas moins fiables que celles publiées à l'étranger.

- En Irlande, la proportion de ménages d'agriculteurs sous la ligne de pauvreté (moins de la moitié d'un revenu de référence) est de 17 % en 1973, 27 % en 1980, 36 % en 1987 année de mauvaise conjoncture agricole (Callan et al. 1989, p.104), les moyennes nationales étant de 17,7 %, 16,8 % et 17,5 %.

- Au Canada, en 1985, 22 % des personnes appartenant aux familles d'exploitants agricoles (sans autre précision) sont pauvres (au sens de : "dépensant plus de 58,5 % de leur revenu au titre de l'alimentation, du logement et de l'habillement") contre 16 % dans l'ensemble de la population (Boulet, 1990, p. 117).

- Aux Etats-Unis, en 1979, 16 % des familles d'agriculteurs à titre principal ou secondaire ont un revenu par tête inférieur au seuil officiel de pauvreté^{83 84}. Quand les chefs d'exploitation ont une activité professionnelle à l'extérieur de leur exploitation (sans que professions principales et secondaires soient distinguées), le taux s'abaisse à 6 % ; il monte à 24 % quand l'exploitant et son conjoint consacrent toute leur activité à l'exploitation.

Dans l'enquête CERC aussi la pauvreté concerne moins l'agriculture secondaire. Le phénomène est sans doute rare en agriculture de complément (effectifs sondés non significatifs). Cependant, en agriculture de retraite, une famille sur cinq est située en dessous du seuil de 12 000 F et 13 % sous celui de 9000 F. Sur 100 familles pauvres rattachées à une exploitation agricole, 83 (H1) et 85 (H2) ont pour chef un agriculteur à titre exclusif ou principal.

Autre résultat qui rejoint les tendances observées aux Etats-Unis : le taux de pauvreté est beaucoup plus élevé quand l'exploitation agricole est déficitaire. Ceci se produit quel que soit le type d'agriculture (cf. infra pour l'agriculture principale). Mais si les déficits agricoles sont beaucoup plus nombreux en agriculture secondaire, le poids des autres revenus est beaucoup plus souvent suffisant pour éviter qu'un revenu agricole négatif soit cause de pauvreté. En estimation H1, il existe en agriculture de retraite plus de familles avec déficit agricole que de familles pauvres (79 165 contre 46 629). S'il en est plus encore ainsi en agriculture de complément (66 043 contre 12208), la situation est inverse en agriculture principale (155 107 contre 285 171).

⁸³ Ghelfi, Saupé 1986, p.318 sq. Le champ est celui de "la population résidant dans les exploitations agricoles". La source des données est la Current Population Survey réalisée par le Bureau of Census. Le gouvernement fédéral définit la pauvreté comme un revenu monétaire insuffisant pour couvrir un niveau minimal de consommation.

⁸⁴ Une autre source plus récente (données communiquées par R. A. Hoppe, Economic Research Service, USDA) indique que 12,5 % des personnes appartenant à la population agricole sont pauvres en 1979. La fréquence double presque lors de la crise agricole du début des années 1980, pour redescendre à 12 et 11 % en 1988 et 1989, se situant en 1989 pour la troisième année consécutive à un niveau non significativement différent du taux de pauvreté non agricole, alors que "typiquement, le taux de pauvreté était plus élevé pour la population agricole" (U.S. Bureau of the Census, Current Population Reports, Series P-60, n° 168, Money Income and Poverty Status in the United States : 1989, U.S. Government Printing Office, Washington, DC, 1990, 133 p., p. 9).

2. Liaison, au sein de l'agriculture principale, entre bas revenu par exploitation et faible revenu familial par tête

Selon l'enquête CERC il existe en 1978, au sein de l'agriculture principale, non seulement de très nombreux revenus agricoles par exploitation qui sont "bas" ou "très bas", en tout cas inférieurs au SMIC net d'un salarié à temps plein, mais de nombreux revenus familiaux par tête "très faibles" (tableau 14). Notre hypothèse de départ trouve une vérification chiffrée pour une année donnée. Jusqu'à présent on pouvait se demander si les nombreux revenus médiocres des familles (ou "ménages" comme dans les enquêtes revenus fiscaux ou budgets familiaux) d'agriculteurs à titre exclusif ou principal s'expliquaient par une sous-évaluation. Dorénavant on sait que même si on tient compte de celle-ci, beaucoup d'entre elles ne disposent que de petits ou très petits revenus, ce qui confirme une hypothèse récemment avancée par le CERC (1989, p. 170).

Mais si à peu près chaque fois que le revenu familial par tête est inférieur au seuil H2, le revenu de l'exploitation est moindre que le SMIC (et neuf fois sur dix en H1), une fraction élevée des familles (40 % en H1 et la moitié en H2) au bas revenu agricole ne se trouve pas en situation de pauvreté. La seule connaissance des revenus agricoles ne permet pas de se prononcer sur l'étendue de la pauvreté agricole. A niveau égal de revenu agricole, la distribution des familles selon la classe de revenu total par tête est relativement étalée.

Si un revenu agricole bas ne signifie pas un revenu total médiocre, un revenu agricole non bas n'égale pas aisance de la famille car le revenu total par tête s'avère parfois faible. Quand l'exploitation obtient un revenu d'au moins 40 000 F, la famille est toujours au delà du seuil de pauvreté ; mais des remboursements importants pour l'exploitation peuvent entraîner des difficultés de trésorerie.

Si les très bas revenus par UC (inférieurs à H1 ou H2) sont nombreux, la fréquence des "bas" revenus doit également être soulignée. La médiane (17 602 F) est en effet inférieure à 75 % du revenu moyen par tête dans l'ensemble de la population (seuil de 18 000 F dans l'hypothèse d'une sous-évaluation de 20% dans l'enquête CERC). Le 7ème décile ne se situe qu'à 24 915 F.

"Grand nombre de pauvres, petit nombre de riches", cette formule très simplifiée, plusieurs fois appliquée au milieu agricole, convient-elle ? A défaut de pouvoir faire une étude des distributions et de la concentration, la qualité des données n'étant pas suffisante, citons tout au moins deux résultats:

- 9 % des familles agricoles atteignent ou dépassent le niveau (46 mille F par UC compte tenu d'une sous-évaluation de 20 %) supposé correspondre au revenu moyen des cadres supérieurs tel que celui-ci a été estimé par le CERC pour 1978 (57 mille). Les deux tiers

d'entre elles appartiennent à la strate haute ; et 42 % des familles de la strate haute-supérieure se situent à ce niveau de la hiérarchie.

- S'agissant du sommet de la pyramide, en strate haute le 7ème décile des revenus par UC s'établit à 47 990 F, le 8ème à 62 397 F, le 9ème à 83 904 F (soit l'équivalent de 193 mille francs en 1989)⁸⁵.

3. Les variations du taux de pauvreté au sein de l'agriculture principale

31. Variation selon la strate

Elle est fonction de la disparité interstrate - élevée, on l'a vu - dans les moyennes du revenu familial par UC mais aussi de la dispersion intrastrate, importante elle aussi.

En hypothèse H1, la 1/2 des très petits paysans et à peu près la 1/2 des autres petits se trouvent sous la ligne de pauvreté (tableau 15). Dans l'évaluation la plus prudente, les chiffres sont de 43 % et 32 %.

Le taux de pauvreté en strate moyenne est inférieur à la moyenne de l'agriculture principale. Mais dans le groupe moyen-inférieur il reste encore élevé (21 % et 27 %). Enfin, les très faibles revenus par UC ne sont pas absents de la strate haute.

Que ce soit en H1 ou en H2, toutes les différences entre strates dans les taux de pauvreté s'avèrent significatives au seuil de 1 %.

Ainsi la pauvreté se concentre, pour une grande part, dans la petite paysannerie. Que ce soit en H1 ou en H2, 62 % des familles classées pauvres appartiennent à la strate basse contre 31 % à la moyenne et 7 % à la haute. Mais si les taux de pauvreté se hiérarchisent nettement selon la strate, nombreux sont pourtant les petits paysans qui ne sont pas pauvres (ce qui peut contribuer à expliquer que même en agriculture principale la petite ou très petite exploitation reste fréquente) et il ne faut pas sous-estimer le nombre d'agriculteurs pauvres qui ne sont pas des petits paysans. On relève en particulier que l'effectif en valeur absolue des pauvres n'est pas beaucoup moins élevé dans le groupe des moyens-inférieurs que dans la strate basse la moins petite. Au total, sur 100 pauvres, 84 % en H1 et 85 % en H2 appartiennent à la strate basse ou moyenne inférieure.

Les familles pauvres le sont à des degrés variables. Mais on a hésité à utiliser les évaluations du CERC pour préciser l'intensité de la pauvreté. Relevons tout au moins que les agriculteurs pauvres disposent d'un patrimoine professionnel agricole très inégal selon leur strate d'appartenance. La valeur (comptable) de l'actif net d'exploitation (sans que le

⁸⁵ Comme les revenus les plus élevés des familles agricoles atteignent des niveaux très élevés et qu'inversement les familles plus pauvres paraissent très démunies, de fortes inégalités semblent caractériser l'agriculture principale. Mais les estimations ne sont pas assez fiables pour quantifier le phénomène ; il faudrait à cet égard comparer les revenus avant et après impôts directs (impôt sur le revenu et autres impôts directs).

capital circulant et les dettes à court terme soient considérés) s'élève à 279 387 F chez les pauvres en H2 de la strate basse, 591 096 F chez ceux de la strate moyenne, 1 510 138 F chez ceux de la strate haute et à 464 888 F en moyenne ; contre respectivement 210 020 F, 490 134 F, 955 668 F et 501 514 F chez les non pauvres.

Alors que la taille des exploitations est peu différente dans la petite paysannerie et en agriculture de complément ou de retraite, le taux de pauvreté, lui, diffère beaucoup : l'effet du groupe socioprofessionnel d'appartenance est manifeste. L'attention est ainsi centrée sur le rôle des revenus autres qu'agricoles.

32. Quel rôle compensatoire des revenus autres qu'agricoles ?

Quand, en agriculture principale, les familles n'ont pas de revenus autres, 55 % sont classées pauvres en H1 et 48 % en H2, taux nettement supérieurs aux moyennes. Mais le rôle compensatoire de ces revenus dépend de leur montant. Or celui-ci reste limité assez souvent : sur 100 familles ayant un salaire non agricole, 38 perçoivent un montant moindre que le SMIC annuel net d'un salarié à temps plein (20 000 F). Si nombreux sont les bas ou très bas revenus agricoles, les autres revenus primaires ou certains transferts sociaux peuvent, eux aussi, se situer à un niveau inférieur à des minima.

De façon plus générale c'est la combinaison d'un revenu agricole nul ou faible et d'un revenu non agricole nul ou faible, pour un nombre donné d'UC, qui contribue à fixer le revenu total par UC à un niveau faible ou nul ; ceci quelle que soit la strate, mais l'éventualité de la combinaison devient moins fréquente quand la strate s'élève. Les familles pauvres se répartissent ainsi en trois groupes principaux (chiffres de l'hypothèse H1) :

- celui des revenus agricoles négatifs et des revenus non agricoles allant de zéro à moins de 40 000 F par famille (effectif de 103 420)
- celui des revenus agricoles positifs de moins 10 000 F et des revenus non agricoles allant de zéro à moins 20 000 F (effectif de 63 208)
- celui des revenus agricoles de la classe 10 000 à 20 000 F et des revenus non agricoles allant de zéro à moins 10 000 F (effectif de 36 686).

A propos du premier groupe, il faut souligner que sur 100 familles dont l'exploitation est déficitaire, 78 sont pauvres en H1 et 75 en H2 ; que sur 100 familles pauvres celles ayant une exploitation déficitaire sont au nombre de 43 en H1, 52 en H2. Ces chiffres soulignent la forte liaison qui existe en agriculture principale entre déficit agricole de l'exploitation et pauvreté de la famille. Celle-ci peut donc n'être que provisoire pour beaucoup de ceux classés pauvres une année donnée. Comme la fréquence des déficits agricoles est encore plus élevée chez les pauvres des strates moyenne et haute, la pauvreté ne serait-elle pas plus souvent provisoire dans ces strates ? Rappelons que le

revenu total par UC peut lui-même devenir négatif (situation de 54 389 familles dont 29 864 en strate basse, cf. tableau 11) quand un déficit agricole se combine - provisoirement ? - avec un revenu non agricole nul (le tiers des cas à revenu total négatif) ou faible ; mais la fréquence de ces cas extrêmes est probablement surévaluée compte tenu de la sous-estimation de plusieurs revenus.

Le tableau 16 indique dans quelles occurrences le taux de pauvreté s'établit à 100 %, et dans lesquelles il est nul. Les revenus autres qu'agricoles jouent le plus leur rôle compensateur en abaissant le taux de pauvreté à moins de 50 % :

- à partir de 40 000 F quand le revenu agricole est négatif,
- à partir de 20 000 F quand le revenu agricole est de 1 à 10 000 F,
- à partir de 20 000 F aussi quand le revenu agricole est de 10 000 à 20 000 F.

Une autre manière d'exprimer la fonction de compensation jouée par les revenus autres qu'agricoles est de faire varier le taux de pauvreté selon le degré de diversification des sources familiales de revenu. L'incidence ne peut être alors que plus partielle puisqu'intervient aussi le montant de chaque revenu ; on a vu antérieurement que les revenus de propriété sont parfois négatifs. Mais la probabilité d'être pauvre diminue d'une quantité relativement importante quand la diversification s'accroît (tableau 17).

La réduction du taux de pauvreté apparaît plus faible sous l'influence des revenus sociaux que sous celle des revenus primaires non agricoles, plus faible aussi sous l'influence des revenus de propriété que sous celle des revenus d'activité non agricole. Mais on sait que les revenus de propriété sont sous-estimés. Quant aux revenus sociaux, ils peuvent jouer un rôle de "rempart contre la pauvreté" en ce sens qu'en leur absence les familles ayant les charges correspondantes auraient plus de difficultés à y faire face, seraient plus souvent pauvres et/ou plus pauvres ; mais leur présence ne suffit pas pour éviter de rester sous le seuil de pauvreté. Le montant moyen par UC des prestations familiales est cependant un peu plus élevé chez les pauvres (en H2) que chez les non pauvres ; pour aller plus loin dans la comparaison il faudrait au moins raisonner à caractéristiques sociodémographiques égales.

33. Quels facteurs de variation, toutes choses égales d'ailleurs ?

L'analyse précédente peut être synthétisée et précisée en introduisant la condition *ceteris paribus* et ce par le recours à la régression multiple. Le modèle Logit est celui applicable ici⁸⁶. Être ou ne pas être pauvre, tel est l'état dont il s'agit de rendre compte.

⁸⁶ Gouriéroux (C.), 1989. - *Econométrie des variables qualitatives*, Paris, Economica, 430 p. ; p. 9 sq. Voir aussi Verger (D.), 1983. - L'achat d'un logement ne va pas sans achats d'équipement, *Economie et Statistique*, 161, pp. 23-32 ; p. 30-32.

Les déterminants immédiats qui sont retenus⁸⁷ sont ceux qui viennent d'être examinés : la strate d'appartenance (en cinq positions ; cf. tableau 18), le montant du revenu d'activité non agricole (quatre positions), le revenu de propriété (deux), les prestations vieillesse (trois). Le modèle est estimé par la méthode du maximum de vraisemblance⁸⁸.

Les quatre variables considérées ne rendent pas compte totalement du taux de pauvreté - celui de l'hypothèse H1 étant sous examen - car le rapport de vraisemblance est significativement différent de zéro. Mais tous les effets principaux et le plus grand nombre des effets d'interaction sont significatifs ($p < 0,01$). Toutes choses égales d'ailleurs - tout au moins dans les limites du modèle - les quatre facteurs retenus ont des effets propres : ils font augmenter ou diminuer la probabilité d'être pauvre, qu'ils interviennent par leurs effets directs ou par des effets croisés (tableau 18).

L'effet principal de la position socioprofessionnelle de la famille est particulièrement marqué. L'appartenance aux deux strates basses accroît significativement le risque de pauvreté. La diminution apparaît dès la strate moyenne inférieure.

L'absence de revenu d'activité non agricole (RANA) a un effet principal positif, de même (mais à un degré moindre) celle de prestation vieillesse, et (encore moins) celle de revenu de propriété. Si la famille dispose d'un RANA de faible montant (moins de 15 000 F), ce revenu complémentaire ne fait pas baisser le risque de pauvreté. Par contre, les prestations vieillesse ont un effet principal négatif dès qu'elles sont positives.

Les trois revenus non agricoles considérés n'ont pas la même influence principale, ces différences d'efficacité quant au niveau de pauvreté résultant :

- d'inégalités dans le montant de chacun de ces revenus. Les résultats sont à cet égard tributaires des limites de classe retenues ; or ce choix traduit le souci d'avoir des effectifs suffisants et d'éviter les cases vides au titre des effets d'interaction.
- de l'action de facteurs non pris en compte dans le modèle (autres revenus dont l'agricole). Les variables retenues exercent ainsi leur influence dans des contextes différents.

Quant aux effets croisés de 1er ordre, le plus important est celui de la présence ou de l'absence d'un RANA en strate 1. Dans la classe de 15 000 F à moins 40 000 F de revenu non agricole, le coefficient est négatif : l'effet principal de la strate 1 se trouve en grande partie compensé, l'effet principal du RANA est accentué.

Si beaucoup d'effets croisés peuvent surprendre par leur signe ou leur niveau relatif, il ne faut pas perdre de vue que ces effets viennent compléter les influences principales de leurs composantes, qu'il y a additivité des déterminations. Le tableau 19

⁸⁷ Les origines de la pauvreté relèvent d'autres analyses que celles permises par l'enquête CERC.

⁸⁸ Toutes les variables sont sous forme dichotomique. Une modalité de chaque variable est exclue pour éviter la colinéarité. L'insuffisance des effectifs n'a pas permis de calculer les interactions d'ordre deux.

permet de situer les effets croisés par rapport aux effets principaux, pour les sous-populations retenues dans le modèle. On y constate que les effets d'interaction, même lorsqu'ils paraissent inattendus pris isolément, contribuent à la régularité de la tendance de l'effet global. Par exemple, les influences croisées strate x RANA peuvent surprendre pour les strates 2 et 3 ; le tableau 19 indique que l'effet global qu'ils contribuent à produire se positionne plus régulièrement.

La sommation des effets principaux et croisés montre que c'est dans les sous-populations définies par l'appartenance à la strate la plus basse et l'existence d'un RANA nul ou inférieur à 15 000 F que la probabilité d'être pauvre est la plus élevée. A l'opposé, le risque le plus faible se situe en strate haute quand le RANA dépasse 15 000 F. On remarque aussi que dans les strates 2 et 3, le rôle du revenu d'activité non agricole dépend comparativement plus des effets principaux et moins des effets croisés.

34. Une pauvreté diffuse

Surreprésentée dans telles catégories d'agriculteurs, la pauvreté est en même temps diffuse. Elle est, en effet, présente dans toutes les régions, toutes les orientations de production ; les effectifs sondés sont trop souvent insuffisants pour qu'il soit possible de faire état des résultats détaillés de l'enquête à cet égard. Comme la fréquence des très faibles revenus par UC est tout particulièrement liée à la strate, il faut s'attendre à en trouver plus chaque fois que la strate basse est plus représentée et inversement. Comme exemple de taux de pauvreté nettement supérieurs à la moyenne, on peut citer ceux des productions ovine ou caprine, de la production de viande bovine, les régions d'Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Limousin, Midi-Pyrénées ; comme exemple de taux très nettement moindres, les productions porcine ou avicole, le Bassin Parisien et le Nord-Est.

Par ailleurs, les pauvres de l'agriculture se rencontrent dans des proportions peu différentes selon que le chef d'exploitation est un homme ou une femme, selon qu'il est marié ou non, selon qu'il est jeune ou plus âgé :

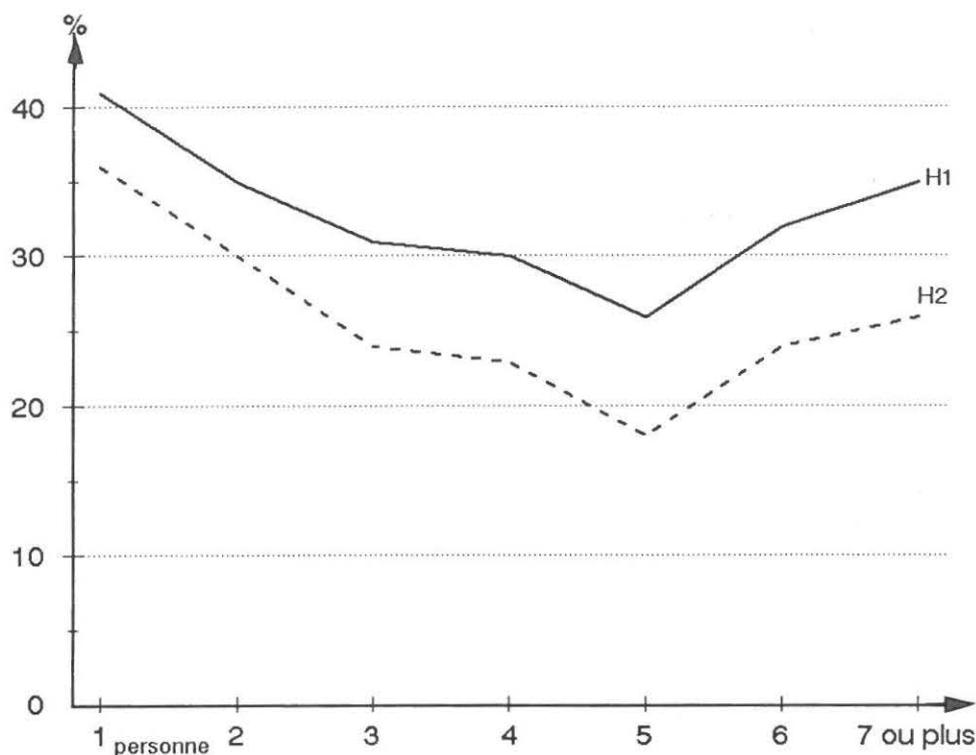
- Les exploitants féminins seraient un peu moins souvent pauvres mais le résultat n'est pas statistiquement significatif.
- Les célibataires (essentiellement des hommes) ne sont qu'un peu plus souvent au-dessous du seuil H1 (35 % contre 32 % en moyenne) ou H2 (trois sur dix contre un sur quatre en moyenne). Ceci tendrait à confirmer que si la pauvreté est un facteur de célibat, celui-ci peut être un facteur de dépaupérisation.

- Le nombre relatif de pauvres varie peu selon la classe d'âge du chef d'exploitation, même s'il est un peu plus élevé chez les moins de 35 ans. Ceux de 55 ans ou plus ont, eux, un taux de pauvreté égal à la moyenne générale, bien que plus souvent en strate basse, mais ils sont moins souvent endettés (cf. infra) et disposent plus souvent de revenus de propriété. En dehors de la strate basse, les agriculteurs les plus âgés sont d'ailleurs moins souvent en dessous du seuil H2.

Le taux de pauvreté en fonction du nombre de personnes par famille suit une courbe en U : il est plus élevé à la fois dans les petites familles et les grandes (figure 7). On a ici un exemple de variable qui en cache une autre : la strate, étant entendu qu'il existe une liaison positive entre taille de la famille et dimension de l'exploitation⁸⁹ et qu'à taille égale du groupe domestique le taux de pauvreté varie en fonction inverse de la strate. Dans les petites familles pauvres, les petits paysans sont surreprésentés. Mais en strate moyenne et haute, les familles pauvres sont proportionnellement un peu plus nombreuses quand la taille de l'unité domestique s'accroît.

⁸⁹ On pourrait aussi soutenir que la strate est parfois expliquée, au moins pour partie, par la taille de la famille.

Figure 7. Le taux de pauvreté selon la taille de la famille (agriculture principale)



4. Les pauvres sont-ils endettés ?

Les relations entre pauvreté et endettement peuvent être envisagées de plusieurs points de vue : la pauvreté comme facteur d'endettement, l'endettement comme cause de pauvreté (et/ou d'abaissement du niveau de vie des pauvres) et/ou d'enrichissement des pauvres. Les données disponibles ne permettent pas de démêler ces multiples liaisons.

Tout au moins, avec quelle fréquence l'association exploitation endettée-famille pauvre apparaît-elle ponctuellement ? Plus de la moitié des familles pauvres sont endettées pour leur exploitation à moyen ou long terme (emprunts fonciers inclus)⁹⁰ : 60 % en H1, 61 % en H2 ; proportion à peu près égale à celle des autres familles (59 %). Pourtant, dans chaque strate, les pauvres apparaissent plus souvent endettés que les autres (tableau 20, estimation H2). La fréquence de l'endettement des familles pauvres s'accroît quand la strate d'appartenance s'élève : la quasi-totalité des pauvres de la strate haute ont un encours agricole.

Il s'avère en même temps que les endettés sont, dans chaque strate, plus souvent pauvres que les non endettés (différence significative au seuil de 1 %). L'occurrence

⁹⁰ Etant sous-évalués, le court terme ainsi que les emprunts calamités ne sont pas considérés.

pauvreté-endettement va, elle, en diminuant quand la strate s'élève (tableau 20). L'effet de strate l'emporterait sur un éventuel effet d'endettement : le taux de pauvreté est trois fois plus important chez les petits paysans non endettés que chez les agriculteurs endettés de strate haute.

On observe, enfin, que dans chaque strate les endettés pauvres ont une dette agricole à moyen et long terme significativement plus forte que les endettés non pauvres⁹¹. Mais une dette élevée (en termes absolus) s'associe d'autant moins à la pauvreté que la strate est élevée : par rapport aux pauvres de la strate moyenne, les non pauvres de la strate haute ont une dette d'un montant absolu plus grand ; de même pour les non pauvres de la strate moyenne par rapport aux pauvres de la strate basse.

A la différence des pauvres sans dette, certains des pauvres avec dette pourraient être de futurs non pauvres. Encore faut-il que leur solvabilité soit préservée. On fait l'hypothèse que l'insolvabilité n'est le fait que d'une minorité mais on ignore si celle-ci est plus ou moins nombreuse puisque l'enquête ne renseigne pas sur la cessation de paiement⁹². Rappelons que l'amortissement est trois fois sur quatre supérieur à l'annuité agricole. Ceci vaut aussi bien pour les pauvres (et pour ceux d'entre eux qui ont un revenu négatif par UC) que pour les non pauvres ; pour 62 % des uns et des autres, l'amortissement dépasse de 50 % ou plus l'annuité. D'autre part, le ratio d'endettement (encours à moyen et long terme sur actif, non compris le portefeuille agricole et les capitaux circulants) est inférieur à 0,25 chez la majorité des pauvres (78 % d'entre eux, soit à peu près aussi souvent que chez les non pauvres). Seulement 6 % ont un ratio de 0,50 ou plus et 2 % (chiffre non significatif) de 0,75 ou plus⁹³.

Un endettement pour le ménage peut s'ajouter à l'endettement pour l'exploitation⁹⁴. Ceci n'est le fait que d'une minorité : 18 % des pauvres en H2 (seulement un peu moins que les non pauvres) ont un emprunt en cours pour leur logement, un bien foncier non agricole ou un équipement familial. Ceux qui sont ainsi endettés au titre du ménage sont trois fois sur quatre endettés aussi au titre de l'exploitation⁹⁵. Mais on n'a pas le rapport de la dette totale au patrimoine total faute de connaître ce dernier. Observons tout au moins que si le quart des pauvres (en H2) possèdent des avoirs financiers et/ou des biens fonciers de rapport, cette catégorie de

⁹¹ Mais le montant de l'endettement varie beaucoup d'une famille à l'autre au sein de la population pauvre.

⁹² Que faudrait-il supposer, par ailleurs, à propos des agriculteurs classés au cours des années 1980 en difficulté pour cause de surendettement et de défaillance financière : est-ce la plupart ou seulement une minorité d'entre eux qui sont pauvres au sens retenu ici ?

⁹³ Cet endettement le plus lourd est le plus souvent le fait d'exploitations de strate haute. Relevons d'autre part que sur 45 cas sondés ayant un ratio de 0,75 ou plus, 27 ont un actif net négatif.

⁹⁴ Les agriculteurs ont la réputation d'être réticents au crédit à la consommation (Verger D., 1984.- Le crédit à la consommation, *Données Sociales*, pp.329-335 ; p.333). Mais par ailleurs l'hypothèse est émise que des crédits obtenus au titre de l'exploitation servent à financer des achats du ménage.

⁹⁵ On remarque que l'endettement de la famille est un peu plus de deux fois plus fréquent quand l'exploitation est endettée que quand elle ne l'est pas.

propriétaires est moins nombreuse parmi les endettés au titre du ménage. Signalons aussi que la dette "non agricole" des familles en ayant est un peu plus élevée chez les pauvres que chez les autres (56 090 F contre 54 967 F). Est-elle parfois d'un montant tel par rapport au revenu total de la famille qu'elle comporte un risque d'insolvabilité ? A peu près une fois sur deux (45 %) l'annuité non agricole atteint ou dépasse le quart de ce revenu⁹⁶ ; si on considère l'ensemble des familles pauvres (en H2) une sur dix se trouve dans cette situation.

5. Remarques finales

Pour calculer un taux de pauvreté agricole sur la base des résultats de l'enquête CERC, il a fallu prendre un certain nombre d'hypothèses et de conventions. Celles-ci ne sauraient être oubliées. Les estimations sont-elles fiables ? Il s'agit d'ordres de grandeur qui paraissent vraisemblables : l'enquête fournit un ensemble de résultats cohérents ; d'autre part, ils sont compatibles avec des données fournies par d'autres sources (niveaux de revenus tirés de l'activité agricole, dépenses de consommation par UC, équipement du logement et, par ailleurs, taux de célibat masculin prolongé ou définitif).

Pourtant, on peut être étonné que la pauvreté agricole, telle qu'estimée pour l'année 1978, soit aussi fréquente par comparaison avec le taux moyen non agricole. Si un tel résultat surprend, n'est-ce pas, au moins pour partie, parce qu'en agriculture la pauvreté est peu visible ? On sait que la dispersion géographique tend à diluer le phénomène. En outre, les agriculteurs pauvres sont peu demandeurs d'aide sociale (cf. le faible nombre actuel de candidats au RMI). La distinction faite entre pauvreté combattue et pauvreté dissimulée (référence donnée par Atkinson, Cazes, 1990, p. 123) trouverait ici à s'appliquer. Mais par ailleurs - et ceci contribue à expliquer la faible demande d'aide - la pauvreté est moins intense à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'agriculture, et surtout qu'en milieu urbain. Les besoins élémentaires d'alimentation peuvent être à peu près toujours satisfaits par auto-production⁹⁷. L'autologement est bien plus fréquent, ce qui accroît le revenu relatif. En outre, l'exercice d'un emploi, celui-ci fût-il faiblement rémunérateur, permet d'éviter la dévalorisation sociale liée au chômage de longue durée. Enfin, les agriculteurs pauvres ne seraient pas généralement en état de cessation de paiement ; mais depuis quelques années il faudrait mettre à part les agriculteurs insolubles menacés de tout perdre (leur patrimoine et leur emploi).

Moins intense sauf exception, la pauvreté agricole serait-elle moins souvent ou plus souvent provisoire ? Les références citées antérieurement ont pu donner l'impression que la pauvreté est généralement un état seulement passager, que ce soit en

⁹⁶ On ne peut sous-distinguer davantage compte tenu de la faiblesse des effectifs.

⁹⁷ Selon l'enquête CERC, la valeur de l'autoconsommation alimentaire (calculée aux prix à la production) par UC est à peu près identique dans les familles pauvres et les autres (de l'ordre de 1 000 F).

agriculture ou hors de celle-ci. Mais ce qui a été observé pour telle population n'est pas nécessairement transposable à telle autre. En France, beaucoup de petits paysans le restent toute leur vie et semblent bien connaître toute leur existence un très faible niveau de vie (Jégouzo, 1984).

On peut admettre tout au moins que les formes de pauvreté agricole ne sont pas généralement entièrement comparables aux formes de pauvreté non agricole, spécificité qui a été soulignée aussi aux Etats-Unis et au Canada (Ghelfi, Saupe, 1986 ; Boulet 1990).

Annexe à la section 4. La détermination des catégories agricoles défavorisées à partir de quelques indicateurs (les enseignements d'un modèle Logit)

Alors que le revenu total soit des ménages agricoles soit des familles agricoles n'a pas été estimé, les pouvoirs publics peuvent avoir besoin de savoir, au moins de manière approximative, quels sont les groupes cibles d'une politique d'aide directe. Dans une source comme le recensement général agricole, au titre des indicateurs du revenu par exploitation et du revenu total par famille, on ne dispose que de variables qualitatives telles que le groupe socioprofessionnel (strate incluse, en termes de marge brute standard), la présence dans la famille d'un revenu d'activité non agricole d'une part, d'une prestation vieillesse d'autre part, un ou plusieurs membre(s) de la famille (chef d'exploitation inclus) exerçant une activité professionnelle hors de l'exploitation (à titre principal ou secondaire) et/ou percevant une retraite, pension ou rente.

A l'aide de ces trois données peut-on faire un pronostic sur le risque pour une famille de l'agriculture principale de se situer tout au bas de la pyramide des revenus familiaux ? Dans les résultats de l'enquête CERC ces trois variables ont-elles tout au moins une influence significative, toutes choses égales d'ailleurs, sur la probabilité d'être pauvre ? Voyons quelle réponse un modèle Logit donne à cette question.

Comme il fallait s'y attendre, les trois indicateurs retenus ne rendent compte que partiellement du taux de pauvreté (H1) : le rapport de vraisemblance diffère significativement de zéro. Pourtant, même cette fois, tous les coefficients calculés, ceux des effets principaux et ceux des effets d'interaction, prennent des valeurs significatives ($p < 0,01$). Aussi nos trois indicateurs considérés un à un ou croisés, ont-ils une influence propre sur la probabilité d'être pauvre (tableau 21).

L'effet principal de la position socioprofessionnelle de la famille est de même sens et de même importance que dans le modèle précédent. La perception par la famille d'un

revenu d'activité non agricole a un effet principal négatif. La perception d'une prestation vieillesse aussi, mais à un degré moindre.

Ces effets principaux sont significativement renforcés ou au contraire réduits par des effets croisés, mais ceux-ci sont généralement de faible intensité (tableaux 21 et 22).

Ainsi l'interaction strate-revenu d'activité non agricole diminue la probabilité d'être pauvre dans la plus petite strate, accentuant l'effet principal du revenu non agricole. Au contraire quand la position socioprofessionnelle s'élève, l'effet croisé est positif, réduisant l'effet principal négatif d'une part du revenu non agricole, d'autre part de la strate à partir de la 3ème : le revenu agricole est peut-être moindre dans ces groupes quand une profession est exercée à l'extérieur de l'exploitation ; ramené à l'UC, le revenu non agricole peut aussi être moindre.

Au total, le modèle montre que les trois variables qualitatives considérées sont significativement en relation, toutes choses égales par ailleurs, avec le risque de pauvreté économique, même si elles ne peuvent à elles seules en rendre compte. En l'absence de données quantitatives sur les revenus eux-mêmes, elles peuvent contribuer à fournir un premier aperçu du contour des groupes à risque.

Tableau 13. Taux de pauvreté selon le groupe socioprofessionnel

	estimation H1 (moins de 12000F de revenu par UC)		estimation H2 (moins de 9000 F de revenu par UC)	
	% de familles pauvres (1)	nombre de familles pauvres (2)	(1)	(2)
agriculture de retraite	20	46 629	13	31 738
agriculture de complément	8*	12 208*	5*	7 418*
agriculture principale	32	285 171	25	220 960

* faible nombre de cas sondés

Tableau 14. Répartition des familles (en %) selon leur revenu net d'exploitation et leur revenu total par UC (agriculture principale)

	revenu net d'exploitation			total
	moins de 20 000 F	20 000 à moins 40 000	40 000 ou plus	
revenu total par UC : moins de 9 000 F	50	3*	0	25
de 9 000 à < 12 000	10	12	€	7
de 12 000 à < 18 000	20	34	9	19
de 18 000 à < 24 000	12	25	19	17
de 24 000 à < 29 000		12	15	8
de 29 000 à < 46 000	8		32	15
46 000 ou plus		14	25	9
total	100 n = 428 641	100 n = 182 913	100 n = 279 485	100 n = 891 039

* faible nombre de cas sondés

Tableau 15. Taux de pauvreté selon la strate au sein de l'agriculture principale

	estimation H1 (moins de 12000F de revenu par UC)		estimation H2 (moins de 9000 F de revenu par UC)	
	% de familles pauvres (1)	nombre de familles pauvres (2)	(1)	(2)
total	32	285 171	25	220 960
dont :				
en strate basse				
- la plus petite	50	92 216	43	80 119
- la moins petite	47	83 697	32	56 659
- ensemble	48	175 913	37	136 778
en strate moyenne				
- inférieure	27	53 735	21	49 901
- supérieure	21	25 116	15	18 234
- ensemble	25	88 851	19	68 135
en strate haute				
- inférieure	10	8 381	6*	5 172*
- supérieure	14	12 026	13	10 875
- ensemble	12	20 407	9	16 047

* faible nombre de cas sondés

Tableau 16. Des taux de pauvreté (estimation H1) allant de zéro à 100 %, en agriculture principale

	autres revenus de la famille (en F)					
	zéro	1 à <10000	10000 à <20000	20000 à <40000	40000 à <60000	60000 ou plus
revenu net d'exploitation (F) :						
négatif	100	100	100	77	47*	31*
1 à < 10 000	100	94	79	33*	4*	0
10 à <20 000	87	78	52*	23*	16*	0
20 à <40 000	18*	27*	16*	10*	0	0
40 000 ou plus	0	0	0	0	0	0

* Le nombre de cas sondés est inférieur à 40

Tableau 17. Taux de pauvreté (H2) selon le degré de diversification des sources de revenu (agriculture principale)

	ensemble des familles	familles de strate basse
Familles avec revenu agricole seulement	48	69
Familles avec revenu agricole et un autre revenu :		
- prestations familiales	32	
- prestations vieillesse	29	47
- revenu de propriété	24	
- revenu d'activité non agricole	20	33
Familles avec revenu agricole et deux autres revenus :		
- sans revenu d'activité non agricole	28	
- avec revenu d'activité non agricole	16	25
Familles avec revenu agricole et trois ou quatre autres revenus	11	

Tableau 18. Effets principaux et croisés de la strate et des revenus non agricoles sur la probabilité de pauvreté (hypothèse H1). Champ : agriculture principale

Effets	coefficients
<u>Effets principaux</u>	
<u>Strate</u>	
1. basse inférieure	1,08
2. basse supérieure	0,63
3. moyenne inférieure	- 0,10
4. moyenne supérieure	(b)
5. haute	- 0,98
<u>Revenu d'activité non agricole (RANA)</u>	
- nul	0,91
- 1 à < 15 000 F	0,65
- 15 000 à < 40 000 F	- 0,44
- 40 000 F ou plus	(b)
<u>Revenu de propriété</u>	
- nul ou négatif	0,13
- positif	(b)
<u>Prestations vieillesse</u>	
- nulles	0,30
- 1 à < 11 000 F	- 0,20
- 11 000 F ou plus	(b)

(b) modalité exclue.

(suite)

Effets		coefficients
<u>Effets croisés de premier ordre</u>		
<u>Strate x RANA</u>		
1	nul	0,80
1	1 à < 15 000 F	0,60
1	15 000 à < 40 000 F	- 0,79
2	nul	n.s.*
2	1 à < 15 000 F	- 0,10
2	15 000 à < 40 000	0,05
3	nul	- 0,08
3	1 à < 15 000 F	- 0,07
3	15 000 à < 40 000 F	0,20
5	nul	- 0,31
5	1 à < 15 000 F	- 0,60
5	15 000 à < 40 000	- 0,21
<u>Strate x Revenu de propriété</u>		
1	nul ou négatif	- 0,13
2	nul ou négatif	0,04
3	nul ou négatif	- 0,05
5	nul ou négatif	0,06
<u>Strate x Prestations vieillesse</u>		
1	nulles	0,39
1	1 à < 11 000 F	0,50
2	nulles	0,03
2	1 à < 11 000 F	- 0,17
3	nulles	- 0,22
3	1 à < 11 000 F	- 0,06
5	nulles	- 0,30
5	1 à < 11 000 F	0,05
<u>RANA x Revenu de propriété</u>		
nul	nul ou négatif	0,09
1 à < 15 000	nul ou négatif	0,02
15 000 à < 40 000	nul ou négatif	0,20
<u>RANA x Prestations vieillesse</u>		
nul	nulles	0,22
nul	1 à < 11 000	0,22
1 à < 15 000	nulles	0,27
1 à < 15 000	1 à < 11 000	0,16
15 000 à < 40 000	nulles	- 0,14
15 000 à < 40 000	1 à < 11 000	n.s.
<u>Revenu de propriété x Prestations vieillesse</u>		
nul ou négatif	nulles	n.s.
nul ou négatif	1 à < 11 000	0,05
Constante		- 1,50

(b) modalité exclue.

* n.s. : non significatif.

Tableau 19. Effets totaux de la strate et des revenus non agricoles sur le risque de pauvreté (H1), pour des sous-populations spécifiées. Champ : agriculture principale

Sous-populations (a)		effet principal 1 (1)	effet principal 2 (2)	effet croisé (3)	Total (1)+(2)+(3)
<u>Strate x RANA</u>					
1	nul	1,08	0,91	0,80	2,79
1	1 à < 15 000	1,08	0,65	0,60	2,33
1	15 000 à < 40 000	1,08	- 0,44	- 0,79	- 0,15
2	nul	0,63	0,91	n.s.	1,54
2	1 à < 15 000	0,63	0,65	- 0,10	1,18
2	15 000 à < 40 000	0,63	- 0,44	0,05	- 0,24
3	nul	- 0,10	0,91	- 0,08	0,73
3	1 à < 15 000	- 0,10	0,65	- 0,07	0,48
3	15 000 à < 40 000	- 0,10	- 0,44	0,20	- 0,34
5	nul	- 0,98	0,91	- 0,31	- 0,38
5	1 à < 15 000	- 0,98	0,65	- 0,60	- 0,93
5	15 000 à < 40 000	- 0,98	- 0,44	- 0,21	- 1,63
<u>Strate x Revenu de propriété</u>					
1	nul ou négatif	1,08	0,13	- 0,13	1,08
2	nul ou négatif	0,63	0,13	0,04	0,80
3	nul ou négatif	- 0,10	0,13	- 0,05	- 0,02
5	nul ou négatif	- 0,98	0,13	0,06	- 0,79
<u>Strate X Prestations vieillesse</u>					
1	nulles	1,08	0,30	0,39	1,77
1	1 à < 11 000	1,08	- 0,20	0,50	1,38
2	nulles	0,63	0,30	0,03	0,96
2	1 à < 11 000	0,63	- 0,20	- 0,17	0,26
3	nulles	- 0,10	0,30	- 0,22	- 0,02
3	1 à < 11 000	- 0,10	- 0,20	- 0,06	- 0,36
5	nulles	- 0,98	0,30	- 0,30	- 0,98
5	1 à < 11 000	- 0,98	- 0,20	0,05	- 1,13

(suite)

Sous-populations (a)		effet principal 1 (1)	effet principal 2 (2)	effet croisé (3)	Total (1)+(2)+(3)
<u>RANA x Revenu de propriété</u>					
nul	nul ou négatif	0,91	0,13	0,09	1,13
1 à < 15 000	nul ou négatif	0,65	0,13	0,02	0,80
15 000 à < 40000	nul ou négatif	- 0,44	0,13	0,20	- 0,11
<u>RANA x Prestations vieillesse</u>					
nul	nulles	0,91	0,30	0,22	1,43
nul	1 à < 11 000	0,91	- 0,20	0,22	0,93
1 à < 15 000	nulles	0,65	0,30	0,27	1,22
1 à < 15 000	1 à < 11 000	0,65	- 0,20	0,16	0,61
15 000 à < 40000	nulles	- 0,44	0,30	- 0,14	- 0,28
15 000 à < 40000	1 à < 11 000	- 0,44	- 0,20	n.s.	- 0,64
<u>Revenu de propriété x Prestations vieillesse</u>					
nul	nulles	0,13	0,30	n.s.	0,43
nul	1 à < 11 000	0,13	- 0,20	0,05	- 0,02

(a) groupes retenus pour les estimations du tableau 18.

Tableau 20. Endettement de l'exploitation et pauvreté de la famille en estimation H2 (agriculture principale)

. fréquence (%) de l'endettement pour l'exploitation

strate basse		strate moyenne		strate haute		total	
familles pauvres (1)	autres familles (2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
45	26	83	68	97	87	61	59

Se lit comme suit : sur 100 familles pauvres appartenant à la strate basse, 45 sont endettées pour leur exploitation à moyen et long terme (emprunts fonciers inclus).

. taux de pauvreté (%) selon la strate et l'existence d'un endettement pour l'exploitation

strate basse		strate moyenne		strate haute		total	
familles endettées pour l'exploitation (1)	familles non endettées (2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
51	31	22	11	10	2*	25,5	24

* nombre faible de cas sondés.

. montant moyen de l'encours pour l'exploitation (en F) chez les familles en ayant

strate basse		strate moyenne		strate haute		total	
familles pauvres (1)	autres familles (2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
57 229	26 995	103 263	67 994	320 091	186 178	107 346	102 169

Tableau 21. La strate d'appartenance de la famille, la perception d'un revenu d'activité non agricole ou d'une prestation vieillesse exercent-elles une influence propre sur la probabilité d'être pauvre (hypothèse H1) ? Champ : agriculture principale

Effets	Coefficients (a)
<u>Effets principaux</u>	
Strate	
1. basse inférieure	1,17
2. basse supérieure	0,73
3. moyenne inférieure	- 0,15
4. moyenne supérieure	(b)
5. haute	- 1,23
Revenu d'activité non agricole (RANA)	
1. présence	- 0,55
2. absence	(b)
Retraite	
1. présence	- 0,31
2. absence	(b)
<u>Interactions de premier ordre</u>	
Strate x RANA	
1 1	- 0,55
2 1	0,01
3 1	0,06
5 1	0,13
Strate x Retraite	
1 1	- 0,20
2 1	- 0,02
3 1	0,10
5 1	0,11
RANA x Retraite	
1 1	0,13
Constante	- 1,07

(a) paramètres significatifs ($p < 0,01$) du modèle de régression logistique estimés par la méthode du maximum de vraisemblance.

(b) modalité exclue.

Tableau 22. Effets croisés et effets principaux de la strate et de la présence de revenus non agricoles sur le risque de pauvreté (H1), pour des sous-populations spécifiées. Champ : agriculture principale

Sous-populations (a)	effet principal 1 (1)	effet principal 2 (2)	effet croisé (3)	total (1)+(2)+(3)
<u>Strate x RANA</u>				
1 présence	1,17	- 0,55	- 0,55	0,07
2 présence	0,73	- 0,55	0,01	0,19
3 présence	- 0,15	- 0,55	0,06	- 0,64
5 présence	- 1,23	- 0,55	0,13	- 1,65
<u>Strate x Retraite</u>				
1 présence	1,17	- 0,31	- 0,20	0,66
2 présence	0,73	- 0,31	- 0,02	0,40
3 présence	- 0,15	- 0,31	0,10	- 0,36
5 présence	- 1,23	- 0,31	0,11	- 1,43
<u>RANA x Retraite</u>				
présence présence	- 0,55	- 0,31	0,13	- 0,73

(a) groupes retenus pour les estimations du tableau 21.

BIBLIOGRAPHIE

- AHEARN (M.), JOHNSON (J.), STRICKLAND (R.), 1985.-The distribution of income and wealth of farm operator households, American Journal of Agricultural Economics, 67 (5), décembre, pp.1087-1094.
- ASSEMAT (J.), 1989.-La qualité de la mesure des revenus au milieu des années quatre-vingt, in var. auct., Les ménages, mélanges en l'honneur de Jacques Desabie, Paris, INSEE, 445 p. ; pp. 135-158.
- ASSEMAT (J.), 1990.-Les bas revenus, Données Sociales, pp.145-149.
- ASSEMAT (J.), GLAUDE (M.), 1989.-Source fiscale et/ou enquête par interview : l'expérience française en matière de mesure des bas revenus, contribution au séminaire sur les statistiques de pauvreté, Noorwijk, Pays-Bas, 24-26 octobre, 11 p.
- ATKINSON (A.B.), TOOKE (T.), 1989.-Poverty and Social Security, London, Harvester Wheatsheaf, 379 p.
- ATKINSON (A.B.), CAZES (S.), 1990.-Mesures de la pauvreté et politiques sociales : une étude comparative de la France , de la RFA et du Royaume-Uni, Observations et diagnostics économiques, 33, pp. 105-130.
- BERGMANN (D.), 1972.-Le problème agricole, tome 1 Revenus, INRA-Paris, multigraphié, pagination multiple.
- BLOGOWSKI (A.), et al., 1983.-Endettement et revenu disponible des exploitations agricoles, Economie et Statistique (151), pp.13-22.
- BEGUE (J.), 1987.-La connaissance des salaires et des revenus, in Pour une histoire de la statistique (AFFICHARD J., éd) Paris, INSEE-Economica, 969 p.; pp.211-218.
- BOULET (J.-A.), 1990.-La pauvreté au Canada et l'efficacité des programmes d'aide : une étude catégorielle, L'Actualité économique, 66 (1), pp. 105-124.
- CALLAN (T.) et al., 1989.-Poverty, income and welfare in Ireland, Dublin, The Economic and Social Research Institute, 190 p.
- CERC, 1989.-Les Français et leurs revenus, Paris, La Découverte et La Documentation Française, 229 p.
- CHASSARD (Y.), CORDELLIER (C.), CHARBONNEL (J.M.), 1985.-Les agriculteurs et leurs revenus, 1. familles et exploitations agricoles, documents du centre d'étude des revenus et des coûts (78), 4ème trimestre, 108 p.
- 1986.-Les agriculteurs et leurs revenus, 2. composition et emploi des revenus, documents du centre d'étude des revenus et des coûts (79), 1er trimestre, 130 p.
- CORDELLIER (C.), 1986.-La mesure du revenu brut des exploitations agricoles, CERC, février, ronéo, 89 p.

- GHELFI (L.M.), SAUPE (W.E.), 1986.-Policy implications of the economics of farm family poverty in the United States, Policy Studies Journal (15/2), décembre, pp.311-325.
- GOMBERT (M.), 1985.-Les ressources des ménages par catégorie socioprofessionnelle en 1979, Collections de l'INSEE M116, décembre, 61 p.
- HAGENAARS (A.J.M.), 1986.-The perception of poverty, Amsterdam, North-Holland, 301 p.
- HATCHUEL (G.), 1985-1986.-Caractéristiques des ménages à bas revenus, enquête CNAF-CREDOC 1979, Consommation (4), pp.49-68.
- HILL (B.), 1989 a.-Farm Incomes, Wealth and Agricultural Policy, Aldershot (GB) et Brookfield (EU), Avebury, 221 p.
- HILL (B.), 1989 b.-Revenu global des ménages agricoles, Eurostat, mai, 128 p.
- JEGOUZO (G.), 1984.-Petite paysannerie en France, Paris, INRA, 227 p.
- LARSON (D.K.), 1975.-Economic class as a measure of farmers's welfare, American Journal of Agricultural Economic, 57(4), pp.658-664.
- LEON (Y.), MAHE (L.), eds, 1987.-Income Disparities among Farm Households and Agricultural Policy, Wissenschaftsverlag Vauk, Kiel, 510 p.
- dont
- JEGOUZO (G.), Les sources non agricoles des revenus de ménage chez les petits paysans et les autres agriculteurs français, pp.271-296.
- PLANKL (R.), Identification and estimation of the number of low-income farmers in Federal Republic of Germany by means of a sample of bookkeeping test farmers, pp. 339-360.
- VERT (E.), Les revenus des agriculteurs, comparaison avec les autres catégories sociales et rôle des revenus non agricoles, pp.377-391.
- VERT (E.), 1986.-Le revenu global des ménages agricoles (rapport à l'OSCE), INSEE, ronéo, 96 p.
- VINCENT (D.P.), 1976.-Economic aspects of farm poverty, Australian Journal of Agricultural Economics, pp.103-118.
- WEISBROD (B.A.), HANSEN (W.L.), 1968.-An income-net worth approach to measuring economic welfare, American Economic Review (58), pp.1315-1329.
- Le n°93 de la revue Economie Rurale (juillet-septembre 1972) traite du thème "Les concepts et les méthodes d'établissement du revenu agricole et des revenus des agriculteurs".

SIGLES

CERC	Centre d'étude des revenus et des coûts
CSP	Catégorie socioprofessionnelle
FNS	Fonds national de solidarité
IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physiques
MBS	Marge brute standard
RANA	Revenu d'activité non agricole
RBE	Revenu brut d'exploitation agricole
RGA	Recensement général de l'agriculture
RICA	Réseau d'information comptable agricole
RMI	Revenu minimum d'insertion
RNE	Revenu net d'exploitation agricole
SCEES	Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (Ministère de l'Agriculture et de la Forêt)
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
TVA	Taxe à la valeur ajoutée
UC	Unité de consommation

FIGURES

1. Les trois agricultures
2. Disparités entre les 3 agricultures dans le revenu familial par UC
3. Part du revenu de l'exploitation dans le revenu total de la famille selon le type d'agriculture
4. Disparités régionales dans les revenus par exploitation et les revenus par famille
5. Indices du revenu familial moyen par unité de consommation (UC) en agriculture principale
6. Proportion de familles ayant un revenu primaire non agricole, au sein de l'agriculture principale
7. Le taux de pauvreté selon la taille de la famille (agriculture principale)

TABLEAUX

1. Correspondance entre les catégories de ménages de l'INSEE et nos catégories de familles agricoles
2. Classement socioprofessionnel des familles et distinction exploitations à temps complet-exploitations à temps partiel
3. Agriculture principale : répartition des exploitations-familles en trois strates
4. % d'exploitations ayant un revenu agricole net négatif : variations au sein de l'agriculture principale selon la strate
5. Le montant des déficits agricoles selon les groupes socioprofessionnels
6. Montant moyen du revenu familial total et de ses composantes (en F) : comparaison entre les trois agricultures
7. Montant moyen du revenu familial total et de ses composantes (en F) : variations selon la strate au sein de l'agriculture principale
8. Des combinaisons variées de sources de revenus : répartition des familles de chaque strate selon la nature et le nombre de leurs revenus catégoriels (agriculture principale)
9. Structure du revenu familial (en %) : variations selon la strate au sein de l'agriculture principale
10. Revenu total unique ou multiple, revenu total positif ou négatif, revenu agricole positif ou négatif. Champ : agriculture principale
11. Revenu unique ou revenu multiple, revenu agricole inférieur ou supérieur au revenu non agricole. Champ : agriculture principale
12. Coefficients de détermination partielle et multiple dans un modèle de régression linéaire liant le revenu total par UC (y) au revenu net agricole par exploitation (x_1), au revenu d'activité non agricole par famille (x_2), au montant des prestations vieillesse par famille (x_3) et au revenu familial de propriété (x_4). Champ : agriculture principale
13. Taux de pauvreté selon le groupe socioprofessionnel
14. Répartition des familles (en %) selon leur revenu net d'exploitation et leur revenu total par UC (agriculture principale)
15. Taux de pauvreté selon la strate au sein de l'agriculture principale
16. Des taux de pauvreté (estimation H1) allant de zéro à 100 %, en agriculture principale
17. Taux de pauvreté (en H2) selon le degré de diversification des sources de revenu (agriculture principale)
18. Effets principaux et croisés de la strate et des revenus non agricoles sur la probabilité de pauvreté (H1). Champ : agriculture principale.

19. Effets totaux de la strate et des revenus non agricoles sur la probabilité de pauvreté (H1), pour des sous-populations spécifiées. Champ : agriculture principale
20. Endettement de l'exploitation et pauvreté de la famille en estimation H2 (agriculture principale).
21. La strate d'appartenance de la famille, la perception d'un revenu d'activité non agricole ou d'une prestation vieillesse exercent-elles une influence propre sur la probabilité d'être pauvre (hypothèse H1) ? Champ : agriculture principale.
22. Effets principaux et effets croisés de la strate et de la présence de revenus non agricole sur le risque de pauvreté (H1) pour des sous-populations spécifiées. Champ : agriculture principale.

TABLE DES MATIERES

Vue d'ensemble	p. 1
Overview	p. 4
Introduction générale	p. 7
1ère partie <i>LA SOURCE</i>	p.11
Introduction : Comment se situe l'enquête CERC parmi les sources relatives aux revenus totaux des ménages ou familles agricoles	p.13
Section 1. Rappel des définitions et conventions	p.18
1. Quelles familles ?	
2. Quels revenus ?	
3. Quelle fiabilité des estimations de revenus ?	
Section 2. Un dépouillement particulier sur la base d'un classement des familles agricoles en groupes socioprofessionnels	p.23
1. Le classement socioprofessionnel des familles	
2. Les conventions de la classification en trois sous-ensembles	
3. Les trois strates au sein de l'agriculture principale	
2ème partie <i>LES RESULTATS PAR GROUPES SOCIOPROFESSIONNELS</i>	p.35
Section 1. Un premier constat : la fréquence des revenus agricoles négatifs	p.36
Section 2. Montant moyen et structure du revenu familial : comparaison entre agriculture principale, agriculture de complément et agriculture de retraite	p.41
1. La moyenne du revenu familial par UC	
2. La source principale de revenu familial	
3. Conséquences pour l'appréciation de l'ampleur des disparités géographiques de revenu en agriculture.	
Section 3. Montant moyen et structure du revenu familial : comparaison entre strates à l'intérieur de l'agriculture principale	p.47
1. Les disparités en termes de revenu familial par UC selon la strate	
2. Le degré de diversification des revenus dans l'agriculture principale	
3. La structure du revenu familial selon la strate	

Section 4. Le taux de pauvreté économique dans l'agriculture principale	p.63
A. Les conventions de l'estimation	p.63
1. Un préalable : l'appréciation de l'importance de la sous-évaluation du revenu familial dans l'enquête CERC	
2. Hypothèses quant au seuil de pauvreté	
3. Remarques additionnelles sur la portée de nos estimations de pauvreté	
B. Les résultats de l'estimation	p.68
1. Que ce soit en valeur absolue ou relative, la pauvreté se localise surtout en agriculture principale	
2. Liaison, au sein de l'agriculture principale, entre bas revenu par exploitation et faible revenu familial par tête	
3. Les variations du taux de pauvreté au sein de l'agriculture principale	
4. Les pauvres sont-ils endettés ?	
5. Remarques finales	
Bibliographie	p.92
Liste des sigles	p.94
Liste des figures	p.95
Liste des tableaux	p.96

